

AIMF

BILAN 2018

Sommaire

Introduction.....	7
Des villes souveraines pour des Etats souverains.....	9
I. Un nouveau contexte de gouvernance locale qui affaiblit la souveraineté des Maires.....	9
a) La ville, un lieu de transformation des relations sociales.....	9
b) La nécessaire maîtrise des informations issues du territoire.....	10
c) Emergence et place croissante d'autres acteurs de la ville.....	11
II. Des Etats en attente de villes souveraines.....	12
a) L'Union du Maghreb Arabe.....	14
b) Les villes d'Asie du Sud-Est.....	15
c) En Afrique Centrale.....	16
d) L'Association des villes et communes de l'océan Indien.....	17
Renforcer la souveraineté des villes par la coopération internationale.....	19
I. Participer au « bruit de fond » sur la gouvernance participative.....	19
a) La revue Raisonance est un vecteur de cette gouvernance.....	19
b) Un MOOC pour les Maires : « Les clefs de la ville ».....	20
II. Pour explorer des thématiques clefs : l'alliance avec les institutions qui doivent être partenaires de la ville.....	21
a) Avec les Ministères français de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, de la Culture.....	21
b) Avec l'Institut des Sciences Politiques de Paris et l'ONG Urbanistes du Monde.....	21
c) Avec l'Ecole urbaine de l'Institut de Sciences politiques.....	22
d) Avec l'Université Cheick Anta Diop de Dakar.....	24
e) Avec la Francophonie et ses réseaux d'universités.....	24
f) Le sport comme facteur de cohésion sociale et de citoyenneté : thème central de l'Assemblée générale de l'AIMF en 2018.....	25

III. Des manifestations pour renforcer le caractère durable de la politique de développement urbain.....	31
a) La Conférence d’Ottawa.....	31
b) La Coalition Européenne des Villes Contre le Racisme.....	31

| Bâtir des coalitions entre acteurs au service des ODD..... 35

I. Une démarche de concertation pour faire avancer les plaidoyers des maires.....	35
a) La « Journée nationale de la Commune Togolaise » de l’UCT.....	36
II. Soutenir les réseaux de femmes, partenaires privilégiés des Maires.....	37
III. Complémentarité avec les autres acteurs de la coopération publique et privée.....	38
a) La Convention des Maires d’Afrique au Sud du Sahara.....	38
b) La Conférence internationale sur la relance de l’Education physique et sportive dans les différents ordres d’enseignements des Etats et Gouvernements membres de la Francophonie (CIEPS).....	39
c) Les échanges avec la taskforce du Medef international.....	39

| Contribuer à l’évolution de la coopération internationale entre et avec les villes, dans un contexte de changement..... 41

I. Accompagner les mutations de la coopération bilatérale entre les villes.....	42
a) Une ambition qui est à l’origine de l’AIMF.....	42
b) Le rapprochement des membres de l’AIMF.....	44
i) <i>Entre les villes de Tunis et de Kigali</i>	44
ii) <i>La Commission permanente de l’AIMF sur le « Vivre-ensemble »</i>	45
iii) <i>Villes, cinémas et jeunesses francophones</i>	46
iv) <i>Les interférences de l’Assemblée générale de l’AIMF à Lille, le 7 novembre 2018</i>	46

II.	L'Union européenne, un forum pour valoriser nos démarches et encourager leur diffusion.....	46
	a) La participation au Forum Politique sur le Développement.....	46
	b) La participation aux Journées européennes du Développement.....	48
	c) Le Forum des partenariats.....	50

| L'AIMF en action..... 53

I.	Actions en Afrique Occidentale.....	53
	a) Réunion des groupes de plaidoyer à Ouagadougou, Burkina Faso (février 2018).....	53
	i) <i>Finances locales</i>	54
	ii) <i>Statut de l'élu local et de la Fonction Publique territoriale</i>	56
	iii) <i>Services essentiels</i>	57
	iv) <i>Changements climatiques</i>	58
	v) <i>Localisation des Objectifs de Développement Durable</i>	60
	b) L'appui à l'Association Nationale des Communes du Bénin.....	61
	c) Dakar (Sénégal) : Réunion de la Commission permanente « Villes et développement durable présidée par Lausanne (28 février au 2 mars).....	62
	d) L'appui de l'AIMF à la coopération entre Genève et le Bénin.....	65
	e) Bamako (Mali) : « Assainissement intégré en communes III, V et VI ».....	65
	f) Abomey (Bénin) : « Construction de l'Hôtel de Ville ».....	66
	g) Dakar (Sénégal) : « Création d'une couveuse d'entreprises et d'un fond de microfinance pour le FODEM de la ville ».....	66
	h) Groupement intercommunal du Mono du Bénin : « Amélioration des ressources financières propres du GI-Mono ».....	66
	i) Ouahigouya (Burkina Faso) : « Elevage en milieu urbain, actions de recherche, diagnostic et sensibilisation, communication, plaidoyer en vue d'un déplacement effectif de l'élevage domestique dans des aires spécifiques ».....	67
	j) Tahoua (Niger) : « Aménagement, protection et régulation de l'espace aquatique de Babayé.....	68
	k) Matam (Sénégal) : « Financement du transport de bus offerts par Firminy (France).....	68

II.	Actions en Afrique Centrale.....	68
	a) Appui à la Plateforme des autorités locales des Pays des Grands Lacs (PALPGL).....	68
	b) Mise en place du réseau des Maires d'Afrique Centrale.....	73
	c) La modernisation de la chaîne budgétaire et comptable des métropoles.....	74
	d) La Société Métropolitaine d'Investissement de Douala (Cameroun).....	75
	e) Innovation sociale et décentralisation : renforcement et mise en valeur des synergies entre l'ESS et les pouvoirs décentralisés au Cameroun.....	76
	f) Mise en œuvre du logiciel SIM_ba au Ministère des Finances et du Budget en Centrafrique.....	79
	g) Femmes et énergie durable : « Appui au réseau des femmes maires du Cameroun (REFELA CAM) ».....	84
	h) Femmes et autonomisation à Garoua II (Cameroun) : « Création et accompagnement des Associations de Femmes pour l'épargne et le crédit.....	86
	i) Lubumbashi (R.D. Congo) : « Gestion durable des ressources en eau, des forêts et du patrimoine arboré urbain ».....	87

j)	Structuration de la filière de boues de vidanges	87
i)	<i>La structuration de la filière de boues de vidanges à Yaoundé (Cameroun)</i>	87
ii)	<i>Le traitement des boues de vidange : l'exemple de Dschang (Cameroun)</i>	89
k)	Gitega (Burundi) : « Construction du marché de Kabasazi et accompagnement à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage communale	89
l)	Libreville (Gabon) : « Construction d'un Centre de santé municipal »	90
III.	Actions dans l'Océan Indien.....	90
a)	Appui à l'Association des Villes et Communes de l'Océan Indien (AVCOI)	90
b)	Le soutien apporté à la coopération entre Saint-Etienne (France) et Tamatave (Madagascar).....	94
c)	L'action de sensibilisation des Maires de Djibouti à la bonne gouvernance	96
d)	Comores : « Modernisation de la chaîne comptable de la Fédération »	97
e)	La mise à niveau du système de gestion comptable d'Antananarivo (Madagascar).....	99
f)	Mahajanga (Madagascar) : « Extension de la filière assainissement ».....	99
IV.	Actions au Maghreb.....	100
a)	L'Association des villes du Grand Maghreb.....	100
b)	Grand Casablanca (Maroc) : « Alimentation en eau et en assainissement sur la commune de Bouskoura, Drabna Sud »	101
c)	Tunis (Tunisie) : « Appui apporté à un collège de quartier défavorisé ».....	101
d)	« INTERFERENCE », l'International Light Art Project de Tunis	103
V.	Actions dans le Sud-Est Asiatique	103
a)	Le réseau des villes du Sud-Est Asiatique.....	103
b)	Vientiane (Laos) : « Structuration de la filière de gestion des boues de vidanges ».....	104
c)	Vientiane (Laos) : « Accès à l'eau potable pour les villages périphériques de Donehai et de Thangkhong ».....	105
d)	Hué (Vietnam) : « Réhabilitation et aménagement patrimonial des lacs Vo Sanh et Tan Mieux dans la citadelle »	105
IV.	Actions en Amérique, en Caraïbes.....	106
a)	« Carrefour des auteurs », le Salon du livre international et numérique en Haïti.....	106

Introduction

2018 est l'année du renouvellement du Bureau de l'Association et de l'adoption de sa programmation stratégique pour les 5 années à venir. Au-delà de ses métiers traditionnels dont le déploiement s'est poursuivi avec succès, le plaidoyer de l'AIMF a été marquant à propos du lien entre Etat de Droit et Droit de l'Homme, notamment pour soutenir les Maires dans leurs relations avec les autorités centrales. Le mieux vivre-ensemble a aussi été un thème structurant de l'année 2018, notamment dans le cadre de l'Assemblée générale et de ses travaux préparatoires sur le sport.

La gouvernance évolue au rythme des sociétés et elle exprime une démarche de recomposition de l'action publique pour répondre aux nouvelles attentes des citoyens. Cette manière de faire, qui n'est pas figée, s'appuie sur des réseaux et des mécanismes de coopération d'acteurs publics et privés. La fragmentation et la redistribution des pouvoirs, la multiplication des centres de décision, sont à présent la norme. Cette perte de centralité s'accompagne de la montée en puissance d'autres instances : grandes sociétés, instances supranationales, grandes villes. Les villes sont désormais placées en première ligne pour jouer un rôle innovant dans la recomposition et l'élaboration des politiques publiques. La gouvernance doit donc nous faire dépasser la traditionnelle sectorisation de l'action publique pour aller vers la coproduction de la ville par les acteurs urbains. Elle permet la constitution de coalitions d'intérêts ou d'acteurs afin d'assurer la fourniture de biens et de services qui ne pourrait l'être par l'action indépendante d'acteurs isolés. Elle suppose la reconnaissance de complémentarités. Le marketing territorial est l'expression de cette manière de travailler qui a pour objectif de valoriser une ville et de la rendre attractive.

Dans le Livre blanc sur le dialogue interculturel, les Etats membres du Conseil de l'Europe affirment la capacité de la diversité à promouvoir la compréhension mutuelle tout en protégeant et en développant les Droits de l'Homme, la démocratie et la primauté du droit. En effet, face à l'essoufflement, parfois la panne, des institutions à incarner des rêves d'égalité, de fraternité et de liberté, le concept de diversité est souvent présenté comme une alternative.

Or, les discours avancent, avec force, que le sport exerce aujourd'hui un rôle essentiel et fédérateur. Souvent considéré comme le nouveau levier des pactes tant promis, tant vantés, le sport est devenu l'un des instruments de projection le plus rassembleur, le moins clivant, pour mobiliser toute une ville vers un objectif commun. Ce besoin d'amélioration de la société, par et pour le sport, constitue les valeurs reconnues du sport.

Par l'accomplissement de la pratique sociale, il induit une logique de responsabilité. Son importance ne s'entend pas par le poids du PIB d'un pays. Il aspire à comprendre la vie des Hommes en société, et c'est par ce biais qu'il est un facteur de paix. Il parvient à fédérer les oppositions, à favoriser le dialogue et l'intégration, une complémentarité pour mieux s'intégrer ou mieux intégrer l'altérité.

Il porte donc les valeurs de l'AIMF et dans ce contexte, le prix de la Femme francophone 2018 a été attribué à deux sportives. L'une pour ses succès personnels et sportifs, l'autre pour son action en faveur du sport féminin.

Ainsi le sport entre dans la réflexion continue de l'AIMF sur la gouvernance urbaine. Les années antérieures, nous avons eu « la ville intelligente », « le vivre-ensemble », « le pouvoir autrement »,

réflexions qui se poursuivent dans les commissions permanentes pilotées respectivement par Nantes, Montréal et Bordeaux. Réflexions qui se traduisent aussi par la publication de deux numéros de la revue Raisonance, « la complexité et la complémentarité dans la gouvernance » et « le marketing territorial ».

2018 a été aussi l'an 1 du MOOC conçu par l'AIMF : « Les clefs de la ville ». Il est le produit de ces réflexions. L'attention apportée à la manière d'être et de faire des Maires liés à l'AIMF, constitue un corpus de valeurs qu'il est devenu opportun de mettre en ligne sous forme d'animations afin de rendre cette communication plus ludique. Ce MOOC sera l'outil qui nous permettra de faire progresser la manière de gouverner de nos membres pour nous adapter à la complexité des territoires, pour renforcer la cohérence dans les politiques de villes, pour mieux répondre à la crise de confiance. Ce MOOC tirera sa force d'une double dimension : pensée et action. Les témoignages de Maires seront ceux d'élus qui peuvent, en femmes et hommes d'action, illustrer leur ancrage dans la réalité, mais qui agissent en femmes et hommes de pensée, c'est-à-dire qui inscrivent leur action dans une cohérence à long terme. Des universitaires, pour le moment du Québec, de Suisse, de France, sont associés à ce projet. Il se compose de plusieurs thèmes : le développement économique local, l'urbanisme et le vivre-ensemble, l'environnement, la santé maternelle, la prévention contre la corruption.

Enfin, la renégociation du partenariat stratégique signé en 2015 avec l'Union européenne qui a été engagée en 2017, a abouti en 2018. Dans le cadre de cette programmation, s'ajoutent des programmes pays, négociés avec les postes diplomatiques de l'Union européenne : l'appui aux réseaux des villes de Guinée, du Bénin et de Djibouti, négociés en 2017. Ils ont été mis en œuvre en 2018.

Le Secrétariat permanent a aussi renforcé ses liens avec l'AFD, des fondations, notamment la Fondation Bill et Melinda Gates, l'Union Européenne et la Banque mondiale. Plusieurs projets ont été conduits sur financement de la Banque mondiale : la modernisation des finances de la Fédération des Comores, la modernisation de la chaîne comptable des collectivités locales du Cameroun. En 2018, le partenariat a concerné la République Centrafricaine.

Il est aussi nécessaire de signaler que 2018 a été une année durant laquelle des audits se sont succédé : audits projets et audit de structure. Les résultats ont été excellents et ils confortent l'image de l'AIMF et de son Secrétariat permanent qui est considéré comme une autorité technique, une autorité morale et une autorité de représentation.

Des villes souveraines pour des Etats souverains

I. Un nouveau contexte de gouvernance locale qui affaiblit la souveraineté des Maires

a) La ville, un lieu de transformation des relations sociales

Il ressort, des séminaires de réflexion animés par l'AIMF en 2018, sur l'autonomisation financière, sur les services essentiels, sur la localisation des ODD, au-delà des thématiques spécifiques, que la ville est un espace qui permet à une population de s'organiser, à des habitants de se relier les uns aux autres.

Elle n'est donc pas un simple espace dans lequel des relations sociales se développent. Elle est aussi un lieu de transformation des relations sociales. Il découle de cette situation, des droits de la ville, droits qui confèrent d'autres droits à celles et ceux qui l'habitent. A cet égard, CGLU a contribué à cette réflexion sur les Droits de l'Homme dans la ville.

En conséquence, tout déclin des droits de la ville entraîne une baisse d'intérêt pour le gouvernement local.

C'est probablement à ce niveau que se situe la somme des difficultés, non sans conséquences, sur le vivre-ensemble.

Les droits de la ville correspondent à sa capacité à développer la loyauté, la vertu, le civisme, la discipline.

Ce droit de la ville a une certaine actualité avec le droit d'asile des réfugiés, le droit à l'appropriation d'espaces publics, le droit à la sécurité, la gestion démocratique des groupes sociaux.

Le Maire est donc en présence, d'une part, du droit de la ville (civisme, discipline, subsidiarité), d'autre part du droit à la ville (autonomie, appropriation, différence, sécurité). Il doit gérer l'opposition entre droits légaux (civisme et discipline) et droits sociaux (respect des différences, appropriation de l'espace public).

En effet, par essence, la ville permet la formation de groupes sociaux qui revendiquent des droits pour eux-mêmes, mais qui utilisent des droits issus de la ville pour les obtenir.

Dans ce contexte, la désaffection des citoyens vis-à-vis du gouvernement de la ville s'explique par :

- La fragmentation de la ville au niveau morphologique et gouvernemental
- La mobilité des citoyens au niveau et entre les territoires

- La privatisation des services, notamment la sécurité
- L'attractivité d'autres sources d'identification qui ne sont pas liées au territoire : profession, types et lieux de consommation.

Le citoyen peut, aujourd'hui, se tourner vers d'autres espaces, plus porteurs de valeurs que la ville, pour s'identifier : être issu d'un quartier mais s'épanouir ou s'approprier un espace d'autres territoires.

La vision traditionnelle du développement de la ville liée à la seule expression de ses réseaux (logement, aménagement, transport) s'est compliquée avec d'une part, la ville qui fait société et la ville qui est un lieu ou une organisation de lieux. Cette complexité engendre des malaises que les Maires doivent maîtriser : la fonctionnalisation excessive de l'espace urbain qui engendre une forme de soumission à ce qui constitue le territoire, le déracinement associé à l'anonymat, la perception que « tout est lié à tout » et que rien n'est maîtrisable.

Pour maîtriser l'excès de fonctionnalité et le sentiment de rythme étouffant de la vie active, la gouvernance doit favoriser la spontanéité, l'authenticité et l'appropriation. C'est un droit à la ville. Pour maîtriser le sentiment de déracinement, la gouvernance doit respecter les identités, les droits de la personne, le genre. Elle doit signer, personifier les espaces qu'elle conçoit, c'est encore un droit à la ville.

Enfin, pour ce qui concerne le sentiment que rien n'est maîtrisable, il concerne le droit de la ville sur elle-même. Pour surmonter ce sentiment, la ville doit avoir un récit collectif qui fédère. Il faut donc saisir les moments et les situations dans lesquels le lien social se construit où se dégrade. Ces moments du quotidien constituent le patrimoine d'avenir.

b) La nécessaire maîtrise des informations issues du territoire

Le Maire a aussi besoin d'informations qui lui permettront d'effectuer les investissements nécessaires au bon endroit et au bon moment. En matière de santé, de sécurité, de scolarisation, de mobilité. Qu'il ait ou non autorité sur les budgets.

Concernant les domaines d'interventions qui font la ville, c'est lui qui, en fonction des données que ses services auront analysées, pourra effectuer le bon plaidoyer auprès des partenaires financiers, que ce soient les bailleurs internationaux ou les services de l'Etat.

C'est autour de ces données, de ces savoirs, que se renforcent les souverainetés territoriales. La souveraineté territoriale correspond à la capacité d'agir de manière indépendante et à exercer l'autorité dont un Maire est démocratiquement investi, face à des acteurs dont la puissance leur permet de maîtriser et d'exploiter un nombre considérable de données.

Les territoires ont la possibilité d'acquérir, de produire, de mobiliser quotidiennement des données en matière de sécurité civile, de santé, d'éducation, de fiscalité, d'urbanisme, de transport, d'environnement.

D'autres le font. Les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) ont constitué des fonds riches, faciles à utiliser, gratuits qui deviennent des produits de consommation courante.

Dans ce contexte, comment l'autorité municipale peut accomplir sa mission de service public, d'intérêt général, sans conserver la maîtrise de ces données de bases qui fondent ses décisions, comme elle le fait en conservant celles de ses infrastructures à travers la mise en place de Systèmes d'Information Géographique (SIG) ?

Ces données ne seront donc qualifiées de souveraines que si leur disponibilité conditionne la décision publique, c'est-à-dire qu'elles représentent pour la ville une véritable utilité. Elle doit donc faire naturellement autorité, sans avoir à être imposée. Elle doit se remarquer par sa qualité et son caractère particulièrement documenté en lien avec le territoire. Son potentiel d'usage doit être élevé et, à cet égard, la donnée doit être « élue » par la majorité des citoyens. En effet, ceux-ci, par leur contribution active au réseau ou à travers l'analyse de leur comportement, sont en capacité de prescrire valeurs et normes. A titre d'exemple, l'Union européenne, quant à elle, par la directive 2007/2/CE du Parlement et du Conseil du 14 mars 2007, appelée « Inspire » prévoit la mise en place, dans chaque Etat, d'une structure d'information géographique dédiée à la protection de l'environnement, à l'information des citoyens, afin de faciliter la décision publique et de favoriser l'emploi grâce au développement du secteur de l'information géographique et des activités reposant sur l'exploitation de ces informations.

Le suivi des données d'adressage est l'exemple le plus évident. La mise en synergie de ces données pourrait combiner les données photo-aériennes, le cadastre, le bâti, le parcellaire, après une formation des personnels concernés. Démarche qui renforcerait la détection du bâti non déclaré et la bonne collecte d'adresses pour la taxation.

Un adressage de qualité est crucial pour les villes. Il permet d'assurer le respect des obligations légales, fiscales, conditionne l'efficacité de l'action en matière de santé, de sécurité, d'urgence incendie ou sanitaire, garantit la bonne distribution du courrier, facilite le raccordement à tous les réseaux, notamment le haut débit. Or, quand on sait qu'une ville est l'expression d'un entrecroisement de réseaux (électricité, transports, assainissement, sécurité, santé, écoles), on comprend qu'il n'y a pas de gouvernance de la ville sans une connaissance exacte de ces réseaux.

Construire la ville souveraine pour des Etats souverains est l'objectif du réseau des Maires francophones.

c) [Emergence et place croissante d'autres acteurs de la ville](#)

Depuis le Sommet de la Terre de Rio, les villes sont considérées comme ayant le potentiel et la responsabilité de résoudre un certain nombre de problèmes en diminuant leur impact sur l'environnement global. Et, à partir de cette convergence en direction de l'idée d'innovation, de changement, de préoccupation pour l'action, la gouvernance et le développement durable tendent ainsi à faire des villes des cadres centraux à partir desquels les sociétés, de plus en plus complexes, sont appelées à se transformer. L'objectif étant d'inventer de nouvelles formes d'action publique face au risque de désagrégation sociale et trouver des réponses à l'épuisement des ressources naturelles. La durabilité se situe entre prêt à penser et opérationnalité.

L'AIMF, avec ses capacités d'intervention, a toujours eu pour vocation de mettre en œuvre des opérations concrètes allant dans ce sens. Opérations saluées par les bailleurs et les partenaires. La réflexion sur la gouvernance et la durabilité urbaine était quant à elle nourrie par les universitaires associés à ces activités.

Mais, depuis quelques années, après une période d'appropriation locale de l'idée de durabilité urbaine, c'est-à-dire du faire avec, du faire ensemble, autorité locale-société civile, plusieurs études s'accordent pour reconnaître un certain essoufflement de ce concept. Un peu partout, l'Etat se repositionne sur des missions de contrôle, de régulation, de technicisation croissante de la gouvernance. Avec pour objectif plus de performance environnementale et moins de dimension sociale dans la notion de développement durable. Les crises économiques et financières sont en partie à l'origine de cette évolution récente.

Cette évolution est d'autant plus perceptible au Maghreb où le poids des Etats centraux, la multiplicité des actions des ONG, constituent les caractéristiques des politiques de développement durable face à des situations de crises liées au développement de la ville informelle. La fabrique urbaine a ainsi de plus en plus recours à des partenariats publics-privés, à des bureaux d'études internationaux, en lien avec un urbanisme internationalisé, souvent de prestige. Si on ajoute la faiblesse des échelons locaux en raison de la faiblesse de leurs ressources, la centralisation des politiques environnementales trop souvent détachées de toute gestion partagée n'a aucune difficulté à s'imposer.

Cette évolution doit être tempérée par des initiatives très localisées qui dynamisent une mobilisation sociale en faveur du changement en matière de gouvernance locale. Elles sont autant de témoignages du possible. Autant de dynamiques endogènes qui doivent être mises en valeur. Elles sont là pour témoigner de leur capacité à développer des formes de socialité, d'appartenance au territoire. Le lien social y a un effet central. Reconnexion à la nature, recherche d'un vivre-ensemble, gestion active par les habitants, sont autant de signes que le développement durable urbain reste une ambition collective qui évolue vers la « ville résiliente » prenant en compte la sensibilité au changement des territoires, leur « adaptation », par opposition à la ville durable de plus en plus normée et sécurisée par l'Etat. On sent qu'une « résistance » forte se dessine et l'AIMF se devait d'entrer dans ce débat.

Ses séminaires, la revue Raisonance, le MOOC en construction, les partenariats avec les Universitaires, sont les ressorts de cette mobilisation. Une réflexion qui fait évoluer les projets et des projets qui nourrissent les débats. La réflexion et l'action.

II. Des Etats en attente de villes souveraines

Un nombre croissant de villes du monde entier a surgi comme protagoniste des relations internationales.

Cette action internationale reprend, dans ses buts, celle des nations : d'un côté la réalisation de certaines priorités politiques, que ce soit le développement social et économique, la résilience ou en général l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. D'autre part, on constate une promotion de ses propres valeurs telles que la durabilité, la paix et la solidarité.

Malgré de telles et nombreuses autres similarités entre la « diplomatie des villes » et sa sœur aînée, on remarque à un niveau global un certain décalage quant aux tendances de construction de ses propres relations internationales. Si le multilatéralisme porté par les Etats, après l'essor suivi à la fin de la Guerre froide, subit maintenant un repli rendu évident par la montée des populismes et les récentes guerres tarifaires, il connaît au contraire une période de pleine expansion à l'échelle urbaine, entre villes associées autour d'une même problématique.

La cause en revient à, d'un côté le taux d'urbanisation, de l'autre, le poids des villes dans l'économie nationale et internationale, le PIB des grandes villes étant comparable à celui de certains des États-nation. C'est le cas de New York avec l'Espagne ou le Canada, ou encore de Paris avec l'Afrique du Sud.

Émerge ainsi un élément de plus en plus diffus parmi certains élus des collectivités locales, notamment au Nord : la conviction d'une démarche urbaine distincte de celle qui est nationale. Cela ne se concrétise que rarement dans un refus de l'identité nationale, mais avec cette dernière, il existe de nombreux éléments de différence en matière de manière de faire.

On peut d'ailleurs lire dans les déclarations des représentants de certains de ces réseaux une très forte opposition entre la démarche municipale et nationale. Une dynamique qui vit d'ailleurs une friction d'intensité inédite entre les politiques du gouvernement fédéral américain et les initiatives multilatérales d'un nombre toujours plus important de villes américaines de toute dimension, supportées par leurs réseaux d'appartenance, surtout en matière de politiques environnementales et migratoires.

Même au-delà de ce cas, les réseaux des villes ont montré une certaine tendance à construire leur identité collective autour de l'exceptionnalité de la démarche municipale à l'international : « Les gouvernements parlent, les villes agissent ». Une formule rhétorique qui se fonde néanmoins sur un des éléments typiques de l'action internationale des villes : la très étroite relation entre une vision politique et l'action sur le terrain.

Cette évolution présente une variété de réalisations, allant d'une vocation pour la durabilité et la réduction des émissions, de l'intégration des plus récentes technologies dans la vie quotidienne à l'accueil des migrants et réfugiés au sein de la communauté. On parle ainsi de villes vertes, *smart cities*, villes cosmopolites ou villes refuges, des définitions qu'on peinerait souvent à étendre à l'échelle nationale. On ne devrait donc pas s'en étonner face à la multiplication des réseaux et des initiatives multilatérales des villes dans ces domaines si étroitement liés à l'identité même de la ville.

Quoi que soit l'extension territoriale de ces réseaux et leur objectif, ils offrent donc un cadre privilégié pour véhiculer à l'international les vocations d'une ville, en contribuant ainsi à l'affirmation de son profil. L'appartenance à certains réseaux de villes peut ainsi être lié au concept de marketing territorial, et plus particulièrement à ses implications dans la définition du récit commun, le dessin et la mise en place de stratégies innovantes d'attractivité et de rayonnement envers une multiplicité d'acteurs internationaux.

La diplomatie des villes en général, et les réseaux de villes en particulier, offrent donc des instruments utiles à accompagner et renforcer, à travers l'ouverture à l'international, un vaste éventail de politiques de développement du territoire.

Au même temps, la mise en réseau entre villes présente un potentiel pour renforcer l'identité de ses membres dans le cadre d'un récit commun, qu'il soit fondé sur des éléments historico-culturels, structures économiques similaires ou encore défis partagés. En adhérant aux réseaux, les villes obtiennent ainsi la possibilité de renforcer leur projection vers l'international tout en réalisant leur vision du futur urbain. Et, en contrepartie, elles donnent une réalité aux ensembles régionaux d'États, ensembles fondés sur la culture, l'histoire, la géographie ou l'économie.

Conscients de ce fait urbain et de l'importance des réseaux, la réflexion qui accompagne la création de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECA), mise en œuvre depuis le 21 mars 2018, prend en

compte dans la réussite de cette ambition, les différences régionales, au niveau de la CDEAO et de la CEMAC par exemple. La mise en réseau des villes de ces régions économiques constituerait une initiative pour réduire les risques qui pèsent sur la création de la ZLECA, notamment celui de la désintégration des blocs régionaux.

L'AIMF intervient en ce sens au Maghreb, en Afrique centrale, dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est.

a) L'Union du Maghreb Arabe

Au niveau de l'Union du Maghreb Arabe (Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie et Libye), les villes se sont réunies à Tunis, les 25 et 26 septembre 2017, ainsi qu'à Nouakchott, du 5 au 7 février 2018.

Au 30 juin 2018, un projet de Statuts est élaboré et en attente de la réunion de l'Assemblée constituante du réseau pour être adopté. Madame la Maire de Nouakchott a été désignée Présidente du Réseau. Le Secrétaire général de l'UMA, S. Exc. Monsieur Taïeb BACCOUCHE, a déclaré officiellement son soutien à la constitution du réseau des villes de l'UMA et a offert l'appui de ses services juridiques pour élaborer les Statuts du Réseau.

L'action combinée des Maires et du Réseau des Femmes Leaders du Maghreb a permis d'obtenir des avancées très rapides en l'espace de moins d'un an :

- Mobilisation des Maires de l'ensemble des pays de l'UMA, notamment issus de l'Algérie et du Maroc, ainsi que de Libye
- Accords de principe sur les fondements du réseau et soutien des services juridiques de l'UMA pour la rédaction du document
- Reconnaissance et soutien officiel de la part du Secrétaire général de l'UMA

Lors de la Conférence de Tunis, le Secrétaire général de l'UMA a déclaré : « *La dynamique des collectivités territoriales joue un rôle fondamental pour contribuer à l'édifice de l'Union du Maghreb Arabe. Je soutiens le réseau des municipalités du Grand Maghreb et l'action du Réseau des Femmes Leaders du Maghreb* ».

A la suite de la Conférence de Nouakchott, S. Exc. Monsieur le Secrétaire général de l'UMA a adressé un courrier de soutien à Madame la Présidente de la Communauté urbaine de Nouakchott, Présidente du Réseau des Villes Maghrébines, dans lequel il exprime son soutien : « *J'ai l'honneur de vous informer de tout mon intérêt quant à l'établissement d'une coopération entre l'Union du Maghreb Arabe et le Réseau des Villes Maghrébines. Cette coopération renforcera l'approche participative entre les Etats maghrébins, les collectivités locales de la zone et leurs citoyens. Elle développera les bases d'une décentralisation efficiente et efficace qui répond aux aspirations de nos concitoyens* ».

Dans ce courrier, il offre un appui juridique aux membres du Réseau pour élaborer les Statuts et les faire adopter.

Une étude sur le rôle des villes dans l'intégration sous-régionale a été conduite par Monsieur Ahmed KHOUAJA, Professeur de sociologie à l'Université de Tunis. Il est, par ailleurs, impliqué dans le mouvement des OSC régionaux qui conduisent une étude sur le coût de la non intégration du Maghreb.

Un travail préparatoire est également conduit avec les femmes leaders de la région. Les femmes chefs d'entreprise sont en effet en mesure de peser pour accompagner les processus d'intégration économiques régionaux. Elles ont constitué un réseau des femmes leaders du Maghreb qui a été présenté lors de l'Assemblée générale de l'AIMF à Montréal. Madame Cyrine BEN ROMDHANE, élue femme de l'année du réseau AIMF a été élue Présidente de ce réseau. Leur visibilité et leur influence constituent des relais importants pour accompagner le processus.

Les membres du RFLM ont contribué à mobiliser le Maire d'Alger en vue de la Conférence de Nouakchott, lors de rencontres avec les autorités algériennes du 26 au 28 janvier 2018, sachant que les Maires du Maroc seraient présents. Elles ont présenté leur action et celle du réseau des Maires à l'occasion d'un atelier conjoint avec le Forum Politique pour le Développement de l'Union européenne, lors des Journées européennes du Développement des 5 et 6 juin 2018 et sur le stand conjoint des réseaux d'autorités locales. Dans le prolongement de cette activité, l'histoire de Leïla BEN GACEM a été utilisée dans la campagne #Sheiswe et vue sur Capacity4dev près de 182.000 fois. A cette occasion, elles ont procédé à l'enregistrement des Statuts devant notaire avec l'appui des mairies de Bruxelles et de Namur (Belgique).

b) Les villes d'Asie du Sud-Est

Les villes d'Asie du Sud-Est ont fait part à l'AIMF de leur souhait de se regrouper afin de peser au sein du Triangle de coopération entre le Cambodge, le Laos et le Vietnam, au sein de l'ASEAN depuis 2013. En 2017, les autorités locales cambodgiennes réunies à Phnom Penh, le 9 février et les autorités locales du Vietnam, réunies à Hué le 13 février 2018, ont renouvelé leur volonté d'engager leur rapprochement.

Les réunions organisées à Phnom Penh (Cambodge), le 9 février 2017 et à Hué (Vietnam) le 13 février 2018, ont rassemblé près de 20 responsables de capitales, métropoles et capitales régionales des deux pays : Phnom Penh, Battambang, Siem Reap, Takéo, Kâmpôt, Hô Chi Minh-Ville, Hanoi, Can Tho, Thai Nguyen, Hô An, Vinh, Pleiku, Đông Hoi, Tam Ky, Vung Tau, Da Lat. Ces rencontres ont permis d'identifier les attentes des Maires à propos de leur mise en réseau et la plus-value qu'ils en attendent vis-à-vis du processus d'intégration régionale mené par l'ASEAN. En particulier, les Maires des métropoles et villes moyennes recherchent un moyen de faire entendre leur voix dans des contextes très centralisés vis-à-vis des autorités étatiques, mais aussi de l'ASEAN, dont certaines politiques en matière d'infrastructures et de transport ne tiennent pas compte des Maires. Des représentants de ces villes se sont réunis à l'occasion du Bureau de l'AIMF à Montréal et ont fixé la première réunion du réseau à Hué, fin 2017.

La conférence des villes d'Asie du Sud-Est s'est réunie à Hué (Vietnam), les 14 et 15 décembre. Soixante-dix participants représentant 25 villes du Cambodge, du Laos et du Vietnam se sont réunies à Hué autour du thème « Financer et mettre en œuvre les investissements nécessaires au développement durable des villes d'Asie du Sud-Est », en présence du Vice-Ministre des Affaires étrangères du Vietnam, en charge de l'intégration régionale. Les capitales des trois pays, Hanoi, Phnom Penh et Vientiane, étaient présentes aux travaux, ainsi que les cinq métropoles millionnaires du Vietnam (Haiphong, Hanoi, Hô Chi Minh-Ville, Danang et Can Tho), les villes secondaires du Cambodge (Sihanoukville, Battambang, Kampong Cham, Kâmpôt, Kratie, Stung Treng, Banlung) et du Laos (Champassak et Luang Prabang).

Les travaux ont porté sur le rôle des villes dans le renforcement de l'intégration régionale sur la base des exemples de coopération entre villes de la sous-région, un environnement favorable à la mobilisation des

investissements en faveur du développement durable des territoires, un échange de bonnes pratiques en matière de lutte contre les changements climatiques, notamment sécheresses et inondations.

Les villes ont également défini les termes d'un mémorandum d'accord présentant les bases des Statuts du Réseau des villes d'Asie du Sud-Est. Les villes de Hué et de Phnom Penh sont candidates pour en héberger le siège. Bien que ralenti par le processus électoral et les élections législatives du 30 juillet 2018 au Cambodge, le mémorandum est en cours de signature par chaque ville et association de villes des trois pays.

c) En Afrique Centrale

En Afrique Centrale, l'action de l'AIMF dans les Grands Lacs a été présentée avec la mise en œuvre de la Plateforme des Autorités Locales des Pays des Grands Lacs (PALPGL), reconnue par les Gouvernements Congolais et Burundais.

En parallèle et depuis 2017, le Secrétariat permanent s'est engagé dans la mise en réseau des villes de la CEMAC avec la création de l'Association des Villes et Communes d'Afrique Centrale (AVCAC). Le processus constitutif au changement de la CEMAC en 2017 a ralenti cette initiative en dépit des volontés exprimées.

Lors de la Conférence de Libreville, les 25 et 26 octobre 2017, les travaux ont permis un échange d'expériences en matière d'autonomisation financière des autorités locales sur la base des opérations d'adressage et de modernisation financière menées avec l'AIMF et l'Union européenne à Libreville, Pointe Noire, Douala, N'Djaména et Bangui et une diffusion de ces acquis auprès des Maires des villes de la sous-région et du Gabon.

Monsieur Simon DJEMBI MOUELEU, Représentant résident de la CEMAC, représentant Monsieur Pierre MOUSSA, Président de la Commission de la CEMAC, a déclaré lors de l'Assemblée constitutive de l'AVCAC : « La CEMAC salue les initiatives d'organiser une conférence des Maires périodiquement et de formaliser le cadre d'échange en créant l'Association des Villes et Collectivités d'Afrique centrale. La CEMAC entend bâtir ce pont entre la CEMAC, des gouvernants et la CEMAC des peuples grâce aux autorités locales ».

Son Exc. Monsieur Emmanuel ISSOZE NGONDET, Premier Ministre du Gabon, a déclaré que « Nos villes constituent des puissants vecteurs de croissance et de développement. Leur large potentiel fait d'elles des interlocuteurs privilégiés et déterminants dans la recherche de l'édification d'une zone économique sous régionale émergente. [...] Le Gouvernement du Gabon se félicite de l'initiative des Maires de la sous-région et du partenariat avec l'AIMF et ne ménagera aucun effort pour accompagner les autorités locales dans cette mission ».

Le Bureau est présidé par Madame Rose Christiane OSSOUKA RAPONDA, Maire de Libreville, le Secrétariat général est assuré par Monsieur Christian Roger OKEMBA, Maire de Brazzaville et les fonctions de Trésorière ont été attribuées à Madame Mariam DJIMET IBET, Maire de N'Djaména.

d) L'Association des villes et communes de l'océan Indien

S'agissant des Etats de l'océan Indien, l'Association des Villes et Communes de l'océan Indien (AVCOI) est structurée. Elle dispose de statuts déposés le 30 juin 2018 au greffe des associations de la Préfecture de la Réunion, d'un Conseil d'Administration consensuel, d'un siège à Saint-Denis de la Réunion, d'une Secrétaire exécutive, une jeune malgache, architecte urbaniste, Madame Ravo Lalaina RAZAFINDRAZAKA et de ressources propres apportées par les cotisations des villes membres.

L'AVCOI a noué des relations avec l'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie de l'océan Indien (UCCIOI) et l'Assemblée des Parlementaires de l'océan Indien (APCOI) rencontrée en janvier 2018.

Des études ont été engagées, notamment sur la valorisation des déchets.

L'AVCOI est aussi à l'origine de la création de l'Association des Maires des Grandes Villes de Madagascar (AMGVM).

Elle a plaidé auprès du gouvernement malgache, entre autres, pour la révision des indemnités des élus locaux et l'utilisation du fond d'entretien routier dans les communes. Le premier a entraîné la révision du décret relatif aux indemnités des élus (Décret n° 2018-162 fixant les avantages et indemnités allouées aux responsables des Communes en date du 27 février 2018 et Décret n° 2018-427 complétant et modifiant certaines dispositions du Décret n° 2018-162 fixant les avantages et indemnités allouées aux responsables des Communes en date du 27 février 2018). Et le second a été accepté par l'autorité centrale et quelques grandes communes telles que Antananarivo, Tuléar, Morondava en ont bénéficié.

Enfin, l'AVCOI a permis de relancer des partenariats entre les villes de la COI :

- District de Grand-Port (Maurice) – Commune de Tsiafahy (Madagascar)
- Saint-Denis (Réunion) – Antsirabe (Madagascar)
- La Possession (Réunion) – Victoria (Seychelles)
- Mamoudzou (Mayotte) – Majunga (Madagascar)

Au total, cette initiative AVCOI, lancée il y a 3 ans avec Madame Jacqueline MOUSTACHE BELLE, quand celle-ci était Maire de Victoria (Seychelles), s'avère être un très réel succès au service de la ville durable.

Renforcer la souveraineté des villes par la coopération internationale

I. Participer au « bruit de fond » sur la gouvernance participative

Responsabiliser la société civile relève du métier de Maire. Pour mieux administrer la ville, surtout quand l'administration territoriale manque de moyens d'intervention, les groupes sociaux, notamment les plus fragiles, en lien avec les élus locaux, doivent contribuer à la prise en charge du développement social et économique. Cette démarche implique transparence dans la gestion interne, règles d'éthiques et rééquilibrage des pouvoirs, culture de résultats s'appuyant sur des statistiques. Elle implique aussi compréhension, bienveillance de l'Etat, pour faciliter ce « faire ensemble » au service des territoires.

a) La revue Raisonance est un vecteur de cette gouvernance

En 2018, deux numéros ont concerné ce débat. L'un sur l'importance des complémentarités dans la gouvernance locale, l'autre le marketing territorial, expression d'une société civile engagée dans la valorisation des capacités de la ville où elle demeure.

Ces deux numéros insistent sur l'importance du rôle du Maire pour mettre en réseau la complexité locale au service du collectif. A lui, au milieu du grand concert des attentes, des volontés de faire, des quant à soi, de donner force au sens fédérateur et de déterminer des opportunités propices à cela. La sécurité de la ville en dépend comme l'explique Gansoure SANOUSSA, car, savoir mobiliser les intelligences et adapter le plus finement possible les compétences dispersées pour créer des conditions sécuritaires acceptables dans les communes, est l'exercice auquel les Maires doivent se livrer.

Roger PICARD, Administrateur général des Finances publiques honoraire, explique que la science des finances publiques contribue à apporter des solutions à cette gouvernance complexe. Il insiste sur la formation de la société civile pour une meilleure connaissance des grands enjeux locaux et de leur financement. C'est là le rôle des « Observatoires locaux des finances locales » que l'AIMF met en place. Il insiste aussi sur les démarches innovantes et interactives, tels les budgets pluriannuels et les budgets participatifs. La Tunisienne, Mounira CHAPOULOT, Professeur émérite, va, elle aussi, dans le même sens : « La commune idéale est celle qui n'est pas le reflet d'une classe sociale déterminée » mais celle où la mixité sociale des quartiers est une réalité. Le Professeur de philosophie burkinabè, Mohamadé SAVADOGO, lui aussi insiste sur l'organisation de la complémentarité qui détermine le succès de l'action collective. Parmi les alliés sur lesquels le Maire doit compter, il y a les journalistes. Seidik ABBA explique combien le rapprochement avec la presse favorise la démocratie participative. Et les femmes, très actives dans la vie de leur communauté, méritent une attention particulière. Ralph Christian MALOUNBY-BAKA, Chercheur à l'Université du Québec à Montréal, considère que la capacité des femmes entrepreneures africaines est un atout pour la gouvernance des villes en raison notamment des modèles d'organisation innovants qu'elles mettent en place. Le fait religieux aussi doit tenir son rôle et Aoudou MOUNCHILI,

partenaire de l'Observatoire Pharos du pluralisme culturel et religieux, prend à cet égard, l'exemple de la ville de Fomban au Cameroun.

Cette manière de gouverner, Raisonance l'a développée dans plusieurs numéros : « L'inspiration » en 2013, « Le risque » puis « Les pouvoirs » en 2014, « Les nouveaux leaders pour un nouveau monde » et « La ville intelligente » en 2015, « Le pouvoir autrement » en 2016 qui a mis en valeur la manière plus « féminine » de gouverner.

Et toute cette réflexion aboutit au dernier numéro de Raisonance sur « Le marketing territorial ». Cette manière de gouverner la ville, manière de faire qui dynamise le développement, qui améliore le vivre-ensemble, trouve aussi son expression dans l'image internationale que se donne collectivement un territoire. Ce numéro de Raisonance se veut être aussi un message pour la Francophonie qui est l'expression d'une communauté de territoires liés par une fraternité de langue et d'histoire. Car, le marketing territorial est bien l'art de raconter une histoire commune et actuelle, une ambition voulue par toutes et tous. Le Professeur Lionel PRIGENT espère que s'écrive un nouveau récit de la Francophonie pour dépasser le marketing territorial des sociétés de communication. Le Professeur Lorenzo KIHLENGRANDI rappelle quant à lui le potentiel des réseaux internationaux des villes dans la projection de l'identité urbaine. Josué LASOURCE insiste sur le rôle des réseaux sociaux dans le marketing territorial. Quant à Christophe CLUZEAU et Thierry GRUSZKA, avec Claire HUGONET, Ingénieur conseil en projets Smart Cities, ils abordent le lien entre accès aux données et marketing territorial par la définition d'une stratégie du territoire connecté. Suivent les exemples de succès, avec Bizerte expliqué par Mourad BEN JELLOUL, le réseau de villes lumières présenté par Marc BURTON PAGE, la démarche de la métropole liégeoise vers l'international analysée par Stéphanie LEMAIRE, enfin le beau programme de la Route des Chefferies au Cameroun avec Bernard ZEUTIBEU, Directeur de l'Office de Tourisme de l'Ouest du Cameroun.

b) Un MOOC pour les Maires : « Les clefs de la ville »

A côté de Raisonance, nous disposons à présent sur le site internet du réseau, d'un espace où cette manière d'être et de faire pour favoriser la ville durable est expliquée de manière ludique. Il s'agit du MOOC des Maires francophones. Il ne s'agit pas d'une accumulation de cours magistraux mais d'animations très courtes, centrées sur des messages essentiels qui, ensuite, seront déclinés en présentation d'expériences concrètes et en interview de Maires. 2018 est au début de cette œuvre.

L'objectif est d'expliquer le développement durable, la mobilisation des ressources humaines et des acteurs du territoire.

Le schéma retenu est la lecture de la situation avec ses problématiques, ses enjeux, les réponses pour faciliter un développement qui transforme les passifs en actifs. Puis identifier les potentiels de mobilisation, les actions de proximité structurantes afin de se donner les moyens de créer une atmosphère d'entreprise et d'innovation, pour susciter la prise en charge de la démarche par les citoyens.

C'est l'IREC (Institut de Recherche en Economie Contemporaine) de Montréal, que dirige Robert LAPLANTE, qui met en œuvre ce projet et des cartouches ont été réalisées sur plusieurs messages : « Les ressources du milieu urbain au service de l'économie » : « Voir loin pour agir », « Construire ensemble », « Apprendre et réussir ensemble », « La prospérité : une entreprise collective », « Unité de lieu, diversité

d'acteurs ». Mais aussi sur la gouvernance des finances publique : « Le budget au service de la démocratie locale » avec cinq capsules : « Partager : répondre aux nouvelles attentes de la population », « Associer : le budget participatif », « Donner de la visibilité : le budget pluriannuel », « Clarifier : le budget programme », « Être opérationnel : les outils de la transparence financière ».

II. Pour explorer des thématiques clefs : l'alliance avec les institutions qui doivent être partenaires de la ville

Tous nos programmes sont conduits en lien avec les services de l'Etat, avec les parlementaires, avec les journalistes et les Universitaires.

a) Avec les Ministères français de l'Education nationale, de la Jeunesse et des sports, de la Culture

En octobre, l'AIMF a participé au programme « Courants du monde » afin d'échanger avec des équipes venues de différents pays de la Francophonie et de susciter des idées de projets au service de futurs projets de coopération.

L'Association pour la Promotion de l'Enseignement et la Recherche en Aménagement urbain (APERAU), l'Institut des Sciences politiques de Paris, le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM), l'Université Cheick Anta Diop à Dakar, celle de Ouagadougou, nous apportent leurs compétences et leur éclairage. Notamment lors de séminaires et des Assemblées générales, mais aussi pour effectuer des études ponctuelles de terrain. Enfin, en 2018, s'est ajoutée la Communauté des sportifs de haut niveau, pour donner plus de rayonnement à la politique de la ville en matière de vivre-ensemble, en associant sport de haut niveau et sport populaire de masse.

b) Avec l'Institut des Sciences Politiques de Paris et l'ONG Urbanistes du Monde

Avec l'Institut des Sciences Politiques de Paris et l'ONG Urbanistes du Monde, nous avons, cette année, analysé quelques grands événements sportifs et culturels à travers plusieurs enquêtes de terrain.

L'ambition du projet Urbanistes du Monde est double : il s'agit d'une part, d'analyser les dispositifs et outils de financements innovants qui se font jour dans les villes du Sud, que ce soit dans le but de fournir à leurs résidents les services et logements dont ils ont besoin ou dans une perspective d'attraction de capitaux et d'habitants. D'autre part, d'analyser l'impact de ces nouvelles approches tant au plan socio-spatial qu'en termes de gouvernance des politiques publiques, et toujours au service d'un modèle de ville plus inclusif, tel que celui que promu par le Nouvel Agenda Urbain.

Ce projet s'est appuyé notamment sur un partenariat avec l'Ecole Urbaine de Sciences Politique et l'Ecole d'Urbanisme de Paris.

Trois villes ont été analysées à travers une manifestation internationale : Hué, Marrakech et Abidjan.

Le festival de Hué s'inscrit dans une dynamique qui place la culture comme levier de développement durable en Asie du Sud-Est. L'objectif premier est de mettre en avant les valeurs culturelles traditionnelles artistiques et sportives en associant dimension locale et internationale. Les habitants sont mobilisés pour contribuer à diffuser la culture locale dans des manifestations de rues. Les communes environnantes sont associées à cet événement, notamment en accueillant les touristes. Le festival a donc eu un caractère structurant avec le développement touristique et commercial, création d'infrastructures, notamment un train entre Danang et Hué. Et l'ASEAN (Organisation des Etats d'Asie du Sud-Est) a désigné Hué « Ville touristique propre de l'ASEAN 2018-2020). Pour ce qui la concerne, l'AIMF a contribué à réhabiliter l'assainissement et les lacs de la citadelle en partenariat avec le SIAAP (Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne).

La COP 22 a été un événement qui a contribué à la transformation de Marrakech « Cité du renouveau permanent ». Réseau de tramway, bus verts, vélos en libre-service, aides à la suppression du diesel, création d'un écoquartier à Rmilat, bâtiments à énergie positive, remplacement de l'éclairage urbain, construction du site de la COP 22 sur une ancienne décharge sauvage, 15.000 mosquées à équiper de panneaux photovoltaïques, création d'un label pour les équipements économes en énergie, réhabilitation de jardins publics, constituent les points forts de politique nationale pour faire de Marrakech une ville durable, modèle.

Le troisième exemple retenu est Abidjan, ville d'accueil des VIII^{ème} Jeux de la Francophonie. Cet événement international qui allie compétitions sportives et concours culturels a pour but politique majeur de représenter les valeurs de la Francophonie à l'international. Les Jeux émanant de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) au sein de laquelle sont représentés 84 Etats et gouvernements. Pour la huitième édition, ce sont 48 délégations qui se sont déplacées. Les Jeux de la Francophonie ont eu un impact notable sur la capitale économique ivoirienne dans la mesure où plus de 4.000 athlètes et artistes, 500.000 spectateurs, 3.000 bénévoles et 900 journalistes accrédités s'y sont réunis. La gestion de ces flux densifiés a contribué à valoriser les réseaux existants mais a aussi pu pointer leurs défaillances. L'accueil d'une telle compétition a nécessité en amont une intense préparation de la part des puissances publiques nationales et internationales. La ville a dû construire de nouvelles infrastructures pour l'occasion à l'instar du Village des Jeux, mais aussi réhabiliter ou mobiliser des lieux hautement symboliques comme le Musée des civilisations ou l'Institut français.

Un événement d'une telle envergure apparaît aussi comme un coup de projecteur remarquable pour la mégalopole. Ce sont 500 millions de téléspectateurs et 35.000 internautes qui ont alors eu les yeux rivés sur la ville, selon l'OIF. Il apparaît donc comme un vecteur de représentation fort, tant pour le rayonnement international que pour la cohésion nationale. L'artisan de ce succès est le Gouverneur du District d'Abidjan Monsieur Robert BEUGRE MAMBE, Ministre auprès du Président de la République chargé des Jeux de la Francophonie et Vice-Président de l'AIMF.

c) Avec l'Ecole urbaine de l'Institut de Sciences politiques

L'AIMF s'est aussi préoccupée d'identifier des exemples de villes résilientes, notamment de villes détruites par une guerre ou un tremblement de terre, afin de comprendre et porter à la connaissance du réseau la méthode mise en place pour en assurer la reconstruction.

Deux exemples ont été retenus : Mexico, à la suite des tremblements de terre de 1985 et 2017 ; Beyrouth détruite par la guerre civile et reconstruite par la société d'économie mixte, Solidère.

L'étude de Mexico a été demandée à l'Ecole Urbaine de l'Institut des Sciences Politiques de Paris. Celle de Beyrouth à un cabinet d'architecture, celui de Rachid ACHKAR. Beyrouth a ceci de particulier que la reconstruction a été effectuée par une société mixte avec d'importants capitaux internationaux privés. Des actions ont été émises pour indemniser les familles victimes des destructions. La reconstruction, aujourd'hui achevée, a été réalisée sous l'influence de grands cabinets d'architecture sans la participation de la société civile.

Le dossier sur Beyrouth, mis en ligne sur notre site, présente la marche à suivre pour engager un projet de reconstruction ou de réhabilitation sur fonds privé : la délimitation de la zone, la topographie foncière, commerciale, économique et géographique, la mise en place d'une équipe en charge de la gestion des opérations, l'élaboration d'un cahier des charges d'architecture, le choix du cabinet d'architecture, le suivi du travail législatif (vote d'une loi spécifique, adoption des statuts de la société de reconstruction). S'ajoute à ce programme des propositions sur la politique de communication et l'émission des actions de la société avec les droits attachés à ces actions.

Ce rapport, qui pour la première fois, reprend en détail le montage législatif et financier de la reconstruction de Beyrouth est un témoignage unique sur la qualité essentiellement technique de l'opération « Solidère » à Beyrouth.

La démarche mexicaine est différente. Mexico a mis en place un fonds unique de reconstruction, créé une Commission de Reconstruction et une agence de résilience, structure décentralisée chargée de la coordination des actions afin d'augmenter la capacité d'adaptation de la ville aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques. A Mexico, la participation citoyenne a été majeure.

À la suite d'une catastrophe naturelle, l'organisation et l'action de la société civile viennent souvent combler un déficit de l'action publique dans la satisfaction de besoins urgents des populations touchées.

En 1985, le gouvernement, qui n'avait pas de plan d'urgence, tarda trois jours avant de commencer les actions de sauvetage et de déblayage. Face à l'inaction du secteur public, la société civile s'est organisée pour répondre à l'urgence. C'est ainsi que sont apparues les « brigades » de sauveteurs volontaires, communément appelé « topos » (taupes en français). Les Mexicains sont encore aujourd'hui très reconnaissants envers ces brigades de sauvetages spontanées.

En 2017, à la suite du séisme, les topos ont repris leur fonction avant même l'arrivée sur place des spécialistes de la protection civile, et les volontaires (apportant aide physique et ressources matérielles et alimentaires) se sont organisés en brigades d'aide supervisées en partie par l'université de Mexico. Des initiatives digitales ont également vu le jour pour fluidifier et documenter l'action en cours des plateformes, qui transmettaient et vérifiaient les informations sur les dommages des bâtiments et sur l'aide apportée.

Ainsi, au moment de la mise en place de la politique de reconstruction, les personnes touchées étaient déjà organisées politiquement. Plusieurs groupes ont réussi à faire valoir leur vision de ce processus auprès des pouvoirs publics.

Les deux tremblements de terre vécus à Mexico en 1985 et 2017 eurent des conséquences dévastatrices pour la ville faisant des milliers de morts et provoquant la dégradation et la destruction de l'espace urbain. A première vue, en comparant le nombre de victimes mortelles et le nombre d'immeubles effondrés, nous pourrions penser que les politiques d'adaptation au risque mises en place depuis 1985 constituent un succès en termes de résilience. Effectivement, le tremblement de terre de 1985 a été le point d'inflexion dans la conscientisation et la préparation du pays en entier par rapport aux risques naturels qui menacent Mexico et d'autres régions. La réponse à la tragédie et le processus de reconstruction ont apporté avec lui de bonnes leçons à tous les niveaux de gouvernance, particulièrement en termes de prévention et de protection civile. Les changements dans les codes de construction, l'installation d'alarmes sismiques et la création d'un système de protection civile au niveau national ont sans aucun doute été des aspects qui ont contribué à la réduction des dommages soufferts par la ville en 2017.

d) Avec l'Université Cheick Anta Diop de Dakar

Pour prolonger dans le temps la réflexion sur le partenariat autorité locale – société civile, partenariat qui donne de la durabilité au développement, l'AIMF a souhaité soutenir des rencontres académiques africaines en lien avec l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

La plateforme des « Rencontres académiques africaines » sera une tribune académique et politique réunissant enseignants, chercheurs, étudiants, décideurs politiques, experts de haut niveau, hauts fonctionnaires nationaux et internationaux, acteurs du secteur privé et de la société civile, avec comme objectifs de faciliter le dialogue des cultures et des confessions, l'étude, l'évaluation, l'analyse critique et prospective des enjeux et défis socio-économiques, culturels et politiques qui interpellent l'Afrique. Les regards croisés de ces divers profils d'acteurs venus d'horizons multiples favoriseront la proposition de solutions pratiques destinées aux gouvernants, aux populations et à leurs partenaires, solutions fondées sur la promotion de l'interdisciplinarité et la mise en relation directe entre les théoriciens et praticiens sur les questions africaines, qu'ils soient d'Afrique ou d'ailleurs : l'objectif est d'encourager l'émergence et l'animation d'une nouvelle école de pensée africaine basée sur l'authenticité et l'ouverture au service du citoyen de l'universel décomplexé, ambitieux, créatif, compétitif et prospectif.

e) Avec la Francophonie et ses réseaux d'universités

L'AIMF siège, en vertu de la Charte de la Francophonie, au sein de différentes instances : la Conférence ministérielle (CMF), où chaque Etat est représenté par le Ministre en charge de la Francophonie, laquelle se prononce sur les grands axes de l'action multilatérale francophone, le Conseil Permanent de la Francophonie (CPF), composé des représentants personnels des Chefs d'Etat ou de gouvernement, instance chargée du suivi des décisions prises par les Sommets des Chefs d'Etat, le Conseil de Coopération de la Secrétaire générale de la Francophonie où siègent les cinq Opérateurs (OIF, AUF, TV5, Université Senghor et AIMF).

En 2018, année du Sommet d'Erevan, le CPF et la CMF se sont réunies en avril, en juillet et en octobre. A chacune de ces réunions, l'AIMF a rendu compte de son action dans le cadre de la Programmation stratégique de la Francophonie.

Ella a aussi insisté sur l'importance de l'amélioration du statut des élus locaux, sur l'importance d'apporter aux Maires, reconnaissance et confiance, ce qui est essentiel dans la construction de la paix. Elle a plaidé pour toujours plus de dialogue entre le national et le local, dans le respect des différences et dans un esprit de bienveillance réciproque. Enfin, elle a appelé à la prise en compte des questions sociétales au sein de l'espace francophone.

Dans le cadre de ses partenariats, elle coopère avec le réseau APERAU (Association pour l'Enseignement et la Recherche en Aménagement Urbain), qui est un des réseaux de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF). APERAU contribue à l'animation des manifestations de l'AIMF, à la réflexion exprimée dans Raisonance et à la réalisation du MOOC, dans sa partie concernant l'urbanisme.

L'Université Senghor d'Alexandrie, quant à elle, propose sur sa dizaine de campus africains, des masters et des formations courtes répondant aux besoins de renforcement de compétences des cadres par le développement. Cela, dans le respect de nos valeurs communes : l'éthique, le respect, la solidarité, l'excellence, l'innovation.

Parmi les modules traités, l'eau, l'énergie, les transitions numériques, l'économie circulaire, l'adaptation au changement climatique, la mobilité urbaine, autant de thématiques qui interpellent les autorités locales.

Dans le cadre du partenariat entre l'AIMF et la Fondation Bill & Melinda Gates, l'Université Senghor apportera son expertise en matière de sécurité, de risques et de crises, avec le Professeur Thierry VERDEL, son Recteur.

f) [Le sport comme facteur de cohésion sociale et de citoyenneté : thème central de l'Assemblée générale de l'AIMF en 2018](#)

Partie intégrante de la vie sociale et de la culture, le sport est devenu un langage universel, qui rapproche les hommes et les communautés. Pratique collective et individuelle, le sport est un ciment et un facteur d'émancipation. Il permet de s'ancrer dans des territoires et ouvre de nouveaux horizons. Développer le sport et promouvoir l'activité physique sont devenus des missions de service public, missions qui sont en grande partie assumées et assurées par les villes. Le sport est un levier qui contribue à générer de la cohésion sociale, réduire les inégalités, favoriser l'intégration, améliorer la santé, pacifier les territoires, dessiner le paysage urbain. Le sport est intégré dans le quotidien, comme il marque des moments intenses et uniques, à travers de grands événements emblématiques générateurs d'émotions et de souvenirs collectifs.

Vecteur de valeurs humaines empruntées de respect, de fair-play, d'excellence, d'effort, le sport a une dimension universelle, que l'on retrouve notamment dans l'olympisme au sens large. Toutes les villes du monde n'accueilleront pas les Jeux olympiques, mais toutes peuvent recevoir le message diffusé à cette occasion et promouvoir les valeurs liées au sport.

Ville et sport se nourrissent l'un l'autre : la ville qui fait du sport une politique publique, le sport qui fait de la ville un terrain de jeux. Le sport nécessite des infrastructures, des aménagements, de la place, que la ville peut fournir. Le sport peut contribuer à certaines missions essentielles des villes : éduquer la jeunesse, garantir l'égalité des chances, porter des valeurs humaines, promouvoir la santé. Au-delà de ces

fonctions sociétales essentielles, le sport a acquis une double dimension économique et diplomatique, dimension amplifiée dans le cadre des réseaux de villes.

Autant qu'un service offert à ses usagers et ses habitants, pour un mieux-être tant collectif qu'individuel, la ville de Lausanne, que l'histoire a faite Capitale olympique, a fait du sport l'un des piliers de son développement économique et l'atout majeur de sa présence sur la scène internationale. Membre actif de l'Association internationale des maires francophones et Président de l'Union mondiale des villes olympiques, le Syndic de Lausanne reconnaît l'importance des associations de villes dans le partage de bonnes pratiques, l'échanges d'expériences, le transfert de connaissances et l'encouragement à l'innovation. Chaque réseau de villes tisse une toile du nord au sud, de l'est à l'ouest, crée des liens d'amitié, favorise le rapprochement des communautés au sein d'un même pays comme entre les nations. Et quand les réseaux de villes se rapprochent entre eux, les capacités à transférer, innover, partager, progresser, sont démultipliées. En tant que Maire d'une ville connectée à des réseaux et ouverte sur le monde, il est personnellement convaincu qu'une collaboration entre l'AIMF et l'Union mondiale des villes olympiques et sa plateforme Smart Cities & Sport permettra d'approfondir et d'inscrire dans le temps et l'action nos débats sur les questions de rapprochement entre communautés, d'intégration sociale, de durabilité, de développement urbain, de modèles économiques et d'ouverture à l'international.

Les débats se sont organisés autour de trois ateliers simultanés dont le texte ci-dessous constitue une synthèse.

Le premier atelier portait sur la diversité et la complémentarité permises par le sport ; le second envisageait le sport dans la ville comme une source d'innovations et de développement local ; le dernier présentait la question des villes et des grands événements sportifs internationaux...

En guise de clin d'œil, il peut être utile d'ouvrir la réflexion en conviant Sir Winston Churchill (1874-1965), Homme d'État, écrivain. À la fin de sa vie, alors qu'il était interrogé sur sa manière d'entretenir sa santé, il répondait : « *scotch, cigars, no sport* ». Nous pouvons considérer qu'il anéantit d'un mot tout ce que nous avons débattu depuis hier. Nous pouvons aussi considérer qu'il est l'exception qui confirme la règle... Mais cette absence de pratique ne signifiait pas un total désintérêt pour le sport.

Comme Premier ministre, Churchill a en effet soutenu l'organisation des Jeux Olympiques de Londres, en 1948. Le symbole était éclatant : après la précédente édition, organisée en 1936 à Berlin par un troisième Reich sûr de sa puissance, la tenue des JO à Londres moins de 3 ans après la fin du second conflit mondial marquait la victoire finale de la démocratie...

Cette ambivalence de la place du sport est constante. Georges Orwell, l'auteur du magistral 1984, exprimait une vive méfiance à l'égard du sport : « *pratiqué avec sérieux, disait-il, le sport n'a rien à voir avec le fair-play. Il déborde de jalousie haineuse, de bestialité, du mépris de toute règle, de plaisir sadique et de violence : en d'autres mots, c'est la guerre, les fusils en moins* ». Cette vision renvoie aux images que nous connaissons des heurts entre supporters, voire entre joueurs : amateurs de sport peut-être... Pratiquants de violence plus sûrement...

Le commentaire d'Orwell est évidemment marqué par des épisodes historiques qu'il avait vécus. Et il nous appelle à la vigilance. Valens MUNYABAGISHA, président du comité olympique rwandais, en a fait écho dans son propos de ce matin. Une partie des jeunes recrutés dans les clubs de sport ont été entraînés par les groupes armés (pour la préparation du génocide).

Le sport peut jouer un mauvais rôle en effet. Mais est-il à incriminer ? Il a été question d'autres conflits au cours de cette journée... Au Cambodge, en Côte d'Ivoire... Ce sont des guerres, des génocides qui ont meurtri non seulement ces pays mais l'ensemble de l'humanité en raison même de la violence qui s'est déchainée.

Or, face au déferlement de haine et de violence, le sport s'est imposé, cette fois comme une réponse... Il favorise la paix. Il nourrit l'espoir. Linda SANGARET nous en a fait témoignage en rappelant comment l'organisation de la Coupe du monde de Rugby (en 1995) a été une étape nécessaire de la réconciliation. Et la même volonté inspirait l'organisation de la Coupe du monde de football en 2010. Le sport et la démocratie, le sport et le vivre-ensemble : c'est bien à cela que notre journée a été consacrée.

Un deuxième thème transversal aux débats est la relation du sport et de l'identité... On peut bien sûr revenir à l'enfance... Celle qui fait de nous des supporters d'une équipe, captivés par le jeu, la couleur de son maillot, la coiffure de ses joueurs... Nous retrouvons partout dans le monde des maillots des grandes équipes. Mais les équipes nationales ont aussi un rôle.

David-Claude KEMO-KEIMBOU, historien du sport, nous a montré comment, au Cameroun, le sport, en particulier le sport professionnel et le spectacle (le plaisir) qu'il procure permettait de forger une identité nationale qui était assez forte pour dépasser les identités ethniques...

Il faut bien sûr être prudent et considérer qu'il s'agit bien d'une identité ouverte, respectueuse... Daniel CHAUSSE, Vice-Président de la Fédération française de Tennis, a cité Albert Camus, qui disait « ma patrie, c'est ma langue ». Et il a proposé de soutenir une francophonie du sport (par exemple dans le tennis) qui s'appuie sur les fédérations pour favoriser les solidarités, les échanges, tant pour les pratiquants que pour les cadres, arbitres, organisateurs qui sont également nécessaires.

Tony ESTANGUET, président de Paris 2024 a souligné, lors de l'ouverture de nos travaux, à quel point la francophonie avait été déterminante dans le vote des jeux à Paris. Une telle coopération est donc possible. Alors, pourquoi pas, demain, l'organisation de jeux francophones, mais qui ne soit pas une compétition supplémentaire réservée aux meilleurs ? Ce serait plutôt une rencontre inter villes destinée à promouvoir le sport pour tous...

Mais il ne s'agit pas seulement d'envisager l'opportunité d'organiser de grands événements sportifs sans lendemains.

Dans les trois ateliers, les témoignages ont abondé pour expliquer comment il fallait se saisir de l'opportunité des grands moments sportifs pour :

- participer à la réconciliation
- pour porter le vivre-ensemble
- mais aussi pour apporter les équipements qui devront ensuite rester accessibles à tous... au lieu d'être abandonnés comme cela arrive parfois, au lieu d'être loin des lieux de vie... ce ne sont pas seulement des coûts, ce sont aussi des outils indispensables
- l'équipement coûte cher... Il faut donc des dispositifs pour favoriser les dons, les échanges, les prêts du matériel, l'entraide des parents pour que tous les enfants puissent avoir la chance de pratiquer.

Il faut cependant aller plus loin : former les cadres, organiser les clubs... Et se servir des clubs, non pas seulement pour le sport mais pour promouvoir l'éducation sous toutes ses formes : apprentissage des conditions d'hygiène et de santé, de la langue... N'est-ce pas de cela qu'il s'agit lorsque Kigali organise, deux journées par mois sans voiture...

Alors que l'objectif initial était de permettre de mieux respirer dans la ville en réduisant la pollution, l'événement a encouragé une grande part de la population à se mobiliser.

Et ce n'est plus seulement l'occasion d'une pratique sportive. Plus largement, s'organise une action de santé publique, où il devient possible de faire un bref bilan de santé.

Mais il y a aussi des valeurs qui doivent être portées. En premier lieu, lutter contre les discriminations. Maty DIOUF, Adjointe au Maire de Nice, a expliqué le travail avec les associations pour lutter contre les discriminations (de genre, d'orientation sexuelle, d'âge).

Il y va d'une question de principe : ne plus permettre aujourd'hui des attitudes de rejet. Cette question était également évoquée hier... Et ce sont les Maires qui peuvent exercer la plus grande vigilance sur le sujet.

Il y a enfin des discriminations parfois imperceptibles... Le Cercle Paul Bert, à Rennes, a donc pris le parti de proposer des règles souples pour accueillir tout le monde : les mères de famille qui souhaitent pratiquer une activité peuvent venir avec leurs enfants qui sont pris en charge dans le même temps... Travailler aux conditions réelles de la pratique est donc essentiel.

Et les villes ont une responsabilité pour agir en ce sens ! La ville de Montréal a fait état ce matin de ses expériences variées qui ont toutes les mêmes buts : le développement social, la cohésion et l'intégration, la promotion de saines habitudes de vie, notamment en favorisant la pratique du sport par un ensemble de dispositifs (aménagement d'espaces, recherche de financement, soutien à tous les enfants pour l'acquisition des équipements...). Cette politique doit favoriser l'accès à tous les équipements, sans discrimination.

D'autres exemples, présentés par des start-ups, proposaient des « solutions » pour accompagner et faciliter les pratiques individuelles et collectives. Par exemple, leurs services pouvaient permettre de d'offrir une meilleure sécurité aux pratiquants par des outils d'alerte et de localisation ou par des informations en ligne actualisées pour savoir où pratiquer.

Ces technologies deviennent de nouveaux outils qui, à des coûts très abordables donnent la possibilité d'améliorer des performances mais aussi de prévenir des risques de blessures. Les perspectives sont nombreuses. Mais ce ne sont pas seulement les nouvelles technologies qui pourront favoriser la pratique sportive dans la ville. Ce sont d'abord les individus, les habitants, qui doivent se sentir concernés, qui doivent se mobiliser, chacun à leur niveau.

C'était le message de Félicité RWEMARIKA et Azza BESBES qui ont reçu le Prix de la Femme Francophone 2018. Le sport est une des manières de rassembler et de partager, de faire vivre, autour d'un stade, un moment en commun. Et dans nos ateliers, presque tous les intervenants ont insisté sur ce point crucial.

Il ne suffit pas d'être spectateurs, il ne suffit pas d'être participants ponctuels... Il faut un engagement, sur la durée, pour exercer la responsabilité de former, d'encadrer, d'encourager, d'éduquer...

« *Nous cherchons des bénévoles, nous cherchons des volontaires* »... Ce fut un mot d'ordre général. Or, le sport est un moyen permanent d'éducation. Pour Albert CAMUS, le sport a son rôle dans une pratique au quotidien :

« *Pour moi, je n'ai connu que le sport d'équipe au temps de ma jeunesse, cette sensation puissante d'espoir et de solidarité qui accompagnent les longues journées d'entraînement jusqu'au jour du match victorieux ou perdu. Vraiment, le peu de morale que je sais, je l'ai appris sur les terrains et les scènes de théâtre qui resteront mes vraies universités* ».

Le sport c'est donc aussi une école de la ville... C'est une longue tradition, dans tous les pays.

Les jeux permettent de véhiculer les valeurs culturelles olympiques (le dépassement de soi, l'acceptation de la défaite, l'élégance et l'éloquence, l'honnêteté...).

Mais ce n'est pas un projet spontané. Les villes peuvent prendre leur part à ce défi : en accompagnant et en soutenant les responsables des comités et des clubs sportifs, en les reconnaissant comme des interlocuteurs responsables et porteurs d'une immense énergie.

Donikpo KONE, Directeur des Affaires socioculturelles à la mairie de Yopougon, a expliqué comment le sport pouvait participer à la cohésion sociale mais aussi quels efforts il fallait produire pour animer, soutenir, travailler à l'échelle des quartiers...

Le sport comme vecteur de lien social... Même si cela ne doit pas faire illusion : ce n'est pas une solution miracle des politiques publiques. Mais c'est une possibilité pour : « *Aller vers une société moins exclusive pour ne pas avoir à réinclure* ».

Les Maires auront des responsabilités à prendre et devront aussi dialoguer pour partager les expériences mais aussi pour développer ensemble des événements pour favoriser vivre-ensemble, santé et citoyenneté par le sport. Ce ne sont pas forcément de grands projets, mais parfois des microprojets comme le présentait l'AFD...

Il leur faut donc une arène pour en débattre et l'AIMF aura un rôle à jouer.

Et nous allons donc conclure par cette injonction amicale à l'AIMF, c'est-à-dire à nous tous. Injonction que je vais reprendre de Philippe РОТН, disparu en mai dernier : « *en sport, tout demande de la détermination. Les trois D : Détermination, Disponibilité, Discipline. Et la réussite est à portée de main...* »...

Tout un programme... sportif bien entendu !

Déclaration présentée par Azza BESBES

Championne de sabre féminin

Mesdames et Messieurs les Maires des Villes Francophones,

Nous, sportifs de tous âges et de toutes disciplines,

Nous sommes avec vous, pour préserver l'espace public et pour le valoriser avec la culture du sport.

Nous sommes avec vous pour faciliter la bonne entente entre les communautés qui composent la ville.

Nous sommes avec vous pour participer à l'intégration des migrants et pour mettre en œuvre vos politiques de mixité sociale.

Nous sommes avec vous pour être l'un des fondements de la participation citoyenne au service d'un mieux vivre-ensemble.

Nous sommes avec vous pour lutter contre l'indifférence, les discriminations, les préjugés et l'absence de sens civique.

Nous sommes avec vous pour vous soutenir dans votre lutte contre la délinquance.

Nous sommes avec vous pour lutter contre le dopage et toutes les formes d'addiction.

Dans les banlieues oubliées, dans les quartiers informels des métropoles, ces territoires d'où sont issus bien de grands champions, nous sommes présents.

Alors, aidez-nous !

Aidez-nous au nom des réalités que nous représentons.

Reconnaissez nos clubs et associations sportifs pour qu'ils sortent de la précarité.

Reconnaissez nos éducateurs, nos entraîneurs et acteurs de proximité pour que leur engagement bénévole soit reconnu et que la diversité des métiers du sport soit mieux prise en compte.

Mobilisez les partenaires publics et privés pour que nos exploits deviennent leur fierté.

Offrez-nous toujours plus d'espaces publics dédiés au sport et à l'épanouissement de nos espérances.

Soutenez-nous dans l'organisation d'événements, de manifestations, de fêtes pour faire mieux connaître la diversité des sports.

Parlez de nous dans vos conseils municipaux, dans vos discours.

Car nous voulons être la solution aux problèmes de gouvernance de la ville, pour promouvoir une meilleure santé pour tous, pour plus d'égalité, pour plus de paix civile, pour plus d'ouverture, pour plus de culture du développement.

Les ateliers thématiques de la journée du 7 novembre se sont concentrés sur les questions de santé et salubrité en contexte urbain. L'approche et le programme de ces sessions avait comme objectif d'élargir le champ de réflexion de domaines spécialisés vers une vision de ces secteurs comme résolument intégrés aux politiques publiques locales.

Le croisement des expériences de 5 villes et associations des collectivités du nord et du sud, différentes par la taille, le contexte social et culturel, les moyens et compétences, a mis en valeur la faculté de chaque structure à trouver son rôle et sa place pour soutenir des politiques de planification familiale adaptées à son territoire.

Ces politiques ne peuvent se résumer à leur aspect sanitaire : au-delà de la prestation de soin, elles doivent être développées de façon transversale, intégrées aux politiques éducatives, sociales, sportives et culturelles des villes, soulignant le rôle essentiel de l'engagement de l'exécutif local. La prise en compte des jeunes, défailante au nord a comme au sud, a été pointée comme une priorité pour l'ensemble des villes, ainsi que l'impact qu'ont les projets de planification familiale sur d'autres champs, telle que la santé maternelle et infantile, la lutte contre les violences faites aux femmes, les discriminations liées au genre...

En partant du secteur des boues de vidanges, enjeu particulièrement prégnant dans les villes en développement du sud, la perspective a été élargie vers la prise en compte de l'assainissement urbain comme un des leviers majeurs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Et concrètement, au niveau local, à travers les cas de deux villes d'Asie et d'Afrique, comment cette question est intimement liée aux processus de préparation aux situations d'urgence. L'école d'Alexandrie a ainsi pu faire connaître son programme de formation à l'environnement et à la gestion des crises, confirmant la pertinence d'une approche globale. La réflexion sur les capacités d'intervention des villes a été enrichie par une intervention de l'Institut inter-gouvernemental Global Green Growth Institute (GGGI), qui a mis l'accent sur les nouvelles possibilités de financement des villes via le Fonds Vert. Cette perspective a confirmé l'intérêt que les gouvernements accordent à la recherche de complémentarité entre approches globales et locales, et l'importance des contributions des villes pour relever les défis mondiaux.

III. Des manifestations pour renforcer le caractère durable de la politique de développement urbain

L'AIMF est soucieuse de s'associer aux démarches mettant en valeur le rôle des villes dans la lutte contre le changement climatique, l'importance de leur autonomie financière. Dans ce cadre, elle organise des séminaires de haut niveau pour la vulgarisation ou la construction de plaidoyers. Elle participe à des manifestations internationales ou à des conventions de Maires dont l'objectif est d'identifier des opérations types.

a) La Conférence d'Ottawa

La Conférence internationale organisée par l'OIF et l'Université d'Ottawa, 12 ans après la Déclaration de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine, du 9 au 11 mai 2018, avait pour objectif d'élaborer une feuille de route basée sur le principe de la responsabilité de protéger le respect des Droits Humains, l'Etat de Droit, la démocratie. Il est aussi dans la recherche d'une cohérence et d'une complémentarité entre les actions menées aux niveaux local, national, régional et international. L'AIMF, Opérateur de la Francophonie pour les villes, était présente à cette Conférence pour que les Autorités locales soient reconnues comme partenaires pour relever les défis que sont le terrorisme, la radicalisation violente, les migrations, les conflits atypiques, les trafics en tout genre.

Plusieurs recommandations ont été formulées, notamment celles-ci :

- la démocratie étant la base de la paix et de la sécurité humaine, la Francophonie doit accroître la vigilance démocratique en lien avec le réseau des maires, premiers témoins et premières victimes de la violence
- la Francophonie doit se rapprocher des nouvelles institutions africaines et renforcer la gestion de la vie urbaine. L'Afrique comptera 1,5 milliard d'habitants en 2030 dont 70 % auront moins de 20 ans ; il faut de toute urgence résoudre les questions foncières et de la propriété des terres
- instaurer à l'échelle de la Francophonie des mécanismes d'observation permanents, en association avec les acteurs concernés (ONG, Université, milieu associatif), opérateurs terrain, les maires et les députés, les jeunes et les femmes et la société civile
- l'OIF devrait fournir des guides pratiques d'observation pour identifier précocement les causes des conflits par l'observation du terrain et un dispositif d'observation associant les divers acteurs locaux
- raffiner les outils de l'AIMF pour la mise en œuvre de la feuille de route de Saint-Boniface
- développer l'approche genre par l'éducation, l'autonomisation des jeunes, l'alphabétisation des femmes et l'approche communautaire inclusive
- associer davantage les femmes aux Opérations de maintien de la Paix et dans les opérations de médiation des conflits
- favoriser les échanges et le dialogue multi-acteurs à l'échelle régionale pour la prévention des conflits
- créer un réseau francophone de prévention basé sur la subsidiarité et la complémentarité des moyens pour appuyer le développement d'une doctrine de la prévention
- rappeler aux pays membres de l'OIF leurs obligations face aux migrants et au respect de leurs droits
- développer des programmes avec la société civile pour améliorer les conditions d'accueil et d'intégration des migrants
- mobiliser les commissions des Droits de l'homme pour le respect des droits de migrants
- renforcer les échanges d'information et la formation dans les zones transfrontalières particulièrement touchées par le phénomène des migrations
- accroître les capacités des acteurs et des structures locales et régionales faces aux migrations.

L'AIMF apporte une importante plus-value à la Francophonie en raison de la qualité de ses membres que sont les Maires. Ceux-ci sont à divers égards les premiers concernés par les nouveaux défis à relever pour prévenir les conflits et assurer la paix et la sécurité dans leur ville. Ils sont aux premières loges pour observer les inégalités et les ressentiments, vécus comme premiers facteurs structurels des crises. Ils sont ainsi les mieux placés pour prévoir et alerter. En leur qualité d'élus, ils peuvent intervenir comme médiateurs afin d'éviter que des conflits n'éclatent et offrir des espaces de discussion où les femmes, les jeunes, les représentants de la société civile, peuvent échanger et trouver des solutions concrètes aux problèmes vécus localement.

L'AIMF peut, en concertation avec l'OIF et les institutions concernées, organiser des journées de réflexion sur la décentralisation, le statut juridique des élus locaux et des administrations publiques municipales. A l'issue de ces journées de réflexion, des commissions conjointes réunissant des Maires et des Ministres d'Affaires municipales ou de l'Intérieur, pourraient être initiées pour traiter du transfert de compétences vers les villes et de la fiscalité, des ressources financières adaptées aux nouvelles responsabilités, de la formation d'administrations publiques locales compétentes et du renforcement des capacités des villes à jouer pleinement leur rôle dans le développement des territoires.

Avec l'aide professionnelle de l'AIMF, des tables de concertation villes-gouvernement pourraient voir le jour. Elles auraient pour but de veiller à la complémentarité des actions des administrations publiques

locales et gouvernementales. Ces tables pourraient servir à assurer le suivi des engagements et l'évaluation des politiques mises en œuvre aux divers échelons.

Ce sera un programme de l'AIMF pour 2019, avec l'appui du Secrétariat général de la Francophonie.

b) La Coalition Européenne des Villes Contre le Racisme

L'AIMF a participé à la Coalition Européenne des Villes Contre le Racisme (ECCAR) dont la rencontre s'est tenue à Liège.

Réseau, fédéré au niveau européen, de 134 villes situées dans 23 pays, l'inscription plus large d'ECCAR dans la Coalition Internationale des Villes contre le Racisme (ICCAR), fondée en mars 2004 et rebaptisée, en 2016, la « Coalition Internationales des Villes Inclusives et Durables », lui confère une dimension mondiale. C'est que les défis que les villes membres entendent relever au niveau de l'échelon communal participent d'enjeux trans-locaux, transnationaux et fondamentalement universels : la lutte contre toutes les formes de racisme, de xénophobie et de discrimination.

Elles s'engagent par là à mener et à développer, au sein de leurs administrations, des actions concrètes contre le racisme, la xénophobie et les discriminations. Elles veillent, en outre, à impliquer leurs citoyens et la société civile locale dans cette entreprise essentielle au fonctionnement harmonieux d'une société.

Liège a accueilli, les 26 et 27 avril 2018, le Congrès du réseau avec, pour thème « Culture, sport, diversité : comment faire société », qui entre dans le contexte de la politique de la ville de Liège, avec des initiatives soucieuses de pratiques respectueuses des diversités, tant au sein des institutions communales que dans le secteur associatif.

De cette dynamique associative et communale, il a résulté l'octroi à la ville de Liège, en novembre 2017, le statut de « Ville hospitalière ».

Bâtir des coalitions entre acteurs au service des ODD

I. Une démarche de concertation pour faire avancer les plaidoyers des maires

Face aux difficultés nées lors de la mise en œuvre des processus de décentralisation (cadres légal incomplet ou inappliqué, tensions entre les différents niveaux d'administration, etc.), l'AIMF a mis en place une stratégie de plaidoyer en vue de créer un environnement favorable (Enabling environment) à l'exercice de leurs compétences par les Autorités locales.

Ces travaux permettent de mettre à disposition des maires et des associations nationales d'autorités locales, des données objectives et fiables, en vue de soutenir leurs démarches de plaidoyer auprès des administrations centrales et des parlementaires. Ils concernent les finances locales, le statut de l'élu et de la fonction publique territoriale, les services essentiels, le rôle des autorités locales face au défi climatique.

Dix-huit mois après le lancement de ces groupes, plusieurs avancées peuvent être notées. Ces travaux ont créé un contexte favorable au dialogue multiparti et permis des évolutions législatives ou réglementaires :

- Le Cameroun a adopté une loi portant statut de l'élu local.
- Le Burkina Faso a adopté en janvier 2017 les lois portant création d'une Fonction Publique Territoriale et portant régime juridique applicable aux agents et aux emplois de la Fonction Publique Territoriale.
- La Ministre des Finances du Burkina Faso a signé, le 19 janvier 2017, les arrêtés de transferts financiers pour les Autorités locales d'un montant de 57 Mds FCFA, en augmentation de 282 % par rapport à l'année 2016 (année de sortie de crise), portant la part des budgets des autorités locales à 5,7 % du budget de l'Etat.

Ces données, permettant d'élaborer des plaidoyers et de faire évoluer les législations, sont essentielles dans la construction du droit de la ville.

Mais elles ne sont pas les seules.

Apparaissent à présent le territoire numérique, l'identité digitale et la propriété de l'information numérique, de la data.

Dans tous les pays, les villes et territoires ont entamé une réelle prise de conscience vis-à-vis des technologies numériques et des usages qu'elles permettent. Il devient de plus en plus clair que les voies d'amélioration sont immenses : qu'il s'agisse des infrastructures de transport, d'énergie, des systèmes de communication et d'information, de la qualité et de l'efficacité des services publics, se sont autant d'opportunités attractives pour les villes, soumises à des attentes de plus en plus exigeantes et à des contraintes de plus en plus fortes.

Devant ce vaste champ des possibles, tous les acteurs doivent garder en tête que les technologies numériques ne sont pas une fin en soi, mais un outil, un levier pour transformer les villes, les territoires, la manière de s'impliquer de chacun. Elles doivent être mises au service des différents acteurs et d'un développement efficient et pérenne de nos sociétés. Elles n'auront que peu d'utilité si elles ne sont pas adaptées et adaptables aux usages actuels et à venir et aux spécificités locales de chacun des territoires.

Le recours au numérique est au cœur d'une dynamique plurielle et permet d'atteindre conjointement des objectifs différents comme le progrès social, le développement économique. Il contribue aussi à la prévention des risques et à une meilleure réponse aux situations de crise, augmentant la résilience des territoires. En corollaire, de nombreuses problématiques émergent d'une utilisation en croissance exponentielle. La gouvernance des acteurs concernés, l'intégration des technologies déployées, la sécurité des données partagées, sont autant de sujets à prendre en compte et à clarifier pour en faire les atouts des nouveaux projets et non plus des freins potentiels.

La ville souveraine, c'est-à-dire, la ville qui entend maîtriser son territoire passe par le numérique. Dans un contexte où l'ensemble des parties prenantes des territoires ont de plus en plus d'opportunités de s'impliquer, les villes sont au cœur d'une dynamique qui les appelle à jouer un rôle central dans cette transformation numérique.

a) La « Journée nationale de la Commune Togolaise » de l'UCT

L'Union des Communes du Togo (UCT), dont l'un des principaux objectifs est d'accompagner les communes togolaises en vue d'un développement harmonieux, travaille à l'émergence des collectivités territoriales togolaises en offrant aux acteurs locaux, les outils d'accompagnement pour l'amélioration de la délivrance des services publics de base à la population.

La « Journée nationale de la Commune Togolaise (JNCT) » est devenue, depuis une dizaine d'année, une occasion unique de partage d'expériences entre les responsables des communes togolaises, certains de leurs homologues d'ailleurs, les opérateurs économiques, les organisations de la société civile, les partenaires en développement, les responsables politiques nationaux et les experts, les personnes ressources, les médias...

L'AIMF a apporté son appui à l'organisation de cette rencontre qui s'est tenue du 24 au 26 novembre 2018 à Lomé, sous le thème « Appropriation locale des ODD pour la mise en œuvre de l'agenda 2030 : enjeux, stratégies, outils et méthodes » qui a réuni plus d'une centaine de participants. Elle a permis aux autorités togolaises et aux acteurs locaux de prendre la mesure des enjeux du développement durable ainsi que leur place et rôle en vue d'obtenir une plus forte implication dans la localisation des ODD pour la mise en œuvre effective de l'agenda 2030 au Togo.

II. Soutenir les réseaux de femmes, partenaires privilégiés des Maires

Afin d'accroître la visibilité des femmes leaders et de faciliter leurs mises en lien, l'AIMF apporte son appui à leurs réseaux.

A cet égard, le Prix de la femme francophone mis en œuvre en juin 2017, lors de l'Assemblée générale tenue à Montréal, a salué une tunisienne, Madame Cyrine BEN MLOUKA, Trésorière de la Chambre tunisienne des femmes chefs d'entreprise, pour son action en faveur de l'entrepreneuriat. Dans ce cadre, Madame BEN MLOUKA a participé à une formation sur les techniques et stratégies de négociations organisée par le College Of Europe. Une journée s'est déroulée sous forme d'une mise en scène d'une réunion multilatérale au niveau de la Commission européenne, puis les participants se sont transformés en Députés européens. Madame BEN MLOUKA était en charge de négocier la position de la France relativement à la proposition d'égalité genre en matière de leadership des entreprises cotées.

L'AIMF accompagne donc depuis 2017, année de sa création, le Réseau des Femmes Leaders du Maghreb (RFLM). Ce réseau a un double objectif : créer des passerelles entre les Maires et les femmes leaders pour que leurs initiatives en faveur du développement local trouvent un écho favorable auprès des autorités locales et renforcer le dialogue entre les femmes à l'échelle sous-régionale et donner ainsi un support à leur mobilisation pour le dialogue et la sortie de crise.

Avec l'appui de la ville de Namur, l'association internationale RFLM est maintenant dotée d'un statut officiel. Celle-ci a été déclarée le 27 juin 2018 comme association internationale de droit belge, afin de lui permettre de développer une action de coopération internationale sur plusieurs pays, ce que ne permettait pas le statut associatif tunisien. L'engagement de Namur aux côtés du RFLM témoigne de la mobilisation des villes membres de l'AIMF pour dynamiser leur coopération avec l'ensemble des acteurs du développement des territoires.

L'AIMF accompagne également le REFELA, Réseau des Femmes Elues Locales d'Afrique, en permettant aux femmes du réseau de participer aux grandes manifestations internationales et d'y rendre visibles leurs plaidoyers. Grâce à l'appui de l'AIMF, ces Maires étaient présentes en nombre à la COP21 de Paris, à la COP22 de Marrakech et à la COP23 de Bonn. Elles participent régulièrement aux Assemblées générales de l'AIMF.

L'AIMF soutient aussi des projets facilitateurs d'autonomisation des femmes par une action sociale dans les territoires tout en améliorant les conditions de vie des femmes avec des programmes d'accès à l'eau (pour alléger le poids de cette corvée incombant principalement aux femmes et aux filles), avec des programmes d'éclairage solaire des rues pour améliorer la sécurité des déplacements et l'alimentation électrique des hôpitaux et centres de santé au Cameroun, en équipant des sanitaires dans les écoles, élément déterminant de la scolarisation des jeunes filles (Communes du Zou au Bénin et Tsévié au Togo).

Avec l'aide de la Fondation Bill & Melinda Gates, l'AIMF facilite l'accès au planning familial pour permettre aux femmes de construire leur avenir selon leurs choix (Bobo-Dioulasso au Burkina Faso et Abidjan en Côte d'Ivoire).

III. Complémentarité avec les autres acteurs de la coopération publique et privée

a) La Convention des Maires d'Afrique au Sud du Sahara

Fondée en 2008 par l'Union européenne, elle a l'ambition de rassembler les collectivités engagées à atteindre les objectifs énergie-climat. Elle rassemble 7.000 collectivités de 57 pays ! En 2013, l'initiative est étendue au Maghreb et en 2016, l'Union européenne demande au CCRE d'en piloter le programme. Celui-ci s'organise selon une plateforme d'accompagnement basée à Accra et sur des projets pilotes. L'AIMF est associée à ce programme et finance, à travers son Fonds de Coopération, des opérations à Lubumbashi. De plus, elle assume la mise en lien, le plaidoyer et la communication au sein de son réseau.

Au total, 10 projets pilotes, sur les 13 retenus, sont issus de villes francophones. La Commission permanente animée par la ville de Lausanne, travaille de concert avec la Convention. De même, le groupe de plaidoyer sur le Climat, que développe l'AIMF dans le cadre du Partenariat Stratégique avec l'Union européenne, échange le contenu de ses travaux avec la Convention, notamment lors de la réunion qui s'est tenue à Dakar en février-mars 2018.

Le lancement officiel du programme Lubumbashi 2030, projet pilote de la Convention des Maires pour l'Afrique Sub-saharienne, a eu lieu le 21 septembre 2018. Porté par la ville, ce programme mobilise autour d'une ambition commune l'appui de l'Union européenne, de l'AIMF et de la coopération décentralisée francophone. Il est en ce sens emblématique de la volonté et de la capacité de ces acteurs à renforcer la complémentarité de leurs interventions.

Aux côtés de l'Union européenne, qui appuie la ville dans le cadre de l'initiative Convention de Maires pour l'Afrique Sub-saharienne, l'AIMF s'investit dans l'opérationnalisation du plan d'action. Elle financera ainsi, à hauteur de 300.000 euros, à travers son Fonds de Coopération, le projet de « Gestion durable des ressources en eau, des forêts et du patrimoine arboré urbain ».

Ce dernier permettra de renforcer les capacités des services techniques municipaux à gérer les enjeux liés à la préservation des ressources naturelles, notamment autour de la question centrale de la préservation de la qualité de l'eau ; d'intensifier les plantations d'arbres en ville et de créer une nouvelle pépinière municipale spécifiquement dédiée à la production et à la conservation des espèces locales de la forêt du Miombo ; et de créer des espaces d'accueil polyvalents pour promouvoir le développement durable et la préservation des ressources naturelles.

Engagée de longue date dans une coopération décentralisée avec la ville de Lubumbashi, la ville de Liège mobilise ses services et ses partenaires pour un appui en expertise.

b) La Conférence internationale sur la relance de l'Éducation physique et sportive dans les différents ordres d'enseignements des Etats et Gouvernements membres de la Francophonie (CIEPS)

Conformément à la convention de partenariat conclue pour la période couverte par le Cadre stratégique 2015-2022 de la Francophonie, l'AIMF a apporté un appui financier à la CONFEJES pour l'organisation de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie. La CONFEJES, en collaboration avec la CONFEMEN et le Ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports du Bénin, a organisé les 26 et 27 novembre 2018, à Cotonou, la Conférence internationale sur la relance de l'Éducation physique et sportive dans les différents ordres d'enseignement des Etats et gouvernements membres de la Francophonie.

L'objectif de cette rencontre a été de fédérer les décideurs politiques, les autorités académiques et les partenaires sociaux, techniques et financiers, en vue de produire un document d'orientation et son plan d'action en faveur d'une relance qualitative de l'enseignement de l'EPS dans les différents ordres d'enseignement.

La rencontre a regroupé une centaine de participants dont des ministres, des partenaires techniques et financiers, des experts nationaux et internationaux dans le domaine de l'EPS, des représentants des organisations internationales, notamment l'OIF, l'UNESCO, TV5 Monde, l'AIMF et des Fédérations internationales de sport.

Les participants se sont répartis en trois ateliers : la formation des enseignants d'EPS non spécialistes au niveau préscolaire et primaire ; la valorisation de la fonction de l'enseignant et l'apport de l'EPS à la santé et à la réussite scolaire. Les travaux des ateliers ont été présentés et adoptés par la plénière à l'issue de laquelle des recommandations ont été formulées pour enrichir le document projet de Déclaration et son plan d'action. Le projet de déclaration dite « Déclaration de Cotonou » et son plan d'action ont été validés. Les consultants doivent rédiger les versions finales qui seront envoyées aux Ministres pour en prendre connaissance, formuler leurs observations ou améliorations, puis validation.

La Déclaration de Cotonou et son plan d'action seront adoptés par l'ensemble des Ministres de la CONFEJES et de la CONFEMEN, début 2019, lors des prochaines réunions des instances des deux Institutions.

c) Les échanges avec la taskforce du Medef international

Avec l'AFD, le Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, des représentants d'Ambassades, de Cités Unies France, l'AIMF participe à la structure de réflexion du Medef (Mouvement des Entreprises en France) sur le développement commercial international.

L'objectif est de faire circuler la promotion de la durabilité, l'innovation, la participation en matière de développement urbain, avec l'appui de grandes entreprises.

Le sport, dans sa dynamique économique et sociale, est un sujet récurrent et le rôle des élus locaux dans la coopération industrielle est mis en avant : Saint-Gervais en matière de stations de sport d'hiver, Toulouse sur la protection du patrimoine, Tours et les arts de la table.

CONTRIBUER A L'EVOLUTION DE LA COOPERATION INTERNATIONALE ENTRE ET AVEC LES VILLES, DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT

I. Accompagner les mutations de la coopération bilatérale entre les villes

L'AIMF a connu des phases successives de mutation, en correspondance avec l'actualité qu'elle précède parfois. Ses valeurs d'amitié, de fraternité, de solidarité et d'humanisme, autour de la langue française, sont déclinées à travers ses engagements, sa stratégie et ses projets.

Fédératrice des villes adhérentes lors de sa création et partenaire technique et financier pour des projets concrets d'amélioration des conditions de vie des populations, dans un esprit de coopération de proximité, l'AIMF est devenue, sans perdre son identité et sa vision, opérateur de projets officiellement reconnu, facilitateur auprès des Maires pour améliorer la gouvernance, à travers notamment la diplomatie des villes, le vivre-ensemble, la gestion performante des services publics essentiels, puis créateur de réseaux géographiques, à l'échelle de continents ou partie de continents. Des alliances se créent et se renforcent, des plateformes de concertation et de dialogue émergent et se consolident, des réseaux se tissent à travers le monde pour transférer les expériences, procéder à des échanges entre pairs, s'enrichir des savoir-faire et des bonnes pratiques. Les Maires des différents continents se rapprochent, se parlent et discutent des politiques de la ville du moyen et long terme.

Ainsi, progressivement, le milieu local francophone renforce son identité, son appartenance au réseau mondial des Maires et son ambition de dessiner la carte du développement des territoires de demain, à l'aune de ses contributions.

L'AIMF a fait un constat qui révèle que les alliances actuelles entre les villes ont tendance à se détériorer voire à se dénouer. Les causes sont triples. Les contraintes budgétaires auxquelles les villes du Nord doivent faire face, avec la conséquence de privilégier des actions dans leurs propres espaces, les réformes territoriales, dont la fusion de régions, les intercommunalités et nouvelles communautés de villes ou grandes métropoles avec des changements dans la gestion des compétences, enfin l'instabilité croissante des villes situées dans des Etats en situation de pré-crise, de crise ou de post-crise.

Dès lors, créer ou prolonger une coopération avec une ville du Sud devient, pour certains partenaires, de plus en plus compliqué, de plus en plus coûteux, de plus en plus incertain, s'agissant notamment de l'atteinte des résultats attendus, inscrits dans les conventions de financement. L'envoi de délégations d'une ville du Nord dans la ville sœur du Sud devient problématique pour des raisons de sécurité. Pour ces raisons, les villes ne veulent prendre aucun risque pour les membres de leurs délégations et ont

tendance à annuler ces visites qui permettaient de renforcer les liens, de prendre connaissance in situ des réalités locales et de vérifier la bonne utilisation des fonds.

Toutefois, la démarche de coopération des villes du Nord est toujours réelle. La volonté politique des élus locaux s'exprime dans un sens favorable, dans de nombreuses villes. Les colloques, assises, assemblées générales de leurs instances en témoignent. Encore faut-il trouver de nouvelles conditions, de nouvelles formes qui rassurent et qui permettent l'engagement formel et l'appui vers les villes en développement. Ce qui reste à inventer.

Ainsi, en partant de notre expérience acquise et en mettant en lien villes du Nord et du Sud autour d'un programme global de coopération décentralisée, pourraient se développer des villes souveraines, c'est-à-dire, des villes qui maîtrisent leur espace dans sa complexité et qui disposent d'instruments pour atteindre ce résultat.

a) Une ambition qui est à l'origine de l'AIMF

Son objectif est d'apporter un appui technique aux villes et aux réseaux de villes de son espace géographique, afin de libérer leur potentiel de développement.

Cette démarche s'effectue en partenariat avec les parlementaires, la société civile, les services locaux et des représentants de la presse. Elle se justifie parce que tous ont des intérêts communs. Ensemble, ils trouvent des solutions contribuant à un meilleur accès aux services, à un meilleur vivre-ensemble, à plus de transparence. C'est cette manière de gérer et de mettre en œuvre les services publics qui détermine la qualité de la gouvernance locale. Cette démarche en faveur de la bonne gouvernance locale est la garantie d'un développement durable.

Des outils sont remis aux services pour aller dans ce sens, en matière d'assainissement et de gestion des finances locales.

Depuis 2000, l'AIMF a investi 100 millions d'euros dans le développement urbain de ses villes membres. Ces investissements portent sur les Objectifs de Développement Durable avec la réalisation d'infrastructures urbaines dans le cadre d'un renforcement de la maîtrise d'ouvrage municipale et des capacités urbaines à la planification urbaine.

Ils ont également permis d'augmenter les capacités de mobilisation des ressources propres des communes. En effet, ces fonds sont issus à 40 % des villes membres de l'AIMF dans le cadre de jumelages ou de contributions volontaires à l'AIMF, 10 % d'agences territoriales et 10 % de fondations privées.

L'AIMF intervient notamment pour soutenir la modernisation de la chaîne comptable et pour améliorer la qualité des recettes. Elle soutient la réflexion sur les PPP, sur le développement de l'ESS et la mise en place de SEM de capitalisation. Elle suscite l'adhésion à la nouvelle norme ISO 37001 sur l'éthique en matière de gestion des fonds publics. Parallèlement, elle contribue à accroître la prise de conscience des risques environnementaux, à améliorer la gestion des déchets, notamment des boues de vidange, à vulgariser l'usage des énergies vertes.

La norme ISO 37001 a été mise au point en octobre 2016, par l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO). Elle s'adresse à toutes les organisations, tant publiques que privées, grandes ou petites, ainsi qu'aux organismes à but non lucratif. Elle vise à prévenir, détecter et gérer les problèmes de corruption. Elle est un bouclier qui met les organisations à l'abri de la corruption. Son coffre d'outils permet de construire un cadre de gestion des risques de corruption.

SIM_ba, outil de gestion financière et comptable développé par l'AIMF, permet aux Conseils municipaux de mieux suivre et de contrôler l'emploi des fonds publics. Il concrétise les engagements des élus à s'inscrire dans des principes de la bonne gouvernance à travers l'amélioration de la dépense publique, la maîtrise et la sécurisation des sources de mobilisation des ressources budgétaires, la production d'une information budgétaire, comptable et financière complète et à jour.

En partenariat avec le Groupe SOS, elle a construit un projet pilote pour améliorer la mise en synergie entre autorités locales et acteurs de l'ESS au Cameroun, où ce secteur est particulièrement dynamique. Ce programme renforce la mobilisation des Maires sur l'ESS et permet d'appuyer des projets pilotes portés par les acteurs de l'ESS. Une Commission permanente anime une réflexion continue sur cette thématique.

Pour dépasser leurs ressources financières trop limitées, les métropoles souhaitent innover en s'engageant dans la mise en place de Sociétés d'Economie Mixte locales de gestion patrimoniale. Elles permettent de mobiliser le secteur privé pour financer les équipements et les services urbains. Ainsi, la Communauté Urbaine de Douala entend, à travers ce type de SEM, s'investir dans la construction de grosses infrastructures (Centre de Conférences international, Gare routière...) et d'en tirer des dividendes. L'AIMF apporte son expertise pour accompagner la CUD dans cette démarche pionnière au Cameroun et en Afrique.

L'AIMF accompagne ses villes membres pour développer des filières d'assainissement des boues de vidange : à Vientiane (Laos), à Mahajanga (Madagascar), à Siem Reap (Cambodge), à Yaoundé et dans 7 autres villes membres grâce au partenariat entre l'AIMF et la Fondation Bill & Melinda Gates pour la Santé et la Salubrité des Villes. Accompagnées d'experts internationaux, les villes mettent au point une stratégie municipale impliquant acteurs publics et privés. Elles développent des outils de gestion de la filière : système d'information géographique (avec géolocalisation des camions vidangeurs) ; renforcement des compétences municipales (outils RH) ; régulation du secteur (réglementation et labélisation) ; dispositifs d'appui au secteur privé, notamment en lien avec le secteur bancaire.

En droite ligne des engagements pris par les autorités locales pour contribuer à l'atteinte des objectifs des Accords de Paris sur le Climat, l'AIMF appuie le Réseau des Femmes Elues Locales d'Afrique – Section Cameroun pour développer un programme autour de l'énergie verte. Elle finance la mise en place d'équipements : centrale solaire hybride avec mesure d'efficacité énergétique, lampadaires solaires aux carrefours et points capitaux, couverture électrique de centres de santé.

Dans le cadre de son partenariat avec la Fondation Bill & Melinda Gates pour la Santé et la Salubrité des Villes, l'AIMF soutient 5 projets pilotes pour l'accès à la planification familiale.

Les villes pilotes développeront une stratégie municipale d'accès au planning familial sur leur territoire, impliquant société civile et services de l'Etat. Seront développés en particulier le renforcement des capacités de pilotage stratégique des villes, l'amélioration des systèmes statistiques locaux en matière de

santé publique (*suivi des usagers et contribution aux enquêtes périodiques*) et l'innovation méthodologique pour l'accès des jeunes et populations défavorisées à la planification familiale.

Parallèlement, l'AIMF finance des équipements de santé. Le dernier mis en œuvre étant à Libreville.

b) Le rapprochement des membres de l'AIMF

i) *Entre les villes de Tunis et de Kigali*

Au-delà de cette mise en réseau des villes de régions géographique, économique ou culturelle, le Secrétariat permanent a effectué plusieurs missions destinées à rapprocher les membres de l'AIMF. Plus d'une dizaine au total.

La plus emblématique a été le rapprochement de Tunis et de Kigali, à la suite de la prise de fonction de ces nouvelles femmes Maires : Madame Souad BEN ABDERRAHIM (Tunis) et Madame Marie-Chantal RWAKAZINA (Kigali).

Cette rencontre s'est faite sur fond de politique sportive de la ville de Kigali, alors que, dans le même temps, la Tunisie adhère, le 18 juillet, au Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA). L'Égypte, la Libye et le Rwanda en sont membres.

A cette réunion, participaient les capitales des pays où le sport a joué un rôle majeur dans la réconciliation : Kigali, Phnom Penh, Port-au-Prince.

Les délégations ont participé à la journée sans voiture qui a lieu deux fois par mois et à l'occasion de laquelle s'organisent des manifestations sportives populaires.

Les délégations ont aussi assisté à la première journée du Tour Cycliste du Rwanda, cette étape a été gagnée par l'équipe algérienne.

Durant le séminaire, le Cambodge a présenté sa démarche de réconciliation et de mieux vivre-ensemble, le sport ayant eu une part incontournable avec la multiplication des événements sportifs. Tunis a centré son témoignage sur le sport et la santé.

Ensemble, les délégations ont proposé un texte de déclaration qui pourrait être lu à Lille lors de l'Assemblée générale. Ce texte exprime la volonté de travailler ensemble, autorités locales, sportifs de haut niveau au service des clubs, des animateurs et du sport populaire.

Ils ont aussi préparé un projet de Résolution qui sera soumis à l'adoption de l'Assemblée générale.

Ont participé à ces travaux et de manière très concrète, l'Ambassadeur Valens MUNYABAGISHA, Président du Comité National Olympique du Rwanda et le Secrétaire exécutif de la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation du Rwanda, Monsieur Fidèle NDAYISAKA, ancien Maire de Kigali. Pour lui, le sport est son allié dans le processus de réconciliation. Il est une thérapie aux inégalités et aux comportements anti-sociaux.

ii) La Commission permanente de l'AIMF sur le « Vivre-ensemble »

Du 2 au 4 septembre, la Commission permanente sur le Vivre-ensemble s'est réunie à Genève, au Palais Eynard, siège du Conseil municipal.

Les villes de Douala, Genève, Lausanne, Montréal, Namur, Rabat et Strasbourg, ont participé aux débats centrés d'une part sur les politiques et programmes déterminants pour le vivre-ensemble, d'autre part la démarche et les objectifs de la Commission permanente. Les participants ont, ensemble, donné une définition d'une politique de vivre-ensemble, en structurant leur réflexion en s'appuyant sur les 3 courants de la pensée pluraliste, diversité, égalité, dialogue :

« Le vivre-ensemble dans une ville est un processus dynamique que tous les acteurs mettent en place pour favoriser l'inclusion et le sentiment d'appartenance à différentes échelles. Faire la promotion du vivre-ensemble, c'est reconnaître toutes les formes de diversité, lutter contre la discrimination et faciliter la cohabitation harmonieuse. Les différents acteurs du milieu travaillent en concertation pour faciliter l'émergence des valeurs communes qui contribuent à la cohésion sociale (Genève, 4 septembre 2018). »

Ils ont aussi préparé la prochaine réunion de la Commission en marge de l'Assemblée générale de Lille avec, à cette occasion, une première séance d'information sur les bases d'une politique locale en faveur du vivre-ensemble. A cet égard, Douala a présenté la politique de la ville en la matière.

Le Commission a tenu sa troisième réunion à Lille, le 5 novembre 2018. Son objectif a été de développer une compréhension commune du « vivre-ensemble », d'identifier des pratiques permettant de promouvoir le vivre-ensemble à l'intérieur des villes et de décider des prochaines rencontres de la Commission.

Elle a réuni les villes d'Abidjan, Dakar, Douala, Libreville, Liège, Montréal, Namur, Ouagadougou, Thiès et Tunis, ainsi que la Fédération canadienne des municipalités et l'Union des municipalités du Québec.

Les riches échanges ont permis d'interroger la question du vivre-ensemble à partir des différentes réalités vécues dans les villes. Malgré la diversité de contextes, de défis et de réponses, la définition proposée semble bien prendre en compte les principales dimensions évoquées lors des discussions, notamment celle de la cohésion sociale, les enjeux socioéconomiques, la diversité interculturelle, la sécurité quotidienne, la paix sociale et la stabilité politique, mais également la diversité régionale représentée par les villes.

Afin de se donner un cadre et une orientation commune, les participants ont adopté la définition, proposée en septembre, pour les fins de la Commission. Ainsi, cette définition pourra servir comme référence utile, notamment pour les prochains travaux du groupe technique. Cette définition n'est pas forcément définitive pour autant, ce qui permettra d'y revenir ultérieurement au besoin. L'adoption de la définition est une étape importante afin de donner suite à la démarche commencée par la Commission.

La prochaine réunion de la Commission devrait avoir lieu en marge du Congrès de l'AIMF prévu en 2019. Entre temps, à partir des discussions de cette réunion, le groupe technique poursuivra ses échanges en parallèle.

iii) Villes, cinémas et jeunesses francophones

Promouvoir le cinéma et la langue française comme vecteurs de la diversité culturelle et linguistique, de la liberté d'expression et de création, et du respect mutuel entre les cultures, est l'un des engagements du Bureau depuis 2016.

Les moyens limités de l'Association ne permettant pas d'agir sur la production ni sur la création ou le soutien à des salles, l'AIMF s'est concentrée, pour 2018, sur son intervention dans des festivals de cinéma francophones.

L'expert en charge de soutenir la production cinématographique a donc pu assister à plusieurs festivals et présenter des cours sur le cinéma francophone (Louisiane). Par ailleurs, dans le cadre des actions de l'AIMF visant à favoriser la circulation des œuvres cinématographiques et des artisans de leur création, le Secrétariat permanent a pris en charge les déplacements d'artistes devant assister à ces festivals francophones.

iv) Les interférences de l'Assemblée générale de l'AIMF à Lille le 7 novembre 2018

Au-delà des réunions des Commissions permanentes, l'Assemblée générale, comme cela est devenu une tradition, a permis la rencontre des Maires avec des bailleurs publics ou privés. Des conventions de partenariats ont été signées :

- La convention AIMF – District autonome d'Abidjan (Côte d'Ivoire), pour la « *Réhabilitation de l'adduction en eau potable de Brofodoumé* », projet appuyé par l'Agence de l'eau Rhin Meuse
- La convention AIMF – ANCB (Association nationale des communes du Bénin), pour la « *Construction du siège de l'ANCB* »
- La convention AIMF – Nouakchott (Mauritanie) – Lausanne, libellée « *Projet communautaire d'accès à l'eau et l'assainissement (PCAEA2)* »
- La convention AIMF – Dschang (Cameroun) – Nantes métropole, pour des « *Etudes pour la stratégie et la structuration de la filière de gestion des boues de vidange* », en partenariat avec la Fondation Bill & Melinda Gates
- La convention AIMF – Communauté urbaine de Yaoundé (Cameroun) – Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) – Agence française de développement (AFD), pour la « *Structuration de la filière de boues de vidanges* », en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Fondation Bill & Melinda Gates
- La convention AIMF – Dakar (Sénégal), pour la « *Construction du premier skate-park public* »

II. L'Union européenne, un forum pour valoriser nos démarches et encourager leur diffusion

a) La participation au Forum Politique sur le Développement

Le Forum Politique sur le Développement (FPD) regroupe les représentants des institutions de l'Union européenne, le Parlement européen et les gouvernements des pays membres, les organisations de la

société civile comme les ONG actives dans le secteur du développement, les syndicats, coopératives, le secteur privé et les Gouvernements locaux et régionaux du monde entier.

L'objectif global du Forum Politique sur le Développement est d'offrir, aux organisations de la société civile et aux gouvernements locaux et régionaux de l'Union européenne et des pays partenaires, un espace de négociation ou de prise de décision. Il favorise la communication et une meilleure compréhension parmi tous les acteurs.

Il est bâti sur la valeur ajoutée et les complémentarités offertes par les différents acteurs dans leur capacité de contribuer aux analyses, à la conception et au suivi des politiques de développement de l'Union européenne.

Les organisations regroupées dans FPD représentent aussi les réseaux de femmes. C'est la raison pour laquelle, l'AIMF a convié le Réseau des Femmes Leaders du Maghreb (RFLM) à participer aux débats. Le Délégué du Gouvernement de Douala, Monsieur Fritz NTONE NTONE, a aussi participé à cette rencontre pour porter témoignage sur la mobilisation des ressources financières.

Encourager la mobilisation de ressources intérieures est de première importance pour les efforts de tous les gouvernements en vue de réaliser la croissance inclusive, l'éradication de la pauvreté et le développement durable. En effet, elle augmente le caractère prévisible et la stabilité des financements pour le développement durable et diminue la dépendance aux aides. Combinée avec une gestion sérieuse des dépenses publiques, elle permet l'accès à davantage de services et de biens publics là où il existe des besoins, tout en renforçant le contrat social entre le gouvernement et les citoyens.

La mobilisation des ressources intérieures est essentielle pour améliorer les ressources publiques afin de faire face aux défis du développement et ce, au niveau national et local. Les gouvernements locaux ont besoin de ressources adéquates pour venir à bout des défis auxquels ils sont confrontés dans leurs territoires.

Les autorités locales sont les partenaires clés des gouvernements nationaux dans la mobilisation de ressources intérieures au niveau subnational. En revanche, ceci suppose des règles juridiques et financières claires au niveau subnational, la capacité locale d'assurer une gestion financière responsable et transparente et un système propice à la décentralisation fiscale.

La décentralisation fiscale devrait assurer l'autonomie locale pour permettre aux gouvernements locaux de répondre aux demandes locales et d'œuvrer en faveur de la localisation des ODD.

Un cadre de décentralisation fiscale adéquat devrait prioriser la clarté sur les transferts intergouvernementaux, habiliter les autorités locales à lever des revenus localement (via un système équitable de taxation et de charges) et définir un cadre institutionnel favorable pour faciliter les partenariats (avec la société civile et le secteur privé) en vue de réaliser les priorités fixées localement.

Les programmes internationaux tendent à soutenir le niveau national ; ils seraient plus efficaces s'ils portaient également leur attention sur les thématiques affectant le niveau local et les solutions innovantes mises en œuvre individuellement par les autorités locales pour y faire face.

L'objectif de cette rencontre à laquelle participaient tous les réseaux locaux, notamment CGLU et CGLUA, était de convenir que l'attention portée aux gouvernements locaux et leur soutien ne peuvent pas être limités à une seule politique sectorielle : les Gouvernements locaux et régionaux couvrent tous les secteurs actifs dans leur territoire. Pratiquement tous les objectifs de développement ont une dimension locale et les interventions devraient prendre en compte le niveau de gouvernement le plus « local ».

La gouvernance multi-niveau aura une importance capitale dans la réalisation des ODD et ceci exige une nouvelle méthode de travail. Les gouvernements locaux doivent être reconnus comme partenaires et dotés des responsabilités, fonctions, capacités et ressources nécessaires pour pouvoir exécuter leurs tâches.

Des partenaires locaux forts nécessitent un engagement pour un objectif clair et la volonté de travailler ensemble de façon constructive pour le réaliser. Le renforcement des capacités des responsables politiques locaux pour défendre d'une voix forte les intérêts des gouvernements locaux en tant que responsables d'une communauté et coordinateurs jouera un rôle de premier ordre dans la mise en place de partenariats multi-acteurs durables.

b) La participation aux Journées européennes du Développement

L'AIMF a contribué à l'organisation d'un « Lab. Debate », les 5 et 6 juin 2018 à Bruxelles, autour du thème : « Les leaders du changement : promouvoir le leadership féminin au Maghreb », dans lequel quatre leaders de pays et de profils différents ont présenté leur expérience. Le panel a été dirigé par Madame Farida KEBRI, Analyste de gouvernance démocratique, UNDP.

Madame Mary FREEHILL, ancienne Maire de Dublin et membre de l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM), a évoqué d'une part l'expérience irlandaise récente dans le combat des femmes pour le droit à l'avortement et d'autre part, lu les recommandations mises en évidence par le rapport demandé par ARLEM durant la session de février 2017, au Caire, concernant l'autonomisation des femmes dans la région méditerranéenne.

Madame Bochra BELHADJ HMIDA, Députée tunisienne, Présidente de la Commission « Libertés individuelles et Egalité », mise en place par le Président de la République le 13 août 2017, a tenu à préciser que le droit à l'avortement en Tunisie était en vigueur depuis la promulgation du Code du Statut Personnel en 1956. Elle a insisté sur la volonté politique de l'Etat à travailler en synergie avec la société civile ce qui a par exemple engendré la loi intégrale à l'égard des femmes dans la Constitution. La commission vient d'achever ses travaux qu'elle soumettra au Président de la République et à l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP). Ce rapport final servira de base, idées et suggestions, pour entamer sérieusement un dialogue social notamment sur des sujets épineux : l'égalité dans l'héritage et le Code des minorités, notamment sexuelles.

Madame Cyrine BEN MLOUKA, Présidente du RFLM, a énuméré les causes de la fondation du Réseau et ses objectifs, soutenus moralement et financièrement par l'AIMF, comme la création de partenariats avec les villes de la région du Maghreb pour le développement non seulement du niveau de vie économique et social des citoyens par la mise en place de projets pour les jeunes et les femmes mais aussi l'amélioration de leur bien-être par l'organisation de manifestations culturelles et environnementales.

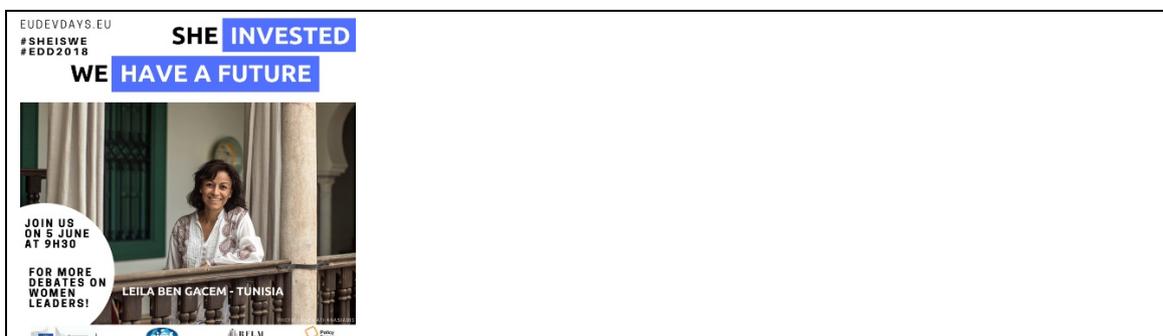
Enfin, Madame Fatima AMEHRI, Présidente de la coopérative de femmes « Argan Ida Oumtate », a exposé l'expérience marocaine de l'autonomisation des femmes rurales par l'exploitation d'un produit agricole, l'huile d'argan.

A l'occasion de cette manifestation, les membres du RFLM et l'ensemble des panélistes ont été reçus par le Bourgmestre de Bruxelles qui avait invité Madame Simone SUSSKIND, Députée au Parlement bruxellois, grande militante pour l'égalité des genres en Belgique, pour échanger idées et projets.

Les cinq membres du RFLM se sont ensuite rendus à Namur pour y engager la procédure de domiciliation du RFLM, la loi tunisienne ne permettant pas à une association internationale, dont les membres ne résident pas en Tunisie, d'être constituée. Il en est de même pour les autres pays du Maghreb. C'est pour cette raison que le RFLM, via l'AIMF, a demandé à la ville de Namur de bien vouloir l'héberger. Avec l'appui du conseil du Commissariat aux relations internationales de Namur, les statuts ont été adaptés aux lois belges. Namur s'est proposée, après avoir étudié, remanié certains articles des statuts, d'accompagner le RFLM dans les différentes étapes de la constitution du Réseau (contact avec le notaire pour y déposer les statuts, enregistrements, ouverture du compte bancaire) et même, pour faciliter et activer la procédure de domiciliation, d'être le mandataire pour toutes les démarches administratives, juridiques et financières.

Aussitôt que le Ministère de la Justice donnera son accord, une salle sera officiellement mise à la disposition du Réseau pour ses réunions et ses activités et le RFLM aura l'autorisation de poser une plaque à son nom sur la façade de l'emblématique bâtiment de la Bourse situé sur la Place d'Armes.

Leila Ben Gacem : « Il existe une économie du partage, dont tout le monde peut tirer profit »



Changer la manière de faire des affaires. L'ambition de **Leila Ben Gacem** est à la hauteur de son engagement. Cette tunisienne de 48 ans, ancienne ingénieure biomédicale diplômée de l'université de Boston, a travaillé pendant plus de dix ans pour de grandes multinationales, hors de son pays d'origine. « J'ai toujours eu dans l'idée de changer de vie, avoue-t-elle, mais je pensais que j'attendrais la retraite pour sauter le pas. »

» Son « obsession » pour l'entrepreneuriat social l'a poussée à quitter ses fonctions bien plus tôt. En 2006, elle fonde son propre cabinet de consulting, Blue-Fish. « Je ne me sentais pas à l'aise dans ce que je faisais, raconte-t-elle. Je voulais que mon action ait un impact social, je voulais créer des solutions innovantes et durables pour améliorer le quotidien des gens autour de moi. »

Leila revient s'installer en Tunisie et entame la rénovation d'une maison dans la médina de Tunis, afin d'ouvrir des chambres d'hôtes. A travers ce projet, axé sur la mise en valeur du patrimoine local, elle a trouvé le moyen de mettre en œuvre sa vision de l'entrepreneuriat. « On a tendance à sous-estimer le potentiel de la culture et du patrimoine à soutenir le développement économique et à créer des opportunités d'emploi, estime-t-elle. En tant qu'entrepreneuse social, je n'investis que si je pense obtenir un retour sur investissement social. Cela transforme la conception de ce que l'on appelle communément le business. » Le chantier de Dar Ben Gacem a été en partie géré par l'Association de sauvegarde de la Médina et a permis de mettre en avant le savoir-faire de nombreux maître artisans locaux. Il a fallu plusieurs années de travail pour achever la réhabilitation des lieux, Leila ayant en grande partie financé les travaux grâce à ses économies et aux profits de son cabinet. Les fonds ont manqué par moment, les démarches administratives ont souvent été difficiles, mais rien n'a pu entamer l'engagement de Leila. « L'esprit de communauté a mis du temps à se développer, avoue-t-elle. Il y a toujours une méfiance vis-à-vis de l'entrepreneur, dont l'unique but serait de faire du profit. Avec le chantier de Dar Ben Gacem, nous avons réussi à surpasser cela, en faisant la démonstration qu'il existe une économie du partage, dont tout le monde peut tirer profit et devenir un partenaire, sur un pied d'égalité. »

Au-delà de sa propre entreprise, Leila entend se servir de ce premier succès afin de créer une nouvelle dynamique économique dans la médina de Tunis, basée sur le patrimoine et la culture. Outre un journal participatif en ligne centré sur la vie du quartier et un espace de

coworking, elle fait également partie de l'équipe d'organisation du [Festival Interférence](#), dont la première édition a eu lieu en septembre 2016. Une trentaine d'artistes tunisiens et internationaux, spécialistes du « light art » ont travaillé dans plusieurs bâtiments abandonnés du cœur historique. « Nous voulions redonner vie à la médina le soir, explique Leila. Durant trois jours, plus de 10 000 personnes ont sillonné des ruelles qui sont habituellement sans vie, entre 20h et minuit. » Le recours massif au volontariat a permis de limiter drastiquement les coûts d'organisation de la manifestation. Les artistes eux-mêmes, nourris et logés chez l'habitant, n'ont pas été payés pour participer. « Le Festival Interférence est le symbole de ce que peut faire la société civile par elle-même, lorsqu'elle se prend en main, souligne Leila. C'est un symbole d'espoir. »

En pleine préparation de la 2^e édition d'Interférence, oscillant entre la gestion de sa maison d'hôtes et de son cabinet de consulting, Leila trouve tout de même le temps de réfléchir à d'autres projets en faveur de la médina. Parmi ceux-là, l'ouverture d'une école nationale des métiers de construction lui tient particulièrement à cœur. « J'espère trouver rapidement assez de financements pour ouvrir des chantiers-écoles, précise-t-elle. Ils permettront à la fois de rénover plusieurs bâtiments historiques laissés à l'abandon dans la médina et de transmettre le savoir-faire des maîtres artisans à des jeunes motivés pour reprendre le flambeau de la mise en valeur du patrimoine national. »

Auteur : Bastien Koch, [Francophones, membre](#) du Forum Politique pour le Développement. Plus d'information sur la campagne [#Sheiswe](#)

c) Le Forum des partenariats

C'est en marge de ce Forum que les statuts du RFLM ont été adoptés, à Namur.

A Bruxelles, quatre conférences et ateliers dans lesquels l'AIMF a été impliquée à un moment très particulier marqué par l'évolution des instruments de l'Union européenne et leur financement. Le programme multi-annuel 2018-2020 qui a été adopté et la préparation de l'Instrument européen de coopération post 2020.

Il est proposé par la Commission européenne, le regroupement des différents instruments existants dans un instrument unique, « Instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale » dont les objectifs sont :

- soutenir la démocratie, l'Etat de droit, la bonne gouvernance, les droits de l'homme et les principes du droit international
- contribuer à la sécurité et maintenir la paix, soutenir la prévention des crises et des conflits et y réagir efficacement, soutenir la stabilisation et la résilience
- soutenir le développement durable des pays en développement sur les plans économique, social et environnemental, dans le but essentiellement d'éradiquer la pauvreté
- soutenir les relations privilégiées avec les pays du voisinage, en vue d'établir un espace de prospérité partagée, de développement économique et de bon voisinage
- renforcer les partenariats, promouvoir le dialogue stratégique et les réponses collectives aux enjeux planétaires, dont l'environnement et le changement climatique.

Il est composé de 3 piliers :

- un pilier géographique
- un pilier thématique qui soutiendra des actions traitant de questions ne pouvant relever des enveloppes géographiques en raison de leur nature mondiale et/ou de leur qualité d'initiatives politiques emblématiques, par exemple tout ce qui a trait aux droits de l'homme et à la démocratie, aux organisations de la société civile, à la paix et à la stabilité, à la migration, à d'autres thèmes liés à la mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau international, notamment en ce qui concerne la diplomatie et le commerce
- un pilier de réaction rapide

Parmi les quatre conférences organisées durant ce forum, s'est tenu le « Forum des Partenariats ». Il s'agit de la troisième édition de ce Forum. L'AIMF est présente depuis la première édition et la visibilité du réseau AIMF y est de plus en plus importante.

Cette année, la Commission a retenu trois acteurs de terrain venant de l'AIMF et particulièrement impliqués dans le partenariat AIMF-UE : le Professeur Aliou SOW, Monsieur Georges MAGAMBO de la Plateforme des autorités locales des Grands Lacs et Monsieur Paul AMICHIA, ARDCI, qui a élaboré l'étude sur les changements climatiques en Côte d'Ivoire dans le cadre du Partenariat stratégique AIMF/UE.

Lors de ces journées, l'AIMF a donc mis en avant son partenariat avec la Plateforme des Autorités Locales des Pays des Grands Lacs (PALPGL).

Cet espace, de 2,7 millions d'habitants, centré sur le lac Kivu a ceci de particulier que les Maires sont victimes de crises sanitaires (Ebola, paludisme) et terroriste en lien avec les rebelles rwandais ou congolais. En dépit de ces crises, les mouvements de population sont intenses. Environ 1.500 étudiants rwandais traversent la frontière pour étudier à Bukavu et à Goma. Environ 25.000 femmes commerçantes traversent, chaque jour, les frontières pour vendre leurs produits, 3.000 citoyens rwandais traversent chaque matin les frontières congolaises pour des emplois occasionnels. Enfin, les pêcheurs tentent de vivre de leur activité sur un lac coupé par trois frontières.

Dans ce contexte et à plusieurs occasions, les anciens Maires de Bukavu et de Rusizi se sont rencontrés afin de prévenir les conflits entre les deux villes. Ils sont intervenus dans la facilitation du petit commerce transfrontalier entre les deux villes (exercé à 70 % par les femmes) et la résolution des conflits entre pêcheurs et les différents services de sécurité sur le lac Kivu.

Cette Plateforme rassemble 16 Maires issus de trois pays. Son action s'organise autour d'une part, de rencontres associant les Maires entre eux et les acteurs de la région : marines et armées, police des frontières, pêcheurs, commerçantes, femmes, réseaux de jeunes et secteur privé ; d'autre part, de projets concrets dans les territoires associant la mairie avec les acteurs socio-économiques (pêcheries de Kitak à Goma, champs écoles paysans à Rubavu) ; mais aussi d'initiatives emblématiques et rassembleuses, telle la Caravane de la Paix des Autorités Locales des Grands Lacs.

Parmi les projets intégrateurs, ont été réalisés :

- au Nord Kivu, un projet structurant de la filière pêche, avec la construction des pêcheries de Kituku à Goma, principal port de pêche et marché aux poissons du Nord du Lac, qui bénéficie aux pêcheurs des deux pays. Des formations rassemblant les pêcheurs congolais et rwandais ont été organisées en parallèle et ont permis de renforcer les liens et la compréhension mutuelle entre pêcheurs, et entre les pêcheurs et les autorités de sécurité du lac des deux pays, en vue de diminuer et mettre un terme aux incidents mortels qui ont lieu sur le lac
- à Rubavu (Rwanda), ville voisine de Goma, projet de champs écoles paysans visant à renforcer la sécurité alimentaire de cette région, dans une démarche d'agriculture durable. Les habitants de Goma ont besoin des produits agricoles venant du Rwanda pour se nourrir, et les agriculteurs rwandais vivent de leur commerce au Congo voisin, alimentant un flux continu et quotidien à la frontière entre les deux pays. Ce projet permet de développer la production durable des cultures. Il associe des coopératives congolaises au projet.

Ces deux projets s'inscrivent dans une démarche de dialogue transfrontalier entre les autorités locales.

S'ajoutant à ces opérations, la Plateforme collabore avec des Groupes de Dialogues Transfrontaliers (DGP). Ils sont initiés par Interpeace et sont composés des personnes issues des organisations de la société

civile des villes transfrontalières du Rwanda, de la Rép. Dém. du Congo et du Burundi. Ces groupes œuvrent dans l'identification et la résolution des conflits.

La Plateforme a aussi mis en place la Caravane du vivre-ensemble. La pratique du sport est un moyen reconnu pour promouvoir la paix. Il surpasse les limites des frontières géographiques et les classes sociales. Le sport est un outil puissant de renforcement des liens et des réseaux sociaux et de promotion des idéaux de la paix, de la fraternité, de la solidarité, de la non-violence, de la tolérance et de la justice. Le devoir de faire face aux problèmes des pays en situation de post-conflit peut être facilité par la présence du sport qui a la capacité d'unir les peuples.

Depuis 2017, la Caravane du mieux vivre-ensemble diffuse des activités culturelles et sportives (matches de football entre les équipes des villes membres, course des piroguières et piroguiers sur le lac Kivu, réunissant les pêcheurs du Rwanda et de la Rép. dém. du Congo).

Une deuxième édition de la course des piroguiers a été organisée à Goma en Rép. dém. du Congo, au mois d'août. Les participants étaient les pêcheurs du lac Tanganyika (Burundi et Rép. dém. du Congo) et les pêcheurs du lac Kivu (Rép. dém. du Congo et Rwanda). Le financement de la Caravane a été entièrement assuré par des sponsors privés locaux. Son succès populaire à Bukavu et à Goma a permis de mobiliser de nombreux sponsors et des soutiens au plus haut niveau. C'est cette activité qui a eu un impact positif sur les femmes rwandaises pêcheurs.

Enfin, dans le but d'accroître la participation des jeunes (élèves et étudiants) dans la transformation des conflits et la promotion de la paix, la PALPGL a entrepris des contacts avec les écoles de la région. Il est question de mettre en face des élèves ou étudiants, les autorités locales et les représentants des OSC afin de parler de la paix et du développement de la région des grands lacs.

Histoire d'une piroguière du Rwanda



La Plateforme des Autorités Locales des Pays des Grands Lacs réunissant des Maires de villes proches du lac Kivu, a organisé, dans le cadre de son programme « Vivre-ensemble » une course des pirogues rassemblant les pêcheurs du Rwanda et de la R. D. Congo à Bukavu, le 16 décembre 2017.

Les équipes rwandaises, tant féminines que masculines, se sont distinguées. La responsable du groupe des femmes, **Marie-Anne NYIRANZEYIMANA**, mérite que l'on s'attache à son histoire : mariée à un pêcheur, mère de 5 enfants, cette femme, qui n'a pas 50 ans, ne connaît que le commerce du poisson, le sambaza, pêché dans le lac Kivu. Depuis 30 ans, elle navigue pour récupérer les produits de la pêche de nuit de son mari, et les vendre au marché. C'est son travail.

La course de pirogue a été, pour elle, la découverte d'un monde qui lui était étranger. Elle ne pouvait pas s'imaginer qu'une telle activité pouvait retenir l'attention de la population, attirer tant de personnes et tant de hautes autorités. Elle a compris que la présence des pêcheurs venant d'Uvira et de Goma en faisaient un vrai challenge et que son équipe devait l'emporter à tout prix. Elle a donc aligné les meilleurs rameurs de son groupe.

Son équipe a gagné et, depuis, elle a décidé de continuer à l'entraîner et inviter d'autres filles de son village qui font le commerce du poisson à rejoindre son groupe afin de former des équipes compétitives. Lors du challenge de Bukavu, elles étaient 5, aujourd'hui, elles sont 20 qui s'entraînent deux fois par semaine.

A présent, elle sait que la pêche en pirogue peut aussi être un sport et un beau moyen de valoriser la place des femmes dans la société locale. Et, elle espère mobiliser les piroguières du lac Tanganyika, tout proche.

Auteur : Georges MAGAMBO Coordinateur de la Plateforme ALPGL à travers de [l'association internationale des maires francophones](#), membre du FDP

Plus d'information sur la campagne [#Sheiswe](#)

L'AIMF en action

I. Actions en Afrique Occidentale

a) Réunion des groupes de plaidoyer à Ouagadougou, Burkina Faso (février 2018)

Dans le cadre du suivi du partenariat stratégique avec l'Union européenne, l'AIMF a mis en place cinq groupes de plaidoyers sur « Décentralisation et autonomie des autorités locales » ; « Ville durable » ; « ville pour tous », « Localisation des ODD » et « Services essentiels ».

L'ensemble des groupes de plaidoyer se sont retrouvés à Ouagadougou les 22 et 23 février 2018. La rencontre annuelle des groupes a rassemblé 180 participants issus du Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal, ainsi que de la Guinée et du Bénin représentants des élus locaux, parlementaires, cadres locaux et nationaux, journalistes, statisticiens et syndicalistes. Elle a été marquée par la présence de plusieurs ministres ainsi qu'une invitation du Premier Ministre du Burkina Faso. Les travaux ont porté sur la gouvernance financière à mettre en place par les villes pour donner confiance aux citoyens, aux autorités centrales, aux partenaires et aux investisseurs. Ils ont également porté sur les relations entre parlementaires et maires pour porter le plaidoyer, ainsi qu'avec les statisticiens pour nourrir les analyses et les plaidoyers des AL et les journalistes. La deuxième journée a été consacrée aux travaux de chaque groupe de plaidoyer.

La réunion de Ouagadougou a été l'occasion de montrer combien l'AIMF a intensifié ses relations avec les parlementaires des différents pays partenaires, et avec leurs réseaux en place. Un accord cadre de partenariat a été signé avec le réseau « Décentralisation et développement local » au Burkina Faso, avec le réseau des parlementaires pour la Décentralisation et le développement local du Bénin et avec le réseau des parlementaires pour la protection de l'environnement au Sénégal. Ces liens ont été officialisés lors de la Conférence de Ouagadougou, où de nombreux parlementaires nationaux ont été invités et étaient présents, notamment lors d'un atelier de travail spécifique en séance plénière intitulé « Bâtir des coalitions pour transformer les plaidoyers en résultats ». Il était présidé par M. Aliou SOW, expert dans le cadre du Partenariat stratégique, Haut Conseiller et Président de la Première Commission du HCCT au Sénégal. L'objectif de cet atelier était d'identifier les partenaires susceptibles de s'approprier et de porter les plaidoyers aux côtés des maires, et de définir avec eux les voies et moyens afin de transformer les plaidoyers en résultats. Pour ce faire, il s'agit d'abord de renforcer les relations avec les réseaux de parlementaires, de journalistes, d'universitaires afin de créer un cercle vertueux en faveur du développement local. Ces trois professions entretiennent souvent des rapports difficiles, marqués par les incompréhensions et les jugements de valeur. Les nombreux échanges, francs et directs, qui ont eu lieu lors de la Conférence de Ouagadougou, entre élus et journalistes, ont contribué à dépasser ces a priori et à instaurer des relations de confiance entre les acteurs.

De même, ce fut l'occasion d'afficher les actions spécifiques à destination des journalistes. L'objectif étant de donner plus de visibilité aux thématiques portées par le plaidoyer, notamment dans les cinq groupes de plaidoyer institués en 2016.

Après le travail d'analyse et les recommandations émises lors de l'Assemblée générale de Montréal en juin 2017, un groupe a d'abord été créé à la rentrée 2017, baptisé RJ3D (pour Réseau des Journalistes spécialisés dans le Développement local et urbain, la Démocratie locale et la Décentralisation) qui dispose d'une page Facebook. Il compte actuellement 115 membres et une quarantaine de professionnels de la presse s'y rend quotidiennement en moyenne. Ce groupe permet aux journalistes des différents pays d'échanger des informations facilement et de trouver dans les productions de leurs collègues des sources d'inspiration pour leurs propres enquêtes ou articles. Il fut notamment l'une des plateformes où étaient relayées régulièrement des informations quant aux premières élections locales organisées en Guinée depuis 15 ans, le 4 février 2018, et aux troubles qu'elles ont engendrés dans le pays.

Le Réseau proprement dit a officialisé sa création durant la Conférence de Ouagadougou, lors d'un atelier de travail spécifique. Celui-ci a regroupé des journalistes de presse écrite, radio, TV et web, ainsi que des directeurs d'école de journalisme. Outre l'officialisation du réseau, les professionnels ont convenu de la création d'un prix : le Prix international de journalisme sur le développement local, qui doit récompenser la meilleure publication journalistique traitant de développement local. Un prix spécial sera décerné à la meilleure publication d'un étudiant en journalisme ou d'un jeune journaliste free-lance, ainsi qu'à la meilleure publication faisant la promotion du rôle des femmes dans le développement local.

Concernant les réunions des différents groupes au niveau d'un pays, après les réunions de Grand Bassam (10 au 12 mai 2017), Yaoundé (6 et 7 juin 2017), une réunion s'est tenue à Dakar, les 6 et 7 décembre 2017. Ces réunions ont permis de présenter l'actualisation des études pays et plans d'action, ainsi que l'étude sur les ODD Sénégal.

Pour le Burkina Faso, les groupes pays se sont réunis à l'occasion de la Conférence des 22 et 23 février 2018.

i) Finances locales

Le groupe de plaidoyer s'est réuni lors d'un atelier de travail durant la Conférence de Ouagadougou. Cet atelier, présidé par M. Fritz NTONE NTONE, Délégué du Gouvernement de la Communauté urbaine de Douala, et Président du groupe, a concentré son travail autour de trois thèmes :

- Initiatives des Villes en matière de renforcement de leur maîtrise d'ouvrage
- Nouvel agenda pour le financement des investissements locaux
- Etat des lieux des outils d'information et de gestion financière.

Huit présentations y ont été faites, qui ont permis à la fois de faire le point sur les progrès constatés depuis le lancement du Partenariat stratégique, et d'identifier les contraintes persistantes qui empêchent les collectivités de s'approprier pleinement leurs compétences en matière de finances locales et de les exercer dans de bonnes conditions.

➤ **Initiatives des Villes en matière de renforcement de leur maîtrise d'ouvrage en vue de d'accéder à davantage de financements**

M. Boureima KABORE, Directeur Général de l'Agence Municipale des Grands Travaux de Ouagadougou, a présenté le travail de cette structure, créée en 2017 sous la forme d'un établissement public local. Ses missions consistent à fiabiliser l'exécution des grands projets financés par les PTF (AFD et BID) mais également à rechercher de nouveaux financements au profit du développement de la ville de Ouagadougou. L'objectif est de réduire les délais d'approbation et d'exécution des grands projets d'infrastructure de la ville.

La seconde présentation faite par M. Jean YANGO, Directeur des Etudes, de la Planification, des Investissements et du Développement Durable de la Communauté Urbaine de Douala, a porté sur le projet de création de la Société Métropolitaine d'Investissement de Douala. La SMID a été créée sous la forme d'une Société Mixte locale détenue à hauteur de 33 % par le secteur public (CUD, Port Autonome de Douala et CNPS), 20 % par des entreprises du secteur privé et de 47 % par un appel à l'épargne publique.

Ces deux présentations ont également mis en lumière les difficultés rencontrées, même par les grandes villes, pour affronter les enjeux de développement auxquels elles sont soumises : insuffisance de moyens en personnel spécialisé, fonctionnement administratif peu en phase avec les exigences de la gestion de projets, nécessité d'actionner des financements additionnelles (emprunts, partenariat-public-privé).

Les échanges entre élus et cadres administratifs ont permis de comparer les expériences sur plusieurs points importants : l'impact de la création de ce type de structure sur le fonctionnement interne des services municipaux, le type de convention à établir entre la ville et l'agence (convention de maîtrise d'ouvrage déléguée ou convention de mandat), et le financement de ces nouvelles entités. En tout état de cause, les deux initiatives présentées démontrent la capacité de réaction des villes aux enjeux auxquels elles sont soumises.

➤ **Nouvel agenda pour le financement des investissements locaux**

Les exposés présentés ont fait le point sur l'évolution de la réflexion concernant le recours à l'emprunt pour financer les investissements communaux. Les banques commerciales sont très faiblement impliquées dans le financement des municipalités pour des raisons structurelles. Les participants ont ensuite discuté de l'opportunité offerte par le projet de mise en place d'un fonds de garantie envisagée par l'UE. Les participants comprennent que cette proposition viserait à ouvrir l'accès des CT aux banques commerciales et aux prêts sous-souverains proposés par les bailleurs de fonds. Deux exemples d'initiatives concrètes ont ensuite été présentés :

- celui du Fonds Permanent pour le Développement des CT, dernier né des fonds d'investissements communaux. Il a commencé à opérer en 2008. Il a exécuté 72 milliards de F CFA au profit des CT et bénéficie d'une autonomie de gestion et de la présence d'élus locaux dans le conseil d'administration. Son statut l'autorise à faire des prêts et à proposer des garanties. Les principaux enjeux auxquels est confronté le fonds sont l'augmentation du nombre de collectivités potentiellement bénéficiaires (364 communes) et la nécessité d'obtenir des financements additionnels pour répondre à cette demande croissante.

- celui de l'Agence de Développement Municipal au Sénégal qui a modifié ses règles de financement des investissements communaux. Les contrats de ville antérieurement financés par un mixage de prêts et de subventions ont été remplacés par des contrats de performance uniquement financés par des subventions. Ces subventions sont conditionnées par l'atteinte des attentes des performances de gestion au niveau des collectivités mais également des services centraux en charge du secteur des collectivités. Ce changement intervient à la suite d'un état des lieux qui a montré les difficultés rencontrées par l'ADM de faire rembourser les prêts accordés antérieurement aux CT.

➤ **Etat des lieux des outils d'information et de gestion financière**

Cette session a permis de prendre connaissance des efforts déployés par le Cameroun, le Sénégal et la Côte d'Ivoire en matière de gestion comptable informatisées et de l'amélioration de l'information financière sur les collectivités territoriales.

Un point a été fait sur l'utilisation du logiciel SIM_BA au Cameroun. Il est actuellement déployé sur 360 communes et 12 CU, grâce à un accord tripartite entre le Gouvernement (Administration territoriale et finances), l'AIMF et la Banque Mondiale (Projet PNDL). Une seconde présentation a porté sur le logiciel SIGESCOD utilisé par le Ministère en charge du Budget de Côte d'Ivoire. Ce logiciel est encore en phase expérimentale (32 CT dont 13 communes et 17 régions) et ne concerne que la partie ordonnateur. En parallèle, le Trésor développe un logiciel pour les comptes public (SYGCOT). L'interfaçage entre les deux logiciels est programmé mais non encore effectif. Un troisième logiciel est le GFILOC, développé par le Ministère des finances du Sénégal. Ce logiciel a l'ambition d'établir des ponts avec d'autres applicatifs (DGID, Cours des Comptes, etc.). Il a été déployé en janvier 2018 sur l'ensemble des postes comptables mais pas encore sur les communes. Il devrait alimenter l'observatoire des finances locales (OBFILOC), ce qui permettra d'obtenir des données sur les budgets et les comptes des CT au Sénégal.

ii) Statut de l'élu local et de la Fonction Publique territoriale

Le début de l'année 2017 aura été marqué par d'importantes avancées sur cette thématique, notamment au Burkina Faso et au Cameroun. Dans le premier cas, les lois portant création de la fonction publique territoriale ont été adoptées par les instances législatives, tandis que dans le second, le pouvoir central a montré sa volonté d'appliquer des dispositions législatives jusqu'ici restées lettres mortes, par exemple en indemnisant pour la première fois les maires pour leur travail, au premier semestre 2017. Les séminaires et autres ateliers de travail se sont donc concentrés sur l'élaboration d'actions de plaidoyer qui accélère et améliore l'application des textes législatifs déjà adoptés et sur le suivi des nouveaux progrès réalisés.

Ce deuxième aspect du travail a notamment été effectué à travers la mise à jour des études réalisées en 2016 en vue de la Conférence de Ouagadougou effectuée en janvier et février 2018 ; un document de synthèse a été produit qui a été débattu lors de la Conférence.

Le rapport souligne les progrès qui ont été faits dans tous les pays, tout en rappelant que beaucoup reste à faire, notamment en ce qui concerne l'adoption de décrets d'application pour les nouvelles lois votées. Il préconise pour cela une intensification des actions de plaidoyer auprès des Gouvernements et des parlementaires, à l'approche de l'ouverture des sessions. Des aide-mémoires à destination des élus

nationaux sont actuellement en préparation et devraient leur être remis avant la fin de l'année, en fonction du calendrier parlementaire, dans les quatre pays partenaires.

Les débats lors de la Conférence de Ouagadougou ont été alimentés par la présentation des deux avant-projets de loi sur le statut de l' élu local et la création d' une Fonction publique territoriale en Côte d' Ivoire. Le premier concède plusieurs avancées aux élus locaux, notamment le droit de bénéficier de formations adaptées afin de jouer correctement leur rôle, par exemple en gestion ou en droit. Il confirme toutefois que le mandat d' élu local est bénévole, même s' il donne droit à plusieurs types d' indemnités. Le second texte prévoit la création d' un statut de fonctionnaire territorial avec pour objectif de mettre fin aux disparités de traitement entre les fonctionnaires statutaires et les agents contractuels, très nombreux dans les collectivités.

A noter qu' à l' occasion des travaux, les syndicats des travailleurs des autorités locales du Burkina Faso, de Côte d' Ivoire, du Cameroun et du Sénégal ont constitué de leur propre chef, un réseau des syndicats visant à vérifier l' application des décisions prises dans le cadre du groupe et au niveau des autorités.

iii) Services essentiels

A l' instar de ce qui a été fait dans le groupe de plaidoyer sur le statut de l' élu local et la fonction publique territoriale, les études pays réalisées en 2016 ont été actualisées pour prendre en compte les changements intervenus au sein des cadres juridiques et institutionnels des quatre pays partenaires, en vue de la Conférence de Ouagadougou. Une réunion de restitution du résultat des études pour le Sénégal s' est également tenue à Dakar les 6 et 7 décembre 2017. L' atelier de travail qui a été organisé dans la capitale du Burkina Faso a donc pu s' appuyer sur les études pays, ainsi que sur une première version du plaidoyer pour le Cameroun, pays le plus avancée à ce niveau en raison du travail des « Ambassadeurs pour les services essentiels ». Ces derniers avaient d' ailleurs pu tenir leur 3^e et dernière réunion à Bangangté le 29 janvier 2018 et avaient amendé le plaidoyer. Le document de plaidoyer pour le Cameroun a été validé à Ouagadougou et servi de base aux travaux qui ont eux-mêmes menés à la validation d' un plaidoyer supranational, destiné à appuyer les démarches de plaidoyer au niveau de chaque pays, au niveau sous régional et au niveau mondial. A ce sujet, le groupe plaidoyer « Services essentiels » préconise de retenir neuf axes qui sont communs aux quatre pays et aux trois secteurs des services essentiels (eau, assainissement et gestion des déchets) :

- AXE 1 Améliorer le cadre juridique et institutionnel des compétences des autorités locales relatives aux « services essentiels » et les associer dans la définition des réformes.
- AXE 2 Définir des mécanismes nationaux d' amélioration de la coordination des actions entre les autorités locales, l' Etat et toutes les autres parties prenantes.
- AXE 3 Promouvoir l' accès des autorités locales aux financements.
- AXE 4 Renforcer les capacités techniques des autorités locales pour une prise en charge efficace de leur mission de Maîtrise d' Ouvrage.
- AXE 5 Poursuivre l' effort d' appui à l' élaboration des documents de planification relatifs au développement des « services essentiels ». Dans ce cadre un accent particulier a été mis sur la nécessité de renforcer la collecte des données homologuées sur les services essentiels par les personnes assermentées.
- AXE 6 Favoriser la mise en place de réflexions ou de dynamiques à l' échelle intercommunale, pour accroître la pertinence et l' efficacité de l' action communale.

- AXE 7 Améliorer le niveau d'équipement en infrastructures et assurer durablement la continuité des services.
- AXE 8 Développer la gouvernance citoyenne avec l'appui des Organisations de la Société Civile.
- AXE 9 Capitaliser les expériences et promouvoir les échanges des bonnes pratiques entre les autorités locales tant sur un plan intercommunal, national ou supranational.

Cet atelier de travail a également permis d'identifier pour chaque groupe pays, les cibles et les acteurs susceptibles de mettre en œuvre les plans d'actions et de définir le mode d'organisation et le plan d'actions à mettre en œuvre afin que le plaidoyer soit le plus efficient possible.

iv) Changements climatiques

Contrairement aux trois premiers groupes de plaidoyer, les études sur le rôle de l'élu local face au changement climatique n'ont pas été actualisées, compte tenu de la permanence des thématiques. Seule l'étude pour la Côte d'Ivoire a été reprise selon une méthodologie différente. Lorsqu'il s'est réuni à Ouagadougou, fin février 2018, le groupe a donc pu s'appuyer sur la réunion de restitution qui avait eu lieu au Sénégal les 6 et 7 décembre 2017, ainsi que sur une présentation du concept d'économie circulaire locale au service de la lutte contre le changement climatique afin d'échanger sur les bonnes pratiques et de trouver un consensus sur les grandes lignes d'un document de plaidoyer supranational.

Le projet d'agriculture urbaine et périurbaine dans la province d'Abengourou (Côte d'Ivoire) a également fait l'objet d'un témoignage de la représentante de la commune, qui a sensibilisé les participants sur les enjeux liés à l'agriculture durable et à la gestion des ressources en eau. Dans les discussions qui ont suivi ces deux présentations, les problématiques suivantes ont été abordées :

- la répliquabilité du modèle Songhaï : les participants ont tous convenu de la pertinence du modèle d'économie circulaire développé dans ce centre, mais se sont interrogés sur ce qui bloque sa répliquabilité dans les autres pays. Certains ont souligné l'absence de volonté politique de la part des Etats, d'autres ont pointé un manque d'engagement des acteurs locaux
- le potentiel de réduction de gaz à effet de serre des projets présentés et la difficulté, pour des raisons d'ordre méthodologique et technique, d'évaluation des externalités positives des projets de développement durable.
- les opportunités offertes par la gestion durable des terres pour capter de fonds d'adaptation aux effets du changement climatique : la plupart des problèmes liés au changement climatique trouvent leur solution dans la gestion durable des terres ; il faudrait donc mettre en exergue cette interrelation dans la formulation des projets pour capter des financements
- le développement de l'entrepreneuriat autour de la gestion des déchets pour promouvoir l'économie circulaire.

L'atelier s'est poursuivi par une présentation du Plan Climat Energie Territorial (PCET) de la ville de Dakar. Le PCET de Dakar a pour ambition d'être un projet global de lutte contre le changement climatique, à la fois d'atténuation et d'adaptation. Il comporte de multiples volets et chantiers de mise en œuvre, notamment d'efficacité écologique et énergétique, de construction basse consommation, de lutte contre la pollution ou de renouvellement du mobilier urbain afin qu'il soit une source de production d'énergie renouvelable. Il inclut également la mise en place d'une plateforme appelée « Dakar agit pour le climat

(Dak-Clim) », qui doit servir d'interface pour la communication et la sensibilisation auprès des populations.

Sur un budget total de 880.000 €, la ville de Dakar n'a investi « que » 60.000 € de fonds propres, quand l'Union européenne a apporté 660.000 €, et l'Agglomération de Paris Sud 160.000 €. Le nombre et l'implication des multiples partenaires financiers sont un atout majeur pour la mise en œuvre du projet. Ce témoignage a permis d'échanger sur les thèmes suivants :

- sur le Fonds Vert : il faut inciter les communes, mêmes rurales, à utiliser la nouvelle procédure simplifiée d'accès au Fonds Vert, dont l'un des défauts était de consacrer l'essentiel de ses ressources à l'atténuation des conséquences du changement climatique, soit à de grands projets, contrairement à de petits projets d'adaptation. C'est en train de changer
- sur la mise en œuvre : l'importance de la cogestion a été mise en avant. Il a été rappelé que compte tenu de leurs faibles marges de manœuvre budgétaires, les villes ne peuvent pas agir seules dans leur lutte contre le changement climatique. Une mutualisation des idées, des bonnes pratiques et des moyens est indispensable, ainsi que les recours aux financements extérieurs et aux garanties étatiques et internationales.

Les travaux se sont terminés par l'évocation de la stratégie et les perspectives du plaidoyer. Plus que dans les autres groupes, il est apparu que le plaidoyer sur les changements climatiques devait intégrer une dimension de sensibilisation des élus locaux et des populations aux effets néfastes du changement climatique et aux enjeux socioéconomiques qui leur sont liés. En effet, le niveau de gouvernance local n'est souvent pas encore assez impliqué dans la gouvernance mondiale du changement climatique dans les pays partenaires. La recherche de solutions pour définir et prendre en charge les mesures d'atténuation et d'adaptation idoines sont prises à des niveaux de décision où les collectivités locales ne sont pas présentes. Dès lors, le plaidoyer sur le changement climatique devra apporter une réponse aux problématiques suivantes :

1. Quelles sont les conditions pour faire des territoires des acteurs centraux des politiques et de la gouvernance en matière de climat, au niveau national et international ?
2. Comment accompagner les territoires dans la prise en compte du Climat dans la planification locale et dans l'articulation de la planification locale avec la planification nationale ?
3. Comment améliorer le financement de l'action des territoires en matière climatique ?
4. Comment mettre la coopération internationale, la coopération décentralisée et les partenariats au service de l'action climatique des territoires ?

Les leviers proposés par le document de plaidoyer peuvent être résumé ainsi :

- faire du local le niveau d'intervention stratégique dans la mise en œuvre de politiques durables d'adaptation et d'atténuation et fonder l'action climatique sur une approche territoriale : déclinaison au niveau local de la planification nationale des réponses aux changements climatiques, notamment avec l'élaboration de plans locaux d'adaptation, mais aussi et surtout le développement de plans climat territoriaux (PCT) ou encore de plans climat-énergie territoriaux (PCET)
- développer l'intercommunalité et les partenariats public-privé pour la formulation de projets bancables (mutualiser les capacités de mobilisation des ressources financières permettant de participer plus activement aux dépenses publiques locales pour faire face aux défis posés par les CC)

- rendre obligatoire pour les collectivités des documents de planification qui intègrent un volet climat et durabilité
- territorialiser la mise en œuvre des Contributions Déterminées au Niveau national
- respecter l'engagement pris à Yamoussoukro en allouant 1% du budget de leur collectivité au Fonds Climat Territoire.
- prévoir une ligne budgétaire consacrée au renforcement de capacités et aux études.
- intervenir dans les systèmes de collecte et de production des statistiques locales et favoriser l'utilisation des SIG (pour la gestion des déchets, la gestion forestière et de la fertilité des sols, ainsi que l'identification des zones à risque).

v) Localisation des Objectifs de Développement Durable

Les travaux sur les études pays ont été lancés après une première réunion de cadrage à Ouagadougou le 7 octobre 2017, où les participants ont pu s'accorder sur la méthodologie et le contenu. Ils se sont fixé une feuille de route, qui a été respectée : l'ensemble des études pays (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée et Sénégal) a été achevée pour la Conférence de Ouagadougou, et trois réunions de restitution ont pu être organisées au Burkina Faso, au Cameroun et en Guinée avant la tenue des travaux. De l'examen des rapports des études similaires au Bénin, au Burkina Faso, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Guinée et au Sénégal, il est ressorti une nette similitude situationnelle aussi bien en termes de bilan des OMD, que de la déclinaison nationale et locale des Objectifs de Développement Durable. Le constat général qui se dégage est le fort ancrage des pouvoirs locaux avec les cibles de l'Agenda 2030, par rapport aux cibles priorisées au niveau central. D'où la conclusion partagée par les participants et selon laquelle l'échelon local est le plus pertinent pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable, par rapport à l'échelon central dans tous six les pays étudiés.

En revanche, les échanges d'expériences mettent en exergue la persistance de divers obstacles à l'appropriation efficace des ODD au niveau local, au rang desquels : l'insuffisance des ressources financières, matérielles et humaines des collectivités locales ; les réticences des ministères sectoriels à transférer effectivement les compétences ; la faible capacité des collectivités locales à mobiliser leurs ressources fiscales et d'autres sources de financement additionnelles (secteur privé, société civile...) ; la réticence des Etats à garantir les collectivités locales auprès des banques pour les projets de développement local ; la faible prise en compte du niveau local dans les actions de vulgarisation, de sensibilisation et de formation sur les ODD ; le cadre juridique de la décentralisation encore inachevé ; et la faible capacité des collectivités locales en matière de suivi-évaluation et notamment de la constitution des banques de données. Les panélistes ont relevé en outre, un faible engouement des municipalités à l'intercommunalité pour mutualiser leurs faibles moyens.

Fort de ces constats, le groupe de travail a validé tous les rapports pays sur la localisation des ODD, tout en relevant la volonté politique locale de mettre en œuvre les ODD et l'opportunité qu'offrent les Partenaires Techniques et Financiers pour accompagner les collectivités territoriales décentralisées dans cette dynamique.

Les échanges et débats qui ont suivi ont porté sur l'adoption des grandes lignes directrices de l'élaboration du document synthétique des rapports pays d'une part, et de l'adoption d'une feuille de route pour le plaidoyer en faveur de la prise en compte des positions des autorités locales dans les mécanismes de mise en œuvre, de financement et de suivi-évaluation des ODD.

Au terme des échanges, les membres du Groupe de travail ont formulé des recommandations qui doivent faire office de base à l'élaboration d'une première version de plaidoyer supranational.

Enfin, la mise en place de liens structurés avec les universitaires a pu montrer son efficacité.

Les économistes et ingénieurs statisticiens travaillant au sein des Instituts Nationaux de la Statistique (INS), ont été associés au processus de plaidoyer.

C'est pourquoi un représentant par pays de l'administration en charge de l'élaboration et de la production des statistiques pour l'Etat a été invité à la Conférence de Ouagadougou. Ils ont pu y échanger de leurs conditions de travail, à leurs relations avec les autorités locales et réfléchir à la définition d'une série d'indicateurs de base qui pourraient faire office de référence dans la mesure du développement local. La grande majorité des statistiques produites le sont à l'échelle nationale. Certaines sont désagrégées au niveau local (notamment communal), mais elles sont encore trop peu nombreuses et trop peu souvent mises à jour. Les responsables des Instituts de la statistique ont mis en avant les difficultés liées à la collecte des statistiques, et la nécessité de s'appuyer sur des agents neutres et assermentés pour fiabiliser la collecte de données.

L'enjeu pour les collectivités locales est aussi économique : il s'agit dès à présent qu'elles s'engagent pour faire émerger un droit de propriété de la data numérique, afin que les données qu'elles produisent sur leur territoire portent leur marque et ne puissent être utilisées n'importe quand et dans n'importe quelles circonstances. D'où la nécessité de connaître la notion de territoire numérique et de commencer à réfléchir aux moyens de l'appliquer concrètement. Les maires ont donc demandé à l'AIMF d'accompagner les INS et les collectivités locales sur la mise en place et l'exploitation d'une base de données à l'échelle locale.

b) L'appui à l'Association nationale des Communes du Bénin

L'ANCB et l'AIMF ont engagé un partenariat cofinancé par l'Union européenne. L'objectif est de renforcer sa structure, développer le service qu'elle apporte aux villes du Bénin, en créant notamment des guichets uniques, financer la construction du siège de l'association, la soutenir dans son plaidoyer vers les parlementaires, l'ouvrir à l'international. A cet égard, l'ANCB et les élus français d'origine béninoise (EFOB) ont procédé à la signature, le 26 juin 2018, à Cotonou, d'un accord de partenariat.

Le projet d'appui aux Associations nationale et locales de Collectivités Locales (PAACOL) du Bénin a débuté le 15 janvier 2017 et doit durer jusqu'à la fin de l'année 2019. Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- le renforcement des capacités opérationnelles et de gestion du Secrétariat exécutif de l'ANCB par le recrutement d'une équipe de projet et l'organisation de formations pour le personnel sur la gestion de projet, recherche et gestion du financement international, développement et suivi du plaidoyer
- l'appui aux associations régionales et départementales pour les rendre plus opérationnelles et renforcer les synergies avec l'ANCB
- le renforcement de la dynamique et les outils de plaidoyer nationaux et internationaux par l'appui à l'animation de 3 commissions thématiques ANCB et développement de plaidoyer, la création et animation de plateformes d'échanges avec des réseaux de parlementaires et de journalistes, accord

- de partenariat avec des organisations de presse et la participation des représentants de l'ANCB aux réunions du groupe de plaidoyer de l'AIMF
- la création de guichets uniques dans huit municipalités.

La première période de mise en œuvre a permis de lancer l'ensemble des activités, dans une dynamique soutenue par la forte appropriation du projet par l'ANCB et ses membres.

Le Bénin a lancé en 2018 un processus de relecture des textes de la décentralisation. Le projet est un soutien essentiel à l'ANCB dans ce contexte qui la mobilise tout particulièrement. La réunion avec le réseau des Parlementaires pour la décentralisation en juin 2018, organisée dans le cadre du projet, a ainsi été un moment marquant et impactant pour le plaidoyer des autorités communales béninoises.

Au cours de la première période de mise en œuvre du projet, les besoins en formation du Secrétariat exécutif de l'ANCB ont pu être précisés, notamment au regard des formations déjà dispensées par d'autres partenaires. Un premier séminaire s'est tenu à Cotonou sur le thème « Gestion administrative et financière en lien avec les bailleurs de fonds » au mois de janvier 2018. Le second séminaire de formation, sur le thème « Connaître les procédures de gestion des projets financés par l'Union Européenne », a eu lieu en septembre 2018.

Les relations de travail entre l'ANCB et les Associations Régionales et Départementales (AR/AD) sont facilitées grâce à l'identification et à la mise en place de points focaux qui sont désormais opérationnels dans chacune des 10 AR/AD. Une réunion du Cadre de concertation ANCB-AR/AD s'est tenue les 3 et 4 octobre 2017 à Dassa. Elle a permis de mobiliser les AR/AD sur le PAACOL et de définir une feuille de route. Une stratégie d'appui aux AR/AD a été élaborée sur la base d'une identification fine de leurs besoins et de leurs capacités d'absorption de l'aide. Sur cette base et après une phase de réception des demandes formulées par les AR/AD, les premières activités sont en cours autour de 3 types d'appui : équipements/locaux ; expertise ; vie associative.

La dynamique de plaidoyer impulsée par l'ANCB est soutenue grâce à un appui renforcé à 3 commissions thématiques, qui ont pu se réunir régulièrement depuis le lancement du projet et qui se sont dotées de plans d'action opérationnels : Commission Economie et Finances locales ; Commission Formation et Renforcement des Capacités ; Commission Intercommunalité et Coopération décentralisée.

Alors que le processus de Relecture des textes de la Décentralisation au Bénin est entamé, la tenue de rencontres avec le réseau des journalistes sur la décentralisation (Cotonou, décembre 2017), ainsi qu'avec celui des parlementaires (juin 2018 à Grand Popo) ouvre des opportunités de dialogue à un moment clé pour le plaidoyer porté par l'ANCB.

Dans ce contexte, les contrats signés avec plusieurs organes de presse permettent d'assurer une meilleure visibilité de l'ANCB et des positions portées par le mouvement communal.

Pour la première période de mise en œuvre du projet, l'appui en expertise a été centré sur la finalisation du manuel de procédures administratives et financières de l'ANCB, conformément aux recommandations de la première formation, ainsi que sur l'élaboration d'un plan de formation du personnel de l'ANCB. Une expertise est également mobilisée pour l'évaluation des besoins des communes pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

L'ANCB participant au groupe de plaidoyer sur la localisation des ODD mis en place par l'AIMF dans le cadre de son partenariat stratégique avec l'Union européenne, l'engagement de l'ANCB en la matière est valorisé à l'international.

La première période du projet a enfin permis de préparer une mise en œuvre efficace de l'activité 4 (mise en place de guichets uniques) par une étude approfondie des expériences existantes, une prise de contact avec l'ensemble des parties prenantes, la présélection des communes bénéficiaires sur la base d'un appel à manifestation d'intérêt, et le lancement de la procédure d'identification du fournisseur du logiciel.

c) **Dakar, Sénégal : réunion de la Commission permanente « Villes et développement durable présidée par Lausanne (28 février au 2 mars 2018)**

Depuis 2008, la ville de Lausanne préside la Commission « Villes et Développement durable »¹ de l'Association internationale des maires francophone (AIMF)². L'objectif général de la Commission est de favoriser au sein de l'AIMF l'échange d'expériences autour du développement urbain durable, plus particulièrement dans les domaines de la mobilité, de l'urbanisme, de l'énergie et de l'assainissement. Cette Commission représente pour chacun de ses membres une occasion de réfléchir à ses propres pratiques, de partager le savoir-faire qui se trouve dans les divers services de son administration et de découvrir d'autres usages et cultures.

Pour encourager et soutenir les villes qui se lancent dans une démarche de développement durable, la Commission se pose comme un facilitateur en réunissant élus, techniciens et experts d'horizons différents pour leur permettre de développer un dialogue autour des enjeux de la ville. La Commission se réunit régulièrement pour échanger autour d'un thème urbain et décider des lignes à développer dans son programme.

En 2016, la Commission a pris une nouvelle orientation puisqu'elle a décidé de suivre les villes membres signataires de la Convention des Maires en Afrique Subsaharienne (COM-SSA) bénéficiant du financement de la Commission européenne pour une durée de trois ans. Les projets de ces villes qui sont soutenus par la Commission européenne visent à assurer aux populations l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne, ainsi que de s'adapter aux effets du changement climatique. Ces villes sont Abomey et Bohicon, Dakar, Lubumbashi et Nouakchott. La Commission suivra ces villes dans la mise en œuvre de leur projet, ce qui permettra aux autres villes membres de bénéficier de l'expérience acquise dans ces « laboratoires vivants ».

Les ateliers de la Commission sont des éléments importants du travail de la Commission car ils permettent de mettre en présence des participants aux profils et aux compétences complémentaires. Avec l'appui d'experts, les débats permettent de confronter des réalités différentes et de mutualiser les expériences les expériences des uns et des autres.

¹ La Commission « Villes et développement durable » : <http://www.lausanne.ch/thematiques/developpement-durable/reseaux/lausanne-aimf.html>

² AIMF : <http://aimf.asso.fr>

Problématique de l'atelier

Les villes en tant que premières instances de vie collective ont dû, à chaque étape de leur parcours historique, être confrontées à de nombreux défis, pour répondre aux besoins des populations qui y vivent, pour leur offrir un cadre et des conditions de vie conformes à leurs aspirations et à leurs préoccupations.

L'un des principaux défis de notre temps est de se donner les moyens de faire face aux impacts et transformations liées aux changements climatiques qui menacent gravement nos territoires et dégradent considérablement nos conditions d'existence.

Identifier les vulnérabilités, accompagner les processus d'adaptation aux changements climatiques, promouvoir des nouvelles modalités du « vivre-ensemble » basées sur le respect de l'environnement, passer d'un passif environnemental à un actif économique via la promotion d'une économie verte mais aussi via la promotion de la Responsabilité Sociétale des Entreprises et des Territoires (RSTE) : tel est le rôle des villes, de leurs habitants et de leurs représentants.

L'atelier de Dakar avait pour objectif d'exprimer cette solidarité sur l'environnement et présenter des exemples de mesures politiques ambitieuses et fortes pour faire face aux impacts des changements climatiques qui affectent notre « vivre-ensemble ».

A Dakar, le processus de construction de la ville de demain, respectueuse de son environnement, est résolument engagé. De nombreux projets initiés ou pilotés par la ville s'inscrivent dans cette volonté de promouvoir un développement sobre en carbone, économiquement efficace et socialement inclusif.

Elle a montré comment elle a conçu et mis en œuvre une stratégie de développement urbain durable et de résilience aux changements climatiques ; comment elle a mobilisé la population dans le cadre de ce projet. L'objectif est de sensibiliser les villes non bénéficiaires de la Convention des Maires aux attentes de cette dernière afin qu'elles puissent dans le futur l'intégrer et ainsi bénéficier des soutiens européens pour lutter contre le changement climatique en mettant en œuvre des stratégies d'adaptation et d'atténuation.

Les Maires et techniciens des villes membres de la Commission « Développement urbain durable et environnement » de l'AIMF se sont retrouvés à Dakar, du 28 février au 2 mars, pour renforcer leurs pratiques et s'enrichir de l'expérience du Plan Climat Energie Territorial mis en place par la ville de Dakar.

Alors que plusieurs villes membres de la Commission sont signataires de la Convention des Maires en Afrique Subsaharienne, soutenue par l'Union européenne, les échanges ont porté sur la mise en œuvre de cette démarche.

La rencontre de Dakar a permis aux villes membres de capitaliser sur la stratégie de développement urbain durable et de résilience aux changements climatiques mise en place par Dakar et de bénéficier de l'expérience acquise dans ce « laboratoire vivant ». Les visites de terrain ont renforcé la compréhension de cette démarche.

Les échanges ont été enrichis par la participation exceptionnelle d'autres villes francophones engagées dans la Convention des Maires pour l'Afrique Subsaharienne, organisée en lien avec le Bureau de la Convention des Maires pour l'Afrique Subsaharienne.

d) L'appui de l'AIMF à la coopération entre Genève et le Bénin

Dans le cadre de son appui aux relations culturelles entre les villes du réseau, l'AIMF a soutenu la coopération entre Genève et le Bénin.

Cette coopération prend tout son sens le 1^{er} août, jour de la Fête nationale du Bénin et de la Suisse.

A cette occasion, ont été invités des artistes majeurs du Bénin : le Tout-Puissant Orchestre Poly-Rythmo de Cotonou et le Gangbé Brass Band. Le Gangbé Brass Band est la mère fondatrice des fanfares béninoises modernes ont été réunis avec les artistes du collectif Xtrm qui s'affirment sur la scène hip hop suisse et européenne : les rappers Di-Meh et Slimka et le compositeur producteur Pink Flamingo. Pendant trois jours, ils ont préparé un set commun pour le concert.

Les répétitions se sont déroulées du 29 au 31 juillet au Centre, espace pluridisciplinaire dévolu à la création contemporaine. Le concert s'est passé le 31 juillet sur la scène de Canal Olympia où se produisaient également de nombreux autres artistes locaux. La rappeuse béninoise Sadky, qui a participé aux répétitions, a également partagé la scène avec Gangbé Brass Band et Xtrm.

Le 1^{er} août, tous les artistes ont été invités au concert du Tout-Puissant Orchestre Poly-Rythmo de Cotonou organisé par la ville de Cotonou au Stade de l'Amitié afin de célébrer les 50 ans de carrière du groupe.

Le 2 août, ils ont été invités par le Bureau de coopération suisse au Bénin avec les autres membres de la délégation suisse dont Monsieur Rémy PAGANI, Conseiller administratif en ville de Genève.

e) Bamako, Mali : projet d'assainissement intégré en communes III, V et VI

La gestion des déchets (solides et liquides) et l'incivisme sont des problèmes majeurs auxquels les autorités du District demeurent confrontées. Ces difficultés se traduisent par l'insuffisance des infrastructures et les comportements à risques des populations en matière d'hygiène et d'assainissement qui constituent d'ailleurs des déterminants essentiels de santé.

L'AIMF a donc répondu positivement aux demandes du Maire du District qui souhaitait assainir trois communes de Bamako.

Le projet consiste à mettre en place des commissions d'assainissement, des cadres de concertations et à doter les communes de poubelles. Quant à la gestion des eaux usées, il s'agit d'étendre le système d'assainissement individuel (aire de lavage, regard de prétraitement et puisard). Une filière d'entretien d'ouvrage de collecte, de transport et de traitement de boue est mise en place. Pour rendre ce projet durable, des opérations de sensibilisation sont engagées pour susciter l'adhésion des populations aux principes du projet et pour faire évoluer les comportements individuels.

Le coût du projet est de 218.000 € dont 43.000 € du District.

f) Abomey, Bénin : construction de l'Hôtel de Ville

La mairie d'Abomey avait sollicité l'AIMF en 2016 pour le soutien de la création d'un centre culturel de rencontres, établissement à vocation territoriale et nationale, à mettre en place avec l'appui du Ministère de la culture.

Après plusieurs mois de négociation et dans l'impossibilité de trouver un accord sur le lieu d'implantation et les modalités de gestion de cet établissement, le Conseil communal, réuni autour du Maire, a saisi l'AIMF pour reporter son soutien sur le projet de construction de l'Hôtel de Ville, pour lequel un financement complémentaire de la part du programme FADEC du Bénin, était déjà disponible. Le budget de la contribution AIMF est resté inchangé par rapport au premier projet. La convention a été signée en mai 2018 et les travaux ont démarré en juin dernier pour une durée d'un an. Les travaux sont actuellement en cours avec un taux d'exécution de 40 % en novembre. Ils sont prévus se terminer en février/mars 2019.

Le coût du projet est de 473.799 € dont 266.000 € du Fonds de Coopération de l'AIMF.

g) Dakar, Sénégal : Création d'une couveuse d'entreprises et d'un fond de microfinance pour le FODEM de la ville

La création d'une couveuse d'entreprises et d'un fonds de microfinance pour le Fonds de Développement et de Solidarité Municipale (FODEM) de la ville de Dakar, est un projet qui vient appuyer la coopération décentralisée entre les villes de Dakar et de Marseille, dans le domaine du développement économique et du soutien à la jeunesse. Il a été conçu dans l'objectif de renforcer les capacités de la mairie de Dakar dans l'appui à la création d'activités entrepreneuriales et dans sa politique de développement économique.

Après une phase d'étude et de renforcement des capacités qui a permis l'établissement d'un diagnostic socio-économique de terrain et des échanges entre les équipes de deux villes, la mise en place de la Couveuse d'Entreprise pour la Promotion de l'Emploi par la Micro-entreprise (CEPEM) a ainsi été formalisée en 2018, en lien avec l'United Bank for Africa Senegal (UBA).

Coût du projet : 249.000 € dont 90.000 € du Fonds de Coopération.

h) Groupement intercommunal du Mono, Bénin : « Amélioration des ressources financières propres du GI-Mono »

Dans une logique de soutien aux réseaux nationaux ou régionaux de collectivités locales, ce projet appuie le GI-Mono qui compte 6 communes. Capitalisant sur les acquis d'un projet européen qui a permis la mise en place du service public de gestion des déchets sur ce territoire, ce projet vise à pérenniser et sécuriser ce service via l'autonomisation financière des communes et de leur groupement. Il est cofinancé et mis en œuvre avec le Département des Yvelines en France, en coopération décentralisée avec le GI - Mono.

La mise en œuvre a démarré fin 2017, avec la mise en place d'une équipe dédiée et de la gouvernance du projet (comité de pilotage, règles de concertation, outils et matériel). Le projet est rentré dans sa phase opérationnelle en 2018, selon le programme d'activités :

- la mise en place et l'harmonisation des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures dans les communes du Mono ; le vote par les conseils communaux du taux harmonisé et la prise des arrêtés communaux d'application est en cours au niveau des communes concernées
- la mise en place entre le GI-Mono, les Communes et les Service d'Etat des Impôts de concertations périodiques permettant une meilleure collaboration. Les discussions sur les contrats d'objectifs en termes de niveau de recouvrement des impôts locaux sont en cours et seront finalisées d'ici à la fin de l'année
- le démarrage de la mise en place des outils d'optimisation fiscale au niveau des Communes pour aller vers un Système d'Information Foncière. Les procédures pour l'élaboration des plans parcellaires et plans d'adressage sont en cours et la phase opérationnelle effective débutera sur le terrain avant la fin de l'année
- la finalisation de la création de l'EPCI à travers la négociation et rédaction d'un décret y afférant. A ce niveau, tout le processus est achevé et le décret est en attente de signature par le Président de la République du Bénin.

L'action de sensibilisation conduite dans le cadre du programme et qui a un impact sur l'ensemble des ressources fiscales et non fiscales des communes (éducation au civisme fiscal, campagnes radio et d'affichage...) devrait avoir des effets sensibles dès cette année sur les revenus des communes, ce qui pourra s'observer à l'édition des comptes administratifs en mars 2019.

Le coût du projet est de 843.000 € dont 300.000 € du Fonds de Coopération de l'AIMF.

i) [Ouahigouya, Burkina Faso : Elevage en milieu urbain, actions de recherche, diagnostic et sensibilisation, communication, plaidoyer en vue d'un déplacement effectif de l'élevage domestique dans des aires spécifiques](#)

Ce projet aborde la question problématique de la place des animaux dans les zones périurbaines des villes sahéliennes. L'objectif étant d'organiser, de façon concertée, la délocalisation des activités d'élevage du domicile des ménages vers des sites adaptés, réduisant les nuisances et développant les activités économiques à plus forte valeur ajoutée. Cette première phase permettra d'accompagner la ville dans une réflexion globale qui pourra par la suite être capitalisée dans le réseau.

L'équipe de la Mairie est actuellement opérationnelle et elle a été formée pour mettre en œuvre l'intermédiation sociale dans ce domaine spécifique. Une vaste campagne de communication a été lancée, avec des sensibilisations radio, TV, des ateliers d'information dans les quartiers et un affichage ciblé. La première phase d'enquête auprès des ménages pour l'identification des producteurs et cheptels est en cours et les sites prévus pour accueillir les deux aires d'élevage ont été sécurisés.

Le coût du projet est de 125.000 € dont 100.000 € du Fonds de Coopération de l'AIMF.

j) Tahoua, Niger : Aménagement, protection et régulation de l'espace aquatique de Babayé

Via la protection contre la pollution et l'ensablement de la mare située en plein cœur de la ville et dotée d'une valeur patrimoniale, les autorités souhaitent contribuer à la salubrité urbaine, aménager et gérer cet espace pour qu'il redevienne un lieu de vie pour les habitants.

Projet prioritaire dans le cadre de la Fête nationale organisée chaque année dans une ville différente par l'Etat du Niger en soutien au développement des villes, ce projet a été l'occasion d'afficher également la contribution que la coopération entre villes peut apporter à l'effort national.

Les travaux qui ont démarré en novembre 2017 se sont achevés en mars 2018. La retenue de garantie a ainsi pu être libérée en août 2018.

Le coût total du projet s'élevait à 247.600 € dont 150.000 € de participation du Fonds de Coopération de l'AIMF.

k) Matam, Sénégal : Financement du transport de bus offerts par Firminy

L'AIMF a financé le transport de 5 bus et d'un camion de ramassage d'ordures de 25 tonnes offerts par Firminy à Matam. Ils ont été transférés le 17 octobre pour Dakar et Monsieur Marc PETIT, Maire de Firminy, Conseiller départemental, s'est rendu sur place du 1^{er} au 6 décembre, pour participer à la réception du matériel d'une valeur de 500 millions de Francs CFA.

II. Actions en Afrique Centrale

a) Appui à la Plateforme des autorités locales des Pays des Grands Lacs (PALPGL)

L'activité couvre les actions visant au renforcement et à la structuration de la Plateforme des Autorités Locales des Pays des Grands Lacs. Cette dernière est constituée par la Ville de Kigali, les Districts de Rusizi et Rubavu en République du Rwanda, les Villes de Kinshasa, Bukavu et Goma ainsi que le Territoire d'Uvira en République Démocratique du Congo, la Mairie de Bujumbura en République du Burundi.

Ses objectifs sont les suivants :

- renforcer le rôle des maires dans le contexte de sortie de crise, par un dialogue permanent, et porter la voix des autorités locales auprès de la CEPGL ;
- renforcer la coopération transfrontalière ;
- mettre en œuvre des actions concrètes rassemblant les trois pays dans les domaines de compétence des Autorités Locales.

La période est marquée par la consolidation de la structure interne et de gouvernance de la Plateforme, malgré les difficultés à la fois internes aux Etats membres de la CEPGL : crise électorale et institutionnelle au Burundi, crise institutionnelle en RDC, redécoupage de la carte administrative (provinces, communes) et révocation de plusieurs gouverneurs et maires, crise entre les membres de la CEPGL... Les relations diplomatiques entre le Rwanda et le Burundi sont inexistantes ou conflictuelles, particulièrement tendues entre le Rwanda et la République démocratique du Congo. Dans ce contexte, la Plateforme a permis d'organiser le dialogue entre élus locaux des trois pays et d'organiser des activités qui rassemblent des acteurs des trois pays : femmes et jeunes lors de l'Assemblée générale de Bujumbura en novembre 2017, piroguiers et pirogières des Lacs Kivu et Tanganyika en décembre 2017 et août 2018.

En 2018, la PALPGL dispose :

- de Statuts consensuels adoptés par l'Assemblée générale et régulièrement mis à jour
- d'un Conseil d'administration composé d'élus de trois pays
- d'un Secrétariat situé dans le bâtiment municipal du secteur de Kamembé – District de Rusizi (Rwanda)
- d'un Secrétaire exécutif
- de ressources propres qui commencent à être apportées par les cotisations des membres : 1/3 des membres et réussit à mobiliser des ressources auprès de sponsors privés pour des activités précises (Caravane des Grands Lacs – 32 600 USD jusqu'à présent)

Le siège la PALPGL est fonctionnel, situé dans les locaux municipaux du secteur de Kamembé du District de Rusizi (Rwanda) mis à disposition par les autorités rwandaises. Le siège bénéficie d'une visibilité à travers l'implantation de plusieurs panneaux de signalisation à travers la ville qui ont reçu une autorisation officielle. Les locaux du siège ont été meublés et équipés dans le cadre de l'action, le gardiennage, entretien et la sécurité étant assurés par le District de Rusizi. La valeur locative et des services est estimée à 900 euros par mois. Les matériels sont entretenus et disposent d'un contrat de maintenance pour les matériels informatiques.

Monsieur Georges Michel MAGAMBO BUDUNDWA, précédemment Secrétaire exécutif adjoint, occupe les fonctions du Secrétaire exécutif, le mandat de Monsieur Jean-Marie Vianney GATOGATO n'ayant pas été renouvelé lors des travaux de Bujumbura.

Une stratégie de communication a été mise en place pour faire reconnaître la Plateforme dans une région marquée par une forte centralisation, alors que les acteurs locaux jouent un rôle clé dans les situations de conflit et de crise que vivent la région. Elle vise les Etats membres de la CEPGL, le Rwanda, Burundi et la République démocratique du Congo, le Secrétariat de la CEPGL, ainsi que l'ensemble des acteurs sociaux et économiques de l'intégration régionale qui est malgré tout en cours.

La communication entre les membres est facilitée par la mise à disposition d'un annuaire. Les collectivités membres du Bureau disposent d'un membre référent et des groupes d'échange sur WhatsApp : groupes Secrétariat exécutif, présidence, Bureau et correspondants des villes.

Une page Facebook de la PALGL @GrandsLacsAutoritéslocales est ouverte depuis octobre 2017. Elle relaye les actualités de membres du réseau et de l'association (Nombre de posts : 22, nombre d'amis : 280).

La stratégie de communication repose également sur la diffusion d'une lettre d'information. Deux lettres d'information ont été élaborées couvrant les périodes de janvier 2017 à juin 2018. Une troisième lettre d'information portant essentiellement sur la caravane du vivre-ensemble a été diffusée en fin d'année.

A l'occasion de l'Assemblée générale de Bujumbura des 15 et 16 novembre 2018, les membres ont choisi un logo, élément d'identification visuel de la Plateforme.

Une stratégie de mobilisation des ressources a aussi été mise en place. Elle est basée sur le développement des ressources propres et une diversification de celles-ci. La PALGL peut compter, en plus de l'apport de l'action :

- des cotisations statutaires des membres 10.000 € perçus depuis la définition du barème des cotisations en 2017
- des contributions en nature :
 - compte tenu des retards dans le paiement des cotisations, il a été décidé lors de l'AG de Bujumbura que les frais de transport des participants aux activités et manifestations de la PALGL seraient aux frais des membres de la Plateforme.
 - mise à disposition des bureaux et de services d'une valeur locative de 900€/mensuels par le District de Rusizi, avec l'accord du Ministère de l'Administration locale du Rwanda)
 - prise en charge de tout ou partie d'activités par les villes membres : prise en charge du déplacement, collation, et prix pour les équipes de football d'Uvira et de Bujumbura qui se sont rencontrées lors de l'AG de Bujumbura en novembre 2017, prise en charge des 5 équipes de piroguiers par ville, par la ville d'origine, lors des courses de piroguiers de décembre 2017 et 3 équipes en août 2018, prise en charge de l'hébergement et collations des équipes par la ville hôte
- mobilisation de financements privés à l'occasion d'activités précises : 15 000 USD lors de la première activité de la Caravane du vivre-ensemble à Bukavu le 16 décembre 2017 et 17 600 USD lors de la deuxième édition à Goma le 8 août 2018

Une activité importante pour la reconnaissance de la PALPGL par les autorités politiques et pour la notoriété publique de l'association s'est déroulée dès le 16 décembre 2017. Le Secrétariat permanent de la Plateforme a initié et organisé une « Caravane du vivre-ensemble » autour des rives du Lac Kivu.

Plusieurs milliers de Congolais et de Rwandais originaires de Bukavu (République démocratique du Congo) et de Rusizi, ville frontalière au Rwanda, se sont rassemblés au Cercle sportif de Bukavu pour assister à la première course de pirogues du Lac Kivu, premier temps fort organisé dans le cadre de la Caravane des pays des Grands Lacs. La Caravane vise à encourager le dialogue et le rapprochement entre les populations du pourtour du lac, dans un contexte marqué par des conflits et des affrontements récurrents.

La Caravane mobilise, dans chaque ville, les acteurs qui font vivre la région au quotidien : jeunes, femmes, pêcheurs, sportifs et sportives, commerçants dans le cadre d'un autofinancement et de financements privés. Elle soutient des activités qui touchent directement ces populations et les engagent pour créer des opportunités d'échange et de dialogue à la base. L'AIMF soutient l'équipe et le fonctionnement de la Plateforme des Autorités Locales des Pays des Grands Lacs, qui assure la mise en lien entre l'ensemble des acteurs.

La course des pirogues sur le Lac Kivu a permis de rassembler les pêcheurs congolais et rwandais et leurs familles dans un contexte marqué par des conflits récurrents et des affrontements meurtriers sur le Lac, ainsi que par les tensions existantes entre les Etats de la région. Une centaine de compétiteurs, dont 20 femmes, provenant de l'ensemble du Lac Kivu (Bukavu, Goma, îles Idjwi, Rusizi) et du Lac Tanganyika (Uvira), ont participé aux épreuves. Plusieurs courses et relais ont eu lieu devant un public venu nombreux pour assister à cet événement inédit : la marine congolaise, des associations de jeunes, des musiciens, ainsi que des 200 personnalités officielles, se sont rassemblés sur les rives du Lac. Parmi l'assistance, on comptait SEM le Gouverneur du Sud Kivu, MM. Les Maires de Goma, Bukavu et Uvira, les Représentants des groupes de Dialogue transfrontalier Bukavu-Rusizi appuyé par Interpeace et des représentants de la Monusco, notamment. Les courses de cette première édition ont été remportées par les équipes rwandaises.

Il faut souligner que l'événement a été entièrement financé par des sponsors privés, les sociétés Bralima et Orange, et a bénéficié de l'appui technique et humain du Secrétariat de la Plateforme, des Mairies de Bukavu, Rusizi, Goma, Uvira.

Le Secrétariat de la Plateforme s'est appuyé sur le succès de cette activité pour renforcer sa crédibilité et appuyer son plaidoyer auprès des autorités nationales des trois pays frontaliers afin d'aboutir à une reconnaissance unanime. Dans le prolongement de cette activité, l'histoire de la pêcheuse rwandaise originaire de Rusizi Marie-Anne NYIRANZEYIMANA a été utilisée dans la campagne #Sheiswe à l'occasion de la participation de l'AIMF aux Journées Européennes du Développement 2018. Son histoire raconte les conséquences pour elle-même et ses collègues piroguières du lancement de ces courses. Les femmes se sont rassemblées pour s'entraîner. Le 8 août 2018, lors de la deuxième édition de la course à Goma, son équipe s'est rendue à Goma (RDC), en contradiction avec les recommandations inverses des autorités sanitaires rwandaises à cause de l'épidémie d'Ebola qui sévit au Nord Kivu. A l'issue de la course, c'est finalement son équipe qui a remporté cette deuxième course.

Les coopératives de femmes et de jeunes des trois pays ont été associées aux travaux de Bujumbura, permettant aux élus locaux d'être à l'écoute de leurs problèmes et recommandations vis-à-vis des autorités. Cette rencontre de Bujumbura avait pour thème central : « les Jeunes et les femmes en action pour le vivre-ensemble dans la région des grands lacs ». A l'issue de leur participation, les représentants de ces organisations ont manifesté l'intérêt de s'associer au secrétariat exécutif de la plateforme dans les activités de caravane du vivre-ensemble notamment la course des piroguiers sur le lac Kivu. Une réunion de suivi a été organisée le 05 mars 2018 dans les locaux du Secrétariat exécutif. Etaient présents, le représentant des jeunes au district de Rusizi, deux représentantes des organisations des jeunes de Bukavu, la Coordinatrice du réseau des femmes œuvrant pour le développement rural dans la province de l'Ouest au Rwanda, le Coordinateur de Vision Jeunesse nouvelle de Rubavu ainsi que la représentante d'une organisation du Burundi « Let the Sun shine ». Un accord de partenariat entre ces organisations et la Plateforme est en cours de préparation.

Par ailleurs, le secrétariat exécutif a été invité à intervenir en présence des femmes de Kamanyola (en RDC), de Bugarama (Rwanda) et de Rugombo (Burundi) lors d'une séance du dialogue transfrontalier Rwanda-Burundi à l'occasion de la journée de la femme. Ces travaux se sont tenus dans le cadre du Programme régional de « dialogue transfrontalier pour la paix dans la région des grands lacs », organisé par des organisations de la société civile des trois pays : NEVER AGAIN RWANDA, en partenariat avec le Centre d'Alerte et Prévention des conflits (CENAP) du Burundi, le réseau d'innovation Organisationnelle (RIO) et Action pour la Paix et la Concorde (APC), du Sud-Kivu en RDC.

La Plateforme a été sollicitée par les écoles de Rusizi et de Bukavu pour réaliser des séances de sensibilisation et de mémoire sur l'histoire récente de la région qui n'est pas ou peu enseigné en dehors du Rwanda. Ce rapprochement avec les écoles s'inscrit dans le cadre de la consolidation de la paix, la prévention des conflits ainsi que la popularisation de la plateforme.

En mars 2018 le Secrétaire exécutif a reçu dans les locaux de la plateforme un groupe d'élèves venant de trois écoles de Rusizi et accompagné par la coordinatrice du réseau des femmes œuvrant pour le développement rural dans la province de l'Ouest au Rwanda pour une visite d'étude sur la plateforme, ses valeurs, son historique, ses objectifs et ses activités.

Un accord a été trouvé entre le secrétariat exécutif et les représentants d'établissements scolaires, dont la congrégation Don Bosco de Salésien, afin de structurer cette collaboration avec les écoles dès l'ouverture de l'année scolaire 2018-2019.

La reconnaissance par la CEPGL est prête au niveau du Secrétariat, et doit être présentée lors d'un Conseil des Ministres dont la tenue est repoussée du fait des tensions entre les trois Etats.

Le Secrétariat exécutif a effectué de nombreuses démarches auprès du Secrétariat de la CEPGL, situé à Rubavu (Rwanda) : propositions de notes, accords cadre, invitations aux activités de la Plateforme, rencontre auprès du Secrétariat directement ou avec l'entremise des maires membres, en rencontrant le Secrétariat le 31 août 2017 à Rubavu dans leurs locaux, les 15 et 16 novembre 2017 à Bujumbura à l'occasion de l'Assemblée générale de la PALPGL, le 16 mars 2018 à Bujumbura à l'invitation du Maire de Bujumbura qui a facilité une rencontre avec le Secrétaire exécutif de la CEPGL originaire du Burundi. Dans la suite de cette reconnaissance le Directeur Programme Paix, sécurité, Démocratie et Bonne gouvernance au sein de la CEPGL, Monsieur Epimaque NSANZURWANDA a été nommé point focal de la PALPGL au sein de cette structure.

Le Secrétariat de la PALPGL a entrepris des démarches spécifiques auprès de chaque pays :

- Burundi : rencontres avec le Maire de Bujumbura, ainsi que le Secrétaire Permanent au Ministère de l'Intérieur en octobre et novembre 2017. Au-delà de la reconnaissance déjà acquise auprès de son gouvernement la demande d'une reconnaissance juridique a été introduite
- République démocratique du Congo : le Maire de Bukavu, Président en exercice de la plateforme a sollicité et obtenu par arrêté du 22 août 2018 du Vice premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, la demande de reconnaissance par le gouvernement de la RDC.
- Rwanda : rencontre avec le Maire de Kigali le 14 septembre 2017 et le 5 février 2018 en présence du Maire de Bukavu et du Maire de Rusizi ; Rencontre avec Monsieur Parfait BUSABISWA, Vice-Maire de Kigali le 17 janvier 2018 et 14 juin 2018. Rencontre entre le Maire de Bukavu et Mme Marie-Chantal RWAKAZINA, nouvelle Maire de Kigali, élue le 26 mai 2018 en vue de mobiliser les autorités rwandaises.

Le Gouvernement de la République du Burundi a officiellement reconnu la Plateforme des Autorités Locales des Pays des Grands Lacs (PALPGL) le vendredi 27 octobre 2017. L'Acte de reconnaissance, signé du Ministre de l'Intérieur Monsieur Pascal BARAND AGIYE, souligne que le gouvernement burundais « entend apporter toute son attention et son appui au travail de mise en lien des membres de la PALPGL », et « recommande à l'AIMF de poursuivre son appui à la PALPGL pour l'aider à prendre collectivement des décisions claires, simples, mais efficaces au service de tous ». Par ailleurs, le Ministre « souhaite que la

Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) et les gouvernements des Etats frères, qui bordent les lacs Kivu et Tanganyika, s'associent à la démarche pour que l'initiative de la PALPGL soit un modèle de gouvernance ».

Le Secrétariat de la PALPGL a présenté l'expérience de la Plateforme dans la session consacrée aux situations de crise, dans un dialogue multi acteurs lors du Forum des Partenariats de l'Union européenne le 26 juin 2018. Cette session a permis d'échanger les expériences avec d'autres régions et d'autres acteurs, de porter au niveau international les problématiques spécifiques et l'action des autorités locales de la région.

En marge des activités de la PALPGL, l'AIMF soutient le festival Amani de Goma et cela depuis 2014. Cette année, 35.000 festivaliers se sont retrouvés du 9 au 11 février 2018 pour écouter 30 musiciens, groupes de danse venus du monde entier. Le festival est dédié à la promotion de la danse et de la musique, vecteurs de paix et de dialogue dans la région. Il ouvre à la jeunesse un espace de créativité et une plateforme pour l'entrepreneuriat culturel.

b) Mise en place du réseau des Maires d'Afrique Centrale

Lors de la Conférence de Libreville, les 25 et 26 octobre 2017, les travaux ont permis un échange d'expérience en matière d'autonomisation financière des autorités locales sur la base des opérations d'adressage et de modernisation financière menées avec l'AIMF et l'Union européenne à Libreville, Pointe Noire, Douala, N'Djaména et Bangui et une diffusion de ces acquis auprès des maires des villes de sous-région et du Gabon.

Ces éléments constituent des arguments concrets et chiffrés en faveur d'une autonomisation des collectivités locales à travers une meilleure maîtrise de leurs ressources propres. Les activités d'adressage et de modernisation financière sont à l'origine d'une augmentation des ressources propres des communes de 15 à 39 %. A Libreville, le nombre d'activités taxables identifiées localisées supplémentaires grâce au projet est de 18.833 qui s'ajoutent aux 21.000 activités existantes avant le projet. Par rapport à 2014, la commune a connu une augmentation de ses ressources propres de 39,42 % en 2015 et 28,42 % en 2016, malgré la crise économique que traverse le pays. La modernisation des finances a permis de dégager un excédent budgétaire de 8,750 Mds FCFA en 2015 et de 9,940 Mds FCFA en 2016.

Après les réunions tenues à Yaoundé en janvier 2017, à Brazzaville en mars 2017, les Maires d'Afrique Centrale se sont réunis en Assemblée constitutive de l'Association des Villes et Collectivités de la CEMAC, les 25 et 26 octobre 2017 à Libreville.

A l'occasion de cette réunion, les membres ont adopté leur Bureau, leurs Statuts, un plan d'action visant à installer le Secrétariat exécutif de la structure et renforcé leur reconnaissance par la CEMAC et les Etats de la région. Les statuts doivent être enregistrés au Cameroun et le Secrétariat s'installer à Douala, capitale économique régionale.

Le Bureau est constitué de :

- Président (République Gabonaise) : Madame Rose Christiane OSSOUKA RAPONDA, Maire de Libreville

- Premier Vice-Président (Cameroun) : Monsieur Gilbert TSIMI EVOUNA, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Yaoundé
- Deuxième Vice-Président (République Centrafricaine) : Monsieur Emile-Gros Raymond NAKOMBO, Président de la Délégation Spéciale de Bangui
- Troisième Vice-Président (Cameroun) : Monsieur Fritz NTONE NTONE, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala
- Quatrième Vice-Président (République de Guinée Equatoriale) : Madame Maria Coloma EDJANG MBENGONO, Maire de Malabo
- Secrétaire Général (Congo) : Monsieur Christian Roger OKEMBA, Maire de Brazzaville
- Secrétaire Général Adjoint (Cameroun) : Association des Communes et Villes Unies du Cameroun (CVUC)
- Trésorier (Tchad) : Madame Mariam DJIMET IBET, Maire de N'Djaména ;
- Trésorier Adjoint (Gabon) : Monsieur Roger Valère AYIMAMBENWE, Maire de Lambaréné.

c) La modernisation de la chaîne budgétaire et comptable des métropoles

Le projet d'adressage de Libreville cofinancé par l'AIMF et l'Union européenne a été clôturé au 31 mars 2018. Au cours du premier trimestre 2018, ont été finalisées les activités suivantes :

- formation du personnel de la Direction des recettes au logiciel SIM_ba s'est déroulée du 28 au 27 janvier 2018 par deux experts camerounais du logiciel SIM_ba. Un accompagnement du personnel a été également effectué pour les premières saisies sur le logiciel SIM_ba
- impression et livraison de 10.000 plans dépliant et 4.000 plans guide de la ville de Libreville. Les travaux de maquettage ont été réalisés avec l'appui du responsable de l'adressage de la ville de Pointe-Noire
- évaluation du projet par un cabinet d'audit de Douala (mai 2018)
- Audit financier du projet par le cabinet KPMG (juin 2018)

A Yaoundé, le projet d'adressage s'est déroulé selon la programmation établie avec la pose des 10.000 plaques de rues et les travaux de maquettage de la carte de Yaoundé puis son impression.

A Brazzaville, a été mise en œuvre une nouvelle version de SIM_ba. La ville a bénéficié des premières versions de SIM_ba remontant à 2008. Le premier semestre 2018 a été l'occasion de mettre à jour le logiciel. Ainsi, elle a bénéficié de la toute dernière version de SIM_ba. Les opérations de migration des bases de données vers la nouvelle version ont été menées avec l'appui des experts locaux.

A Dolisie, avec l'appui de Guy-Roger PAMBOUD, l'informatisation des services financiers et comptables de la mairie de Dolisie a été finalisée. La formation du personnel sur le logiciel SIM_ba a été effectuée.

A Douala, la mise en œuvre du budget programme a opéré une révolution budgétaire. Douala a mis en place son budget programme avec un système de gestion adapté, en l'occurrence le logiciel SIM_ba de l'AIMF. C'est sans doute la toute première collectivité d'Afrique subsaharienne à franchir le pas. La loi camerounaise l'exigera pour toutes les communes.

Le budget de la Communauté urbaine de Douala établi en cohérence avec les objectifs économiques et financiers de l'Etat, présente l'ensemble des programmes concourant au développement de la Communauté urbaine de Douala dans le respect des compétences qui lui incombent.

Le budget mis en place permet de traduire ses dépenses en fonction de leurs objectifs socio-économiques (nomenclature fonctionnelle) et de disposer d'une vision à moyen terme.

Le budget de la Communauté urbaine de Douala s'inscrit dans une stratégie en quatre axes visant à améliorer les conditions de vie du grand nombre pour atténuer les effets de la pauvreté, améliorer la compétitivité économique dans l'aire métropolitaine pour relancer les activités formelles, faire de Douala une ville pilote en matière d'environnement et améliorer et moderniser la conduite des actions publiques.

Les autorités de la Communauté urbaines de Douala ont ainsi marqué leur volonté de produire :

- un budget plus lisible, organisé selon l'enjeu des politiques publiques et non plus seulement selon le cadre réglementaire d'une présentation comptable. Il s'agit ici de dépasser le cadre réglementaire, organisé par nature de dépenses (fonctionnement, investissement), de s'inscrire dans une approche par programmes et par actions à l'intérieur des programmes, de permettre ainsi au Délégué du Gouvernement, aux membres du Conseil communautaire, aux Directeurs gestionnaires et, in fine, aux administrés de mieux mesurer les moyens alloués aux grandes politiques de la Communauté urbaine de Douala et d'en apprécier ensuite leur état d'avancement
- de traduire le cadre stratégique de développement de la ville dans le budget, selon une démarche pluriannuelle. Il s'agit là d'organiser les programmes autour des axes stratégiques du cadre de développement, de mesurer ainsi l'état d'avancement des quatre axes stratégiques et d'instaurer à cet effet une politique budgétaire à moyen terme, au service des politiques économiques, sociales et environnementales de la Communauté urbaine de Douala.

d) La Société Métropolitaine d'Investissement de Douala, Cameroun

L'AIMF a contribué à la création d'une SEM d'investissement à Douala, en finançant l'expertise nécessaire au montage de cette opération et en participant à la composition de son capital.

Douala, première ville du Cameroun sur le plan démographique avec 3 millions d'habitants et une croissance urbaine continue de l'ordre de 5 % par an est le poumon économique national concentrant 65 % des activités du secteur formel.

Face à l'afflux constant de nouveaux habitants, il résulte d'importants besoins en financements d'infrastructures ne pouvant être comblés par les seuls budgets de la Communauté Urbaine de Douala. En effet, les besoins d'investissement consignés dans le Plan Directeur d'Urbanisme (PDU) de Douala, à l'horizon 2025, s'élèvent à 1.400 milliards FCFA, en opposition aux 30 milliards que la ville est annuellement en mesure d'affecter à l'investissement public local.

L'urgence de mobiliser des ressources alternatives propres et durables pour impulser le développement de la Ville de Douala a amené la CUD à envisager le recours au partenariat public-privé (PPP) afin d'associer la recherche d'un intérêt collectif avec un mode de gestion privé réputé plus efficace.

Ainsi, la création de la Société Métropolitaine d'Investissement de Douala (SMID), Société d'Economie Mixte (SEM) de gestion patrimoniale, objet de la présente opération, aura pour objectif de mobiliser l'épargne publique (en particulier celle des investisseurs privés) et les ressources de la diaspora devant servir au financement et à la cogestion des équipements et services nécessaires à la croissance et au développement durable de la Ville de Douala.

Le capital social est fixé à la somme de FCFA 10 000 000 000 et divisé en 1.000.000 actions d'une valeur nominale de 10.000 FCFA (dix mille) chacune.

Les actions constituant le capital social sont divisées en 4 catégories d'égale valeur ainsi qu'il suit : A, B, C et D. Les actions des catégories A et B sont des actions de préférence.

- Les actions de catégorie A sont détenues par la Communauté urbaine de Douala à concurrence de 23 % soit au total 230.000 actions.
- Les actions de catégorie B sont détenues par les entreprises du secteur public et parapublic à concurrence de 10 % soit au total 100.000 actions.
- Les actions de catégorie C sont détenues par les entreprises du secteur privé à concurrence de 20 % soit au total 200.000 actions.
- Les actions de catégorie D sont détenues par les personnes physiques à concurrence de 47 % soit au total 470.000 actions, étant entendu que chaque personne physique ne peut détenir individuellement plus de 5 % du capital social.

e) Innovation sociale et décentralisation : renforcement et mise en valeur des synergies entre l'ESS et les pouvoirs décentralisés au Cameroun

Le projet « Innovation et décentralisation : renforcement et mise en valeur des synergies entre l'ESS et les pouvoirs décentralisés au Cameroun » a débuté à Yaoundé pour s'étendre à l'ensemble du territoire camerounais afin de permettre le renforcement de compétences des collectivités territoriales décentralisées de toutes les régions, en prenant en compte les conditions sécuritaires parfois difficiles à l'extrême Nord.

Le projet contribue à favoriser le développement de l'ESS dans les politiques locales. Les activités menées ont permis aux Maires et aux Secrétaires généraux des communes camerounaises d'appréhender le potentiel de l'ESS afin de le promouvoir au sein de leurs collectivités et de collaborer efficacement avec les acteurs de l'ESS.

Ces objectifs répondent aux problématiques locales :

- la méconnaissance du concept d'Economie Sociale et Solidaire qui prive ces structures de soutiens techniques et financiers
- le manque de diversité des acteurs qui travaillent sur un secteur qui permettrait de couvrir davantage de besoins et de varier les solutions mises en place
- l'insuffisance des collaborations entre acteurs de l'ESS et la commune. Les deux travaillent sur des problématiques similaires et ont le même objectif de développement économique et social inclusif sur le territoire.

La promotion de l'entrepreneuriat social et le développement des compétences des communes doit permettre d'impulser, sur le territoire camerounais, une nouvelle façon de collaborer avec les organisations du territoire respectueuses des besoins sociaux, des défis environnementaux et basée sur des techniques innovantes ; une amélioration de la qualité des services ; la création de richesses sur le territoire ; le développement d'une plus grande cohésion sociale.

Trois projets ont été sélectionnés pour une incubation, répartis sur trois régions, en raison de l'intérêt des candidatures reçues :

- le projet « Oasis » à Yaoundé : espace hybride regroupant un cyber café avec accès wifi, un secrétariat (photocopieuse et imprimante) et un centre de ressources multimédia à des prix accessibles pour pallier le manque d'endroits propices aux études après l'école pour les jeunes étudiants dans un quartier reculé de Yaoundé vers Nkoabang
- FAVIDA / Association des Femmes pour l'Épargne et le Crédit de Garoua 2, financé par l'AIMF, qui a mis en place 85 associations de femmes pour leur apprendre à développer des activités génératrices de revenus pour chacune ; un système de collecte d'épargne a également été instauré avec l'octroi de crédits aux membres
- CAMGEW, Cameroon Gender an Environment Watch, est une association qui lutte contre la déforestation. Son action s'est concentrée sur la proposition d'alternatives économiques pour mobiliser les populations sur des activités en faveur de la préservation environnementale, notamment la culture du miel en forêt. CAMGEW a actuellement mis en place deux programmes de microfinance et 6 coopératives en plus d'un magasin de miel à Bamenda
- CAYSTI, porté par Arielle Kitio, est un centre de formation autour du code et des nouvelles technologies pour les jeunes. Grâce à un programme de formation parascolaire, CAYSTI forme des jeunes collégiens. L'accent est mis sur la formation des jeunes filles, sur la réflexion autour d'une problématique sociale et le développement d'un outil (application mobile ou site web) pour y répondre. CAYSTI, au travers d'ateliers et de workshops réalisés dans différentes villes, encourage les jeunes à choisir les filières scientifiques et à devenir des « techs leaders », c'est-à-dire des référents dans le domaine des nouvelles technologies
- Ladies Care est une association qui a pour mission de réduire le taux de grossesses précoces chez les enfants issus de familles démunies et soutenir les filles-mères en détresse. A cet effet, Ladies Care conçoit, développe et organise sur le terrain, avec les populations, des activités en faveur des filles mères, des jeunes et des enfants. A ce jour, Ladies Care a touché, grâce à ces activités, plus de 50 familles (avec 130 enfants dont 23 jeunes filles mères).

La conférence de clôture du projet qui a réuni 166 participants dont 23 communes et 13 ministères a été l'occasion de faire rayonner le secteur de l'ESS au niveau national. La présence d'une pluralité d'acteurs œuvrant dans le domaine a renforcé les synergies entre eux. Le partage des différentes expériences des organisations a mis en perspective les actions pour un meilleur développement de l'ESS dans le pays ainsi que de soulever des points de vigilance indispensable à la bonne compréhension des enjeux du secteur.

La réalisation du guide de capitalisation sur l'ESS est l'un des grands succès du projet. Il a été distribué aux Ministères, aux communes, et à plusieurs OESS. Sensibilisés à la thématique de l'ESS grâce au guide les besoins du secteur sont d'avantage pris en compte dans la stratégie nationale. La parution du guide capitalisation est porteuse de la mesure d'impact du projet sur les municipalités camerounaises.

L'étude sur le cadre juridique et la proposition d'un projet de loi est en cours d'élaboration. La proposition devrait être étudiée au cours d'une Assemblée Nationale en 2018 selon le MINPEMEEESA. La proposition du projet de loi est l'aboutissement d'un long processus de réflexion et de travail avec les différents acteurs de l'ESS.

De manière générale le bilan du projet est positif. Le projet a contribué au lancement d'une coopération opérationnelle et concrète entre différents acteurs clés au Cameroun (ministères, communes, OESS) et à développer/partager une expertise sur le sujet grâce au guide de capitalisation. Le projet a répondu à un réel besoin des acteurs. Toutefois il en est ressorti la nécessité de renforcer l'ESS « par le bas », c'est-à-dire au niveau des organisations de l'ESS tout en sensibilisant les communes et les pouvoirs publics à l'importance du développement de l'ESS. Des synergies naissent lorsqu'il existe une base forte d'OESS et des collectivités territoriales prêtes à s'engager dans le développement de leur communauté. L'ESS apparaît comme une réponse adaptée aux besoins de certains acteurs du territoire camerounais, un secteur à fort potentiel où les organisations à travers un modèle économique plus équitable répondent aux problématiques des acteurs locaux et contribue à la création de nouvelles dynamiques d'innovation sociale. D'après le Ministre des Petites Et Moyennes Entreprises de l'Economie Sociale et de l'Artisanat du Cameroun, Laurent Serge ETOUNDI NGOA, « l'ESS est la clé de voûte contre la pauvreté mais aussi un levier puissant pour le développement des collectivités ».

Pour conclure, le projet a lancé les bases d'une approche participative de l'ESS et a éveillé les consciences quant à la nécessité, pour tous les acteurs, de travailler ensemble. Sur cette base, le projet entend poursuivre ses actions, si les financements le permettent, à travers 5 grandes perspectives :

- la consolidation de la structure et l'accompagnement des OESS dans les communes proches de Yaoundé (Atok et Massok) pour une meilleure appropriation de la thématique
- l'encadrement du besoin d'accompagnement des structures et des incubateurs qui se développent à Yaoundé
- l'appui technique aux membres du REMCESS (réseau des Maires) afin de continuer le plaidoyer pour l'adoption d'une loi (en cours d'élaboration)
- la poursuite du travail de renforcement des cadres communaux en charge des questions de développement socio-économique dans les communes
- l'organisation des formations de renforcement des capacités des cadres du MINEPAT (bailleurs potentiel du MINPEMEEESA) et le suivi de la collaboration avec le PNDP sur l'intégration de l'ESS dans les PCD (mise en place de projets entre communes et les groupements communautaires).

Cette expérience a été présentée dans le cadre de séminaires du PNFMU (Programme National de Formation aux Métiers de la Ville) à Douala, Garoua, Bertoua, Maroua et Ngaoundéré, entre septembre et décembre 2018.

L'objectif de ces séminaires était la conception d'un réseau d'ESS et le développement des Ecojobs.

Les formateurs et les participants ont retenu les deux communes devant faire l'objet de la phase appui conseil. Il s'agit de la commune de Ndélélé et de la commune d'Angossas. L'un des critères de sélection des communes devant bénéficier de cet appui était la présence effective et l'engouement des maires titulaires tout au long des cinq jours de formation. Ont ensuite été présentées les bases d'une création de coopérative, la démarche positive pour ancrer un réseau d'ESS et des projets éco-jobs.

L'objectif est, à terme, de convaincre leurs hiérarchies à mettre en place un RELESS régional dans la région de l'Est Cameroun.

f) Mise en œuvre du logiciel SIM_ba au Ministère des Finances et du Budget en Centrafrique

Dans son histoire récente, la République Centrafricaine est régulièrement touchée par des crises intérieures. La dernière de 2013 a été particulièrement préjudiciable à l'ensemble de son économie.

Fin 2015 et début 2016, tant pour la population que pour la communauté internationale, les élections présidentielles et législatives ont permis un retour aux institutions démocratiques ce qui a ouvert la voie à la mise en place de programmes de réformes appuyés par la communauté internationale. Pour répondre aux défis de développement, les autorités avec le concours des partenaires techniques et financiers ont préparés et adoptés leur stratégie de développement à moyen termes, le Plan de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA). Le RCPCA a été présenté lors d'une table ronde en novembre 2016 ce qui a permis de mobiliser des financements pour sa mise en œuvre.

Sur cette base, et de façon particulière, les autorités nouvellement élues ont mis en place, avec les services du Fond Monétaire International, un ambitieux programme de stabilisation macroéconomique et de réformes structurelles appuyé par un arrangement au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) par le FMI en juillet 2016. Les autorités sont également appuyées par des autres partenaires techniques et financiers notamment la Banque mondiale à travers des opérations d'appui aux politiques (appuis budgétaires) et qui concourent à la mise en œuvre du programme de réforme du Gouvernement. L'Union Européenne, la Banque Africaine de Développement et la France appuient également les autorités à travers des appuis budgétaires pour la mise en œuvre du programme de réformes du Gouvernement. Enfin, avec l'appui d'AFRITAC, du FMI et de la Banque mondiale, les autorités ont préparé un plan de réforme de la gestion des finances publiques 2017-2020.

Au niveau comptable, depuis plusieurs années, la République Centrafricaine se heurte à des difficultés récurrentes avec son logiciel qui est en place depuis maintenant plus de 13 ans.

Les raisons sont multiples, mais ces difficultés sont principalement dues à des demandes de modifications de l'applicatif sans réelle organisation ni suivi. Ainsi au fil du temps, l'intégrité du logiciel a été compromise et elle est aujourd'hui particulièrement difficile à rétablir.

De plus, des évolutions organisationnelles comme la mise en place d'une Agence Centrale du Trésor, ainsi que l'évolution vers un budget programme ne peuvent être suffisamment prises en compte dans la situation actuelle.

Ainsi, avec le soutien de la Banque Mondiale, une analyse des possibilités a été effectuée. Sauf peut-être à étudier une évolution vers un système anglo-saxon, qui risquerait d'être pénalisant pour de nombreuses années, la meilleure solution est très vite apparue de s'orienter vers l'applicatif SIM_ba développé par l'AIMF (Association Internationale des Maire Francophones).

Le déploiement de l'applicatif SIM_ba est donc éminemment stratégique pour la République Centrafricaine dans un délai le plus efficace possible. L'opération est financée par la Banque Mondiale

dans le cadre du projet AGIR (Projet d'Appui à la Gestion des dépenses et Investissements Publics et aux Réformes).

L'objectif général de ce contrat est le déploiement en République Centrafricaine de l'applicatif de gestion budgetaro-comptable SIM_ba.

Ce déploiement devra respecter l'ensemble les objectifs majeurs du gouvernement Centrafricain dans le domaine des finances publiques, à savoir, sans être exhaustifs :

- satisfaire la transparence budgétaire financière et comptable conformément aux critères internationaux de bonne gouvernance
- répondre aux besoins de restitution des dirigeants et des institutions
- définition et mise en place d'indicateurs d'activités, de résultats et d'impact conformément aux standards internationaux en la matière
- sécurisation de la comptabilisation des recouvrements des ressources et du paiement des dépenses (commande publique)
- amélioration des systèmes comptables, la fiabilité et de l'exhaustivité des enregistrements
- amélioration de la qualité des données prévisionnelles
- production d'informations annuelles et infra annuelles sur les opérations financières et budgétaires des entités publiques (budgets de la nation, des administrations décentralisées et des établissements publics à caractère administratif)
- renforcement des capacités des agents de l'administration centrafricaine par des actions de formation et accompagnement/coaching, de manière à assurer l'exploitation et maintenance du système de manière pérenne.

Les objectifs pourront être complétés voire adaptés au fur et mesure de l'avancée du déploiement par décision du Comité de Pilotage sur proposition du Comité d'Orientations. Toutefois ces aménagements devront toujours être conforme à l'esprit et la forme de la bonne gouvernance internationale.

Le choix du Logiciel a été effectué après une mission benchmarking dans le cadre du financement Pursep de l'UE. Cette mission s'est rendue dans plusieurs pays du continent afin de comparer les différents applicatifs de gestion. A travers les voyages au Benin, Djibouti, Comores, Cameroun et Tunisie, la mission s'est employée à étudier les applicatifs budgetaro-comptables utilisés par ces pays. Ces études ont permis à la mission d'émettre un avis objectif sur l'ensemble des systèmes étudiés et établir clairement celui qui paraît le plus adapté pour une implémentation en RCA.

La mission s'est appropriée la démarche et le cadre du projet mis en place par chacun des pays visités Les échanges et différentes présentations ont permis de mettre en visibilité : les modules budgétaires et comptables du système cible, l'organisation et les différentes instances du projet, le poids des développements spécifiques par rapport aux travaux de paramétrage, le cadre de maintenance corrective et évolutive de l'outil et la conduite du changement.

A la suite de cette vue globale sur la conduite d'un projet informatique de grande envergure, la mission a cerné, à travers des présentations et échanges, la qualité des applications proposées. Sur un plan transverse, la mission a recueilli les éléments financiers sur la mise en place du projet, les jalons de livraison et déploiement de la solution, la qualité de la maintenance corrective et évolutive attenante à l'applicatif présentée et le dispositif de conduite du changement.

Côté Budget, la mission a vérifié la présence d'un cadre de préparation du budget qui offre des outils de simulation, un espace d'archivage des différents scénarios budgétaires et in fine un basculement dans l'exécution budgétaire. A la suite, la mission s'est assurée de la capacité de l'outil à intégrer la nomenclature budgétaire de la RCA et le Plan Comptable de l'Etat. La mission s'est assurée que l'outil peut créer, modifier, mettre en différé et annuler engagement, ordonnance, ordre de paiement le tout dans le cadre d'une bonne tenue de la comptabilité administrative. La mission a vérifié l'exercice du contrôle financier sur les pièces de dépenses créées, à l'occasion, en termes de rejet, annulation et validation. L'outil présenté est en mesure de générer les états de suivi d'exécution budgétaire notamment l'état de consommation des crédits, le compte administratif en dépenses (gestion des crédits). Enfin l'outil assure la gestion et le suivi des marchés publics.

Côté Trésor, les pièces de paiement émises par le budget se prêtent à la prise en charge s'agissant des ordonnances et offrent des possibilités de différé, rejet, dégagement et rétablissement de crédit. La mission a vérifié la possibilité de payer une ordonnance ou un ordre de paiement en numéraire ou par virement. L'outil permet la régularisation des ordonnances par émargement des ordres de paiement. La mission a vérifié que l'outil applicatif proposé permet l'imputation provisoire et définitive des encaissements. La mission s'est assurée que l'outil génère bien tous les états financiers notamment ceux à mettre en appui du compte de gestion. Elle s'est assurée que l'outil permet de retracer les mouvements de trésorerie et suivre les dépôts des correspondants. Enfin, la mission a vérifié la capacité d'interfaçage de l'outil avec les autres applications de l'écosystème (Sydonia, Systemif, Sygade, les applicatifs des banques primaires, Systac-Syigma).

La mission aux Comores a donc permis de faire émerger la solution SIM_ba comme solution préférentielle. Par son courrier du 1er juin 2017, le Ministre des Finances et du budget a ainsi informé officiellement l'AIMF en marquant son intérêt à la mise en œuvre du logiciel SIM_ba pour une gestion améliorée des finances publiques centrafricaines qui soit en ligne avec les Directives de la CEMAC sur les finances publiques, avec une mise en production pour l'exercice 2019.

Ce choix a donc été entériné et affirmé dans la lettre d'intention du Gouvernement en date du 30 novembre 2017 dans le cadre de la facilité Elargie de Crédit du Fond Monétaire International.

Ce contrat de déploiement de SIM_ba requière donc une connaissance parfaite du logiciel et se limite à l'AIMF (Association Internationale des Maires Francophones).

En l'absence d'un cahier des charges, une mission de cadrage du projet pour vérifier la faisabilité technique de l'opération avait été effectuée par l'AIMF fin 2017. Cette mission s'est assurée que SIM_ba est en capacité de répondre aux besoins et aux attentes du gouvernement Centrafricain.

Pour cela la mission avait pour objectif d'examiner, en premier lieu, la « matière » à informatiser. Elle a effectué une analyse des axes majeurs des processus budgétaires, comptables et financiers à la fois d'un point de vue institutionnel (selon les textes règlementaires) et opérationnel (tels qu'ils sont réellement pratiqués). Elle a également tenu compte dans son analyse des processus de leur future transposition dans la réglementation CEMAC, comme il l'a été demandé par le Ministre des Finances et du Budget.

Cette analyse a été organisée :

1. Par la mise en place de groupes de travail, composés des structures concernées :
 - la Direction Générale du Budget (DGB) avec ses principales composantes (direction du budget, direction du contrôle financier, direction de la solde et des pensions)
 - la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP)
 - la Direction Générale des Marchés publics (DGMP)
 - la Direction Générale des Douanes et des droits indirects (DGDDI)
 - la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID)
 - la Direction de la Programmation Economique du Ministère de l'Economie et du Plan
2. Par un découpage par processus :
 - les processus transversaux (cartographie des acteurs ; processus d'élaboration ; de présentation, de vote et de modification de la loi de finances ; aspects comptables)
 - les processus d'exécution budgétaire des recettes et des dépenses
 - les processus relatifs aux opérations de trésorerie et de financement
3. Par l'examen du système informatique en place en particulier la configuration informatique fondée sur 2 serveurs de données installés à la Direction général du Budget et à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique.

Cette mission a permis :

1. D'établir une première version du descriptif des processus étudiés, se fondant en premier lieu sur les Directives de la CEMAC et les projets de transposition en droit national (annexe 3) et en appréciant les réponses déjà apportées par SIM_ba
2. De lister un certain nombre de recommandations pour stabiliser les procédures budgétaires, comptables et financières. Il sera particulièrement important de s'assurer que les équipes concernées respectent ces procédures révisées mais aussi optimisées et adaptées à un contexte automatisé
3. D'établir, sur la base de ce descriptif, un bilan provisoire des modifications et du plan de paramétrage à apporter à SIM_ba. Par modification nous entendons les adaptations qui ne peuvent être résolues par un simple paramétrage mais par des développements complémentaires
4. D'élaborer un plan de charge pour adapter SIM_ba (paramétrage, développement) aux besoins et aux attentes de l'Etat Centrafricain en tenant compte d'une contrainte calendaire très forte qui est le démarrage du système informatique en 2019
5. De constater la base actuelle de données qui est dupliquée sur chacun des deux serveurs (DGB, DGTCP). Les deux bases sont synchronisées par un système de réplication, avec toutefois un point de faiblesse, la connexion (fibre optique) reliant les deux serveurs. Sa rupture peut amener les services à traiter un dossier en marge du système informatique

La mission de cadrage n'a pas eu le temps matériel de juger des capacités du personnel informatique en charge de la gestion des équipements informatiques et de l'administration de la base de données. Elle a toutefois identifié les prérequis indispensables en équipements, logiciels informatiques et les capacités nécessaires des informaticiens pour assurer le bon fonctionnement de l'outil informatique.

Au-delà de cette analyse technique, la mission a apporté une meilleure compréhension du contexte centrafricain de la gestion des finances publiques. Elle a permis d'établir un premier diagnostic pour bien comprendre le contexte du changement (la nature des changements, les acteurs concernés, les lieux de résistance, les alliés, etc.) et de rappeler les leviers de la conduite du changement : adhésion à la réforme

des finances publiques, communication, formation et accompagnement. Les prérequis qui ont ainsi été identifiés sont les suivants :

1. Une approche politique forte qui doit se traduire par une volonté partagée d'inscrire le système intégré SIM_ba au cœur de la réforme des finances publiques de la RCA et une mobilisation de tous les responsables, acteurs des processus. La gouvernance du projet et la conduite du changement doivent être organisées. Le rapport propose une organisation.
2. Un environnement réglementaire documenté et stable. Cela concerne en particulier
 - la transposition des Directives de la CEMAC
 - les spécificités de la RCA (exemple : bancarisation de l'encaissement des recettes)
 - la documentation des processus budgétaires et des processus comptables
3. Une expression claire des besoins fondée sur des spécifications détaillées et une définition du périmètre : processus fonctionnels, acteurs. Cela passe par la production d'un cahier des charges.
4. Un environnement informatique opérationnel et performant.

L'approche politique forte n'a cessé d'être exprimée et la gouvernance du projet, la conduite du changement a été décidée par le Ministère des Finances. Elle a été adoptée de manière évolutive, par arrêtés, après consultation des intervenants. Elle est composée :

1. D'un Comité de Pilotage du projet qui a pour attributions (Arrêté MFB 2018.0022 du 23 janvier 2018) :
 - veiller à l'élaboration de cahier de charges de l'application SIM_ba
 - coordonner les activités du comité fonctionnel et du comité technique
 - valider les termes de références des consultants qui seront recrutés dans le cadre dudit projet
 - valider les rapports des consultants
 - donner les orientations nécessaires à la mise en œuvre effective du projet
 - s'assurer que le déploiement de la nouvelle application SIM_ba soit effectif à la date convenue avec les Partenaires Technique et Financier
 - utiliser toutes les stratégies nécessaires pour la réussite dudit projet
2. D'un Comité d'orientation qui a pour attributions (Arrêté MFB 2018.0764 du 03 Août 2018) :
 - définir les différentes phases de déploiement
 - proposer les prérequis nécessaires à ces différentes phases de déploiement
 - suivre la mise en œuvre du plan d'actions pour la réalisation du projet
 - mettre en adéquation les demandes fonctionnelles et vérifier leurs faisabilités techniques
 - échanger avec les différents partenaires sur l'état d'avancement du projet
 - donner des orientations nécessaires à la mise en œuvre des actions définies

Ce comité se réunira trimestriellement au siège du Maître d'œuvre (Le consultant) ou dans tous lieux définis d'un commun accord avec les membres.

Il est composé du Président et du Vice-Président du Comité de Pilotage, du représentant du Consultant, du représentant du cabinet « firmes » chargé d'apporter une assistance technique en Gestion des Finances et aux Investissements publics, et de l'assistant à Maitrise d'Ouvrage recruté dans le cadre de ce projet qui sera chargé du secrétariat et de l'organisation de ce comité.

3. D'un comité opérationnel, composé d'un comité fonctionnel et d'un comité technique, qui a pour attributions, sous la responsabilité du Comité de Pilotage (Arrêtés MFB 2018.0176 du 21 février 2018 et MFB 2018.0763 du 02 août 2018) :
 - donner un avis technique sur les phases de déploiement
 - suivre et mobiliser pour le déploiement de l'applicatif SIM_ba

- donner un avis technique sur les rapports et préconisations des consultants sur le déploiement de l'applicatif SIM_ba
- mettre en œuvre les stratégies du comité de pilotage dans les délais qui lui sont attribués
- remplir toute mission confiée par le comité de pilotage dans les délais qui lui sont attribués.

Le contrat a été cosigné le 19 décembre par le Ministre centrafricain des Finances et du Budget, Monsieur Henri-Marie DONDRA et le Secrétaire permanent de l'AIMF. Il est d'un montant de 1,2 millions d'euros et la fin du projet est prévue pour le 31 mars 2021, avec une mise en exploitation au 1^{er} janvier 2021.

La démarche de l'AIMF consistera à :

- Analyser les processus. Il s'agit de fiabiliser, décrire et valider le contenu précis de chaque processus. L'objectif est la production d'un manuel des processus parfaitement détaillés qui expose en particulier pour chaque processus comptable les écritures comptables à mettre en place. C'est à partir des résultats de cette étape indispensable que les paramétrages et les développements complémentaires de SIM_ba seront réalisés. Pour cela, l'AIMF fera appel à deux experts des Finances publiques. Ils auront la charge en particulier de proposer des mesures correctives des procédures dans un souci de simplification et de robustesse.
- Adapter SIM_ba au contexte centrafricain par un paramétrage direct et par des développements complémentaires. Cette adaptation sera effectuée en parallèle de la production du manuel détaillé des processus par un dialogue constant avec les experts fonctionnels, ce qui permettra de présenter en même temps, pour validation, le manuel des processus et une version de SIM_ba conforme à ce document.
- Former des personnels.
- Conduire le changement par la mise en œuvre d'une pratique gestionnaire destinée à favoriser l'adhésion des bénéficiaires au projet. La mise en œuvre du système d'information SIM_ba s'inscrit dans le cadre d'une évolution culturelle importante des finances publiques (qualité budgétaire et qualité comptable).
- Mettre en production le logiciel.
- Céder les sources de SIM_ba et transférer les compétences.
- Veiller à soutenir les équipes fonctionnelles.

g) Femmes et énergie durable : appui au réseau des femmes maires du Cameroun (REFELA CAM)

En avril 2015, l'AIMF a soutenu l'organisation d'un voyage d'étude pour 17 maires en provenance de l'ensemble des régions du Cameroun et membres du Réseau des Femmes Elues Locales du Cameroun (REFELA-Cam). L'objectif était d'étudier leurs priorités et identifier les axes de coopération possibles. A cette occasion, un plaidoyer a été conduit par les élues locales et une série de documents de projets dans le domaine de l'énergie durable ont été remis à l'AIMF : dans un contexte global marqué par le changement climatique et la nécessité d'agir au niveau local, cette thématique revêt une importance cruciale pour le développement des territoires. Les élues locales ont ainsi confirmé que ce thème constitue une des priorités pour l'ensemble de leurs villes, qu'elles souhaitent exemplaires en matière de vivre-ensemble, sécurité (en particulier pour les femmes dans l'espace public) et protection de l'environnement.

Au niveau sectoriel, nonobstant le potentiel énergétique impressionnant du Cameroun, à peine 27 % des ménages camerounais ont accès à l'énergie électrique, qui est marquée d'une grande instabilité avec des coupures intempestives. Mais, les communes peuvent agir en complémentarité avec l'Etat : les lois sur la décentralisation de 2004 et la nouvelle loi sur l'électricité de 2011, donnent désormais la possibilité aux communes de s'investir dans la production décentralisée d'électricité, notamment à base d'énergies renouvelables. La loi sur l'électricité institue notamment une double obligation de raccordement au réseau de distribution le plus proche et de rachat de l'électricité ainsi produite, tandis que les lois sur la décentralisation autorisent la création de sociétés d'économie mixte au sein desquelles les communes peuvent détenir jusqu'à 33 % du capital. Par ailleurs, des instruments financiers comme le CAPIC (Cadre Particulier d'Investissement pour les Communautés urbaines et les communes à fort potentiel) sont mis à la disposition des communes par le Fonds Spécial d'Equipeement et d'Intervention Intercommunal (FEICOM) pour réaliser des investissements dont la rentabilité est avérée.

A partir de ces éléments de contexte et des priorités de projets remis à l'AIMF, il a été élaboré le présent programme, qui vise à conjuguer un renforcement du leadership féminin via l'appui au Réseau des femmes élues locales du Cameroun -dans un pays où seulement 28 maires sur 374 élus sont des femmes- avec la mise en œuvre d'actions pilotes sur l'énergie durable. A travers cette démarche « réseau », les villes pilotes bénéficiaires de l'investissement direct partagent avec l'ensemble des communes du REFELA-Cam leurs expériences et des sessions de formation pour le renforcement des services techniques et la maîtrise d'ouvrage communale sont conduites à l'attention des villes du réseau.

Le partenariat mis en place, public et privé, compte une diversité d'acteurs et une complémentarité des apports au programme :

- deux réseaux d'élus locaux (AIMF et REFELA-Cam)
- une fondation privée (Fondation Veolia environnement)
- l'Etat camerounais (via le FEICOM)
- sept villes pilotes
- le Ministère français de l'écologie
- l'ADEME

Ce projet a pour objectif de :

- mettre en œuvre des actions pilotes dans le domaine de l'environnement, notamment l'énergie durable, dans 7 communes camerounaises de l'ensemble du pays. Ces actions impactent directement les populations locales en améliorant la sécurité des territoires et la fourniture des services. Elles servent de base pour des séminaires d'échanges et de formations pour les membres du réseau REFELA et les autres acteurs locaux.
- soutenir le leadership féminin et la représentation locale des femmes via la structuration et le renforcement des compétences du « Réseau de femmes élues locales du Cameroun (REFELA-CAM) » (compétences générales et sectorielles), en particulier dans le domaine du développement durable et de l'énergie
- concevoir une gouvernance de programme innovante qui mise sur une approche « réseau », sur une expertise locale et la mutualisation des ressources entre les villes.

Les projets pilotes sont en cours d'exécution dans les 7 villes (études et DAO conduits à Bangangté et Fokoué : travaux réalisés dans ces deux villes de la région de l'Ouest ; diagnostics participatifs réalisés

dans les 5 villes cibles ; un appel d'offre unique, séparé en cinq lots, est attribué (septembre 2018). Les travaux sont en cours de démarrage.

Le système de gouvernance du projet a été mis en place et est en cours de fonctionnement. Une équipe locale et internationale pluridisciplinaire est opérationnelle. Deux comités de pilotages nationaux et un comité de pilotage international ont eu lieu. Le prochain comité international est prévu en décembre 2018. Deux sessions de renforcement de capacités des techniciens municipaux ont eu lieu en 2017 et 2018, ainsi que des sessions spécifiques à l'attention des élues locales. Le processus de recherche de financements complémentaires et d'élargissement du périmètre du projet est en cours.

Les perspectives d'évolution du programme sont l'élargissement des investissements à d'autres villes membres du REFELA-Cam et la capitalisation de l'expérience pour répliquer dans le réseau AIMF, notamment via le soutien de projets similaires en appui aux REFELA d'autres pays francophones.

Pour ce faire, l'équipe du projet en place est opérationnelle. La recherche de nouveaux partenaires financiers est en cours.

Le budget acquis s'élève à 1,1 million d'euros, dont 300.000 € de l'AIMF, 150.000 € des villes bénéficiaires et du FEICOM, 150.000 € de la Fondation Veolia et 500.000 € de l'ADEME.

h) Femmes et autonomisation à Garoua II, Cameroun : création et accompagnement des Associations de Femmes pour l'épargne et le crédit

Ce projet permet de soutenir la création d'associations féminines, de conduire un programme de formation et de sensibilisation auprès de l'ensemble des femmes membres et de mettre en œuvre des mécanismes de micro-crédit : 6000 femmes sont les cibles directes de ce projet, dont le nombre de bénéficiaires est estimé à 40000 personnes.

Le projet était structuré selon deux phases dont la première s'est réalisée entre 2016 et 2017.

Lors de la Phase I, l'objectif de créer 100 AFEC a été atteint. Ces structures sont aujourd'hui fonctionnelles de manière efficiente. :

- les 3.000 femmes membres de premières 100 AFEC mobilisent toujours les fonds sous forme d'épargne et de solidarité et continuent de s'octroyer des prêts et des aides
- les 22 réseaux créés autour d'elles assurent toujours le relais entre elles et FAVIDA, ONG maître d'œuvre de la mairie
- la Coopérative d'Epargne et de Crédit (COOPEC) continue d'accorder des crédits aux membres des AFEC (100) pour la réalisation des leurs activités génératrices de revenus.

La deuxième phase, basée sur la même méthode a démarré en juillet 2018. A la fin du premier trimestre d'exécution de la phase II, 27 nouvelles AFEC sont déjà créés et fonctionnelles, ce qui porte le nombre de bénéficiaires à plus de 3.800.

Le budget total du projet s'élève à 175.000 € dont une participation du Fonds de Coopération de 141.000 €.

i) Lubumbashi, R.D. Congo : Gestion durable des ressources en eau, des forêts et du patrimoine arboré urbain

Le projet intervient sur la problématique de vulnérabilité de la ville de Lubumbashi face aux changements climatiques et à l'augmentation de la pression anthropique sur ses ressources vitales. En effet, avec une population en forte croissance, de l'ordre de 5 millions d'habitants qui, à 85 %, dépend de la forêt pour ses besoins énergétiques et dont les besoins en eau potable restent largement insatisfaits, la ville de Lubumbashi est fortement exposée.

En appui à la coopération historique entre les villes de Liège et de Lubumbashi et en complément des activités financées par l'Union européenne dans le cadre de la « Convention des Maires pour le Climat et l'Energie en Afrique Subsaharienne », ce projet permet de protéger les zones de captage d'eau potable de la ville et d'intervenir sur l'ensemble de l'espace urbain, via un vaste plan de reforestation et de verdurisation.

La convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage et financière a été signée en octobre 2017. Le projet a connu un démarrage effectif en 2018, après la prise de fonction du nouveau Maire au mois de février.

A fin octobre 2018 :

- tous les marchés de travaux ont été rédigés, lancés et attribués ou sont en cours d'attribution
- les travaux ont ainsi démarré pour le renforcement de la pépinière municipale et la création d'une deuxième pépinière d'espèces forestières locales (Kimilolo)
- la construction et l'aménagement du site d'interprétation environnementale de Kimilolo, ainsi que de deux maisons de la Forêt (Luano et Kasapa) ; la décision prise a été de recourir à la technique des « briques de terre compressée », lesquelles présentent un impact environnemental nettement plus favorable que les briques de terre cuite traditionnelles
- le marché cadre pour l'acquisition de 2 véhicules tout-terrain pour les forestiers est lancé
- l'inventaire des besoins et la sélection des prestataires pour la fourniture d'outillages est en cours, tant pour le fonctionnement des pépinières que pour les travaux de plantation sur sites et l'entretien des espaces verts urbains. Ce dernier volet comprend une approche spécifique de gestion du patrimoine arboré, avec l'équipement et la formation de bûcherons "Grimpeurs-Elagueurs" afin d'entretenir les milliers d'arbres d'alignement, de parcs et d'espaces publics que compte le territoire.

Le programme d'activités du projet comprend également des missions d'accompagnement scientifiques et techniques qui démarreront en 2019.

Le budget total du projet s'élève à 375.000 € dont 300.000 € de participation du Fonds de Coopération.

j) Structuration de la filière de boues de vidanges

i) La structuration de la filière de boues de vidanges à Yaoundé, Cameroun

Créée en 2000 par les époux Gates, Bill, PDG de Microsoft, et Melinda, la Fondation Bill & Melinda Gates (FBMG), initiative emblématique de la philanthropie privée, est devenue un acteur incontournable de

l'aide au développement. Suite à une rencontre en décembre 2015 entre Madame Anne HIDALGO, Maire de Paris et Présidente de l'AIMF et Madame Melinda GATES, et après des mois d'échange et de négociation entre le Secrétaire permanent et la FBMG, un accord a été signé en mars 2017, sur la base d'un programme de travail quadriennal précis et chiffré : il permettra à l'AIMF d'habiliter financièrement et techniquement ses villes membres dans les domaines de l'assainissement, de la préparation aux situations d'urgence et de la planification familiale.

Dans le volet assainissement du partenariat, pour donner suite à une consultation restreinte, Yaoundé, capitale du Cameroun et membre de l'AIMF depuis 1991, a été sélectionnée comme première ville pilote.

La communauté urbaine de Yaoundé, avec près de 3 millions d'habitants, est confrontée à des difficultés majeures dans le domaine de l'assainissement : dans un système reposant essentiellement sur les latrines traditionnelles et fosses septiques, les services de vidange sont rendus difficiles par la vétusté des camions et l'absence de sites de traitement. Le déversement actuel des boues de vidange dans les zones basses inondables et précaires engendre des risques sanitaires et environnementaux particulièrement importants.

La Commune urbaine de Yaoundé est la première ville pilote du volet assainissement de l'Initiative pour la Santé et la Salubrité en Ville (ISSV).

Le projet vise à doter la ville d'une stratégie réaliste et évolutive en matière de gestion d'assainissement liquide et aboutira à la construction de la première station de traitement des boues de vidange de la capitale.

Sur le volet « Stratégie », la ville est accompagnée dans son diagnostic de l'assainissement et sur la régulation du secteur, incluant une nouvelle réglementation et le dialogue avec le secteur privé. Des outils de régulation du secteur, de l'agrément des opérateurs privés au monitoring, via des Systèmes d'Information Géographiques, seront développés.

Sur le volet « Investissement », la ville construira sa première station de traitement des boues de vidange avec des technologies éprouvées et sera accompagnée dans le choix d'un mode d'exploitation pérenne. Ce projet, qui a déjà obtenu l'appui du SIAAP et de l'AESN, a également obtenu l'accord de l'AFD pour soutenir la construction de la station. Un accord AIMF-AFD a été signé en amont à l'Assemblée générale de Lille en novembre 2018, pour officialiser cette contribution additionnelle.

L'équipe du projet est opérationnelle et complètement intégrée à l'organigramme de la Communauté urbaine de Yaoundé. Les études sur la stratégie sont actuellement en cours et se poursuivront jusqu'à fin 2020 (groupe DELVIC/Era Cameroun). Le dimensionnement de la station (Groupe Studi), avec l'appui de l'assistant technique de l'AIMF, est en cours de finalisation pour une remise du DAO fin d'année 2018. Les travaux pour la construction des blocs sanitaires publiques sont prévus à partir de janvier 2019 et ceux pour la construction de la station de traitement en mai 2019.

Le programme est prévu pour 38 mois et son budget est de 3.945.000 €. La contribution de l'AIMF est de 2.245.000 €, y compris le cofinancement des autres partenaires qui s'élève à 1.700.000 €, dont 250.000 € (hors valeur du terrain) de la Communauté urbaine de Yaoundé et 225.000 € du SIAAP. A cela, s'ajoutent 1.225.000 € (hors études) de l'AFD.

ii) Le traitement des boues de vidange : l'exemple de Dschang, Cameroun

Dschang a mis en place une Agence municipale de gestion des déchets dont le Directeur est Monsieur Barthélémy NDONGSON.

Le problème de gestion de boues de vidange est réel dans toutes les communes en raison de l'absence d'une structuration du réseau des vidangeurs et l'absence de centre de traitement de ces boues une fois extrait des fosses septiques. Dans le cas de Dschang, où l'on compte une vingtaine de structures hôtelières et plusieurs mini-cités, les vidangeurs viennent de Douala ou de Bafoussam et pratiquent des prix que les ménages pauvres ne peuvent assumer. De plus les produits vidangés sont versés en plein air et parfois dans les rivières ; ce qui est un danger pour les populations.

Dschang a été sélectionnée en janvier 2018 après consultation pour être soutenue dans sa volonté de répondre aux problèmes d'assainissement en mettant en place une filière de Gestion des boues de vidange (GBV). Le Maire de Dschang a pris un arrêté municipal pour mettre en place une commission interne qui devra se pencher sur ce sujet et élaborer un document stratégique.

Il s'inspira de l'exemple de Dakar et de celui que l'AIMF finance à Bangangté.

k) Gitega, Burundi : construction du marché de Kabasazi et accompagnement à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage communale

La ville de Gitega, seconde plus grande ville du Burundi après la capitale, compte environ 100.000 habitants. Au centre du réseau de transport national et international du pays, la position de la ville favorise l'accueil d'échanges commerciaux entre les différentes régions.

Le marché de Kabasazi fait partie de l'ensemble « Marché central » de Gitega. Il fonctionne cependant dans un îlot autonome et est spécialisé dans le commerce de produits alimentaires, dont les fruits et les légumes. Son aménagement avant le projet était d'origine spontanée et l'état physique général était non seulement précaire, mais posait également des problèmes de sécurité et d'hygiène.

Une convention de financement a été signée en octobre 2015 pour une durée de 3 ans. À la suite des troubles connues par le pays entre la fin de 2015 et 2016, avec notamment un impact important en termes de prix des matériaux (difficultés d'approvisionnement et insécurité du transport), un avenant a été signé en décembre 2016, pour permettre la reprise du chantier et la fin des travaux. En plus de la construction, le projet a apporté une expertise technique pointue sur la question de la gestion des équipements marchands.

Les travaux se sont terminés en octobre 2017 et la retenue de garantie a été réglée en 2018.

Le marché Kabasazi de Gitega a été inauguré le 28 septembre 2018 par Son Exc. Monsieur le Président de la République du Burundi. Ce marché a permis d'avoir 406 échoppes pour 406 commerçants et une halle de 600 places. La construction du marché a permis d'augmenter les recettes communales mensuelles de 2.550.000 FBU avant la construction à 9.080.000 FBU après la construction. Quant aux commerçants concernés au nombre de 1.006, ils ont eux aussi gagné en revenus grâce à ce marché et partant de là à

augmenter le bien-être des familles et de leur entourage. La mise en œuvre dudit projet a permis également l'amélioration de l'assainissement et de la sécurité du marché.

Le budget total du projet s'élève à 340.000 € dont 60.000 € de la ville de Gitega.

I) Libreville, Gabon : construction d'un Centre de Santé Municipal

La Mairie souhaite apporter une solution au manque de centres médicaux de proximité à Libreville, accueillant 67 % de la population du Gabon. Afin de pallier cette situation, un programme d'investissement dans le secteur de la santé a été mis en place. Le quartier choisi pour le nouveau centre de santé, le 5^{ème} arrondissement, est situé dans un environnement de quartiers sous-intégrés, essentiellement habités par des populations économiquement faibles, notamment constituées de femmes et d'enfants. L'AIMF contribue à hauteur de 50 % au coût du projet. Les travaux, démarrés en septembre 2017 sont achevés en septembre 2018.

Grâce à la prise en charge de l'ensemble de la TVA par la ville, le projet a permis également d'équiper le Centre de Santé avant la fin de l'année 2018, au démarrage de son fonctionnement.

Le projet, d'un montant total de 405.000 € a été financé par le Fonds de Coopération à hauteur de 202.500 €.

III. Actions dans l'Océan Indien

a) Appui à l'Association des Villes et Communes de l'Océan Indien (AVCOI)

A fin 2018, l'AVCOI dispose :

- de statuts révisés déposés au greffe des associations de la Préfecture de la Réunion
- d'un Conseil d'administration consensuel incluant la présence d'élus de Mayotte et des Comores et d'instances qui se réunissent annuellement
- d'un Siège situé 6 impasse Adolphe Leroy à St Denis
- d'une Secrétaire exécutive
- de ressources propres apportées par les cotisations des villes membres (23 000€ au cours de l'année), et des premières contributions volontaires (5 000 €)

L'Assemblée générale extraordinaire de l'AVCOI à Antananarivo (Madagascar) en décembre 2016 a voté des statuts rénovés de l'Association, qui tiennent compte de son rôle en matière de plaidoyer, un barème de cotisations, la liste des membres de l'AVCOI et les modalités d'adhésion et un plan d'action. Elle a élu un bureau co-présidé par Mme Lalao Ravalomanana, Maire d'Antananarivo et M. Oumar KHOLEEGAN, Lord-Maire de Port-Louis et fixé le siège de l'association à St Denis. Le Lord-Maire de Port-Louis étant un poste rotatif tous les deux ans, le Lord-Maire actuel est M. Daniel-Éric Clive LAURENT.

L'appui à l'organisation de l'Association s'est poursuivi avec la récupération des Archives de l'AVCOI auprès du greffe des Associations à la Préfecture de la Réunion le 12/02/2018, le dépôt des nouveaux

Statuts au greffe, la définition du profil de poste d'un/e gestionnaire administratif et financier/e, et la définition d'un plan d'action à l'occasion du Bureau de l'AVCOI à St Denis.

A la suite de l'appel à candidatures lancé le 2 juin 2017, Mme Ravo Lalaina Razafindrazaka a été retenue en tant que Secrétaire exécutive de l'AVCOI à compter du 1^{er} août 2017. Architecte-urbaniste et anciennement Secrétaire permanente de l'Association des Maires des Grandes Villes de Madagascar et Secrétaire générale de la commune d'Antsirabe, Mme Razafindrazaka a vu sa candidature confirmée après une période d'essai, lors du Bureau de Saint-Denis de la Réunion, le 3/11/2017. Mme Razafindrazaka a exercé ses fonctions dans un premier temps depuis Madagascar, jusqu'à l'obtention de son visa de travail qui lui a permis de prendre fonction à Saint-Denis.

Le siège de l'AVCOI est situé au 6 impasse Adolphe Leroy à Saint-Denis de la Réunion, dans un bâtiment mis à disposition par la mairie (cf. courrier du 5/12/2016 et du 07/03/2018) et dont la valeur locative est estimée à 2.000 euros mensuels.

L'activité a consisté en l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de plaidoyer au bénéfice de l'Association des Villes et Communes de l'Océan Indien, mais aussi pour renforcer la prise en compte des problématiques des Autorités Locales de l'Océan Indien par les décideurs nationaux, sous régionaux (COI) et internationaux. Elle se compose des tâches suivantes :

- élaboration d'une stratégie de plaidoyer vis-à-vis de la COI
- élaboration d'une stratégie de communication
- élaboration des termes de référence d'un site Internet
- élaboration et diffusion d'une lettre d'information

La stratégie de plaidoyer au cours de la période a eu pour objectif la reconnaissance de l'AVCOI par la COI. Cette reconnaissance ne peut être attribuée que par le Conseil des Ministres de la COI, puis par son opérationnalisation à travers un accord avec la COI. Dans ce contexte, elle a reposé sur :

- la sensibilisation des élus locaux à l'enjeu de la reconnaissance pour qu'ils fassent pression auprès de leur gouvernement
- la prise de contact et l'échange régulier avec le Secrétariat général de la COI. Notamment, lors d'une rencontre rassemblant le Secrétaire général de la COI, le Co-Président de l'AVCOI, Maire de Port-Louis, la Secrétaire exécutive de l'AVCOI et l'AIMF le 30/10/2017 à Maurice ; puis lors d'échanges mails et lors d'une rencontre entre le SE et le Secrétariat de la COI en avril 2018
- la rédaction d'une note de plaidoyer et la communication officielle de cette note par les membres du Bureau de l'AVCOI à leur Ministre des Affaires Etrangères
- la prise de contact avec Officiers Permanent de Liaison de la COI (Madagascar, Réunion, Comores, Seychelles) et/ou de chaque Ministre des Affaires Etrangères des pays membres de la COI par la SE de l'AVCOI (Madagascar, Maurice).

Le Conseil des Ministres de la COI, qui s'est réuni en septembre 2018, a souhaité que cette question soit étudiée lors de sa prochaine réunion.

En vue de renforcer ses relations avec les autres acteurs clés de la région, l'AVCOI s'est rapprochée de l'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie de l'Océan Indien (UCCIOI) (rencontre le 27/04/2018 à

Port-Louis) et l'Assemblée des Parlementaires de l'Océan Indien (APCOI), (Rencontre le 19/1/2018 à Antananarivo).

Parallèlement à ce plaidoyer des études ont été financées :

- une réunion d'orientation sur les déchets a été réalisée par les membres du bureau de l'AVCOI le 2 novembre 2017 à Saint-Denis
- une étude stratégique de valorisation des déchets de 03 villes de Madagascar par Mme Tiana Rambelo, pour Antsirabe, Majunga et Nosy-Be. Un diagnostic partagé par les élus locaux sur les difficultés d'échanges des villes voire des pays de l'Océan Indien dans le domaine de la gestion des déchets a été établi, l'étude approfondira les points de blocage et émettra des recommandations pour la mise en place de coopération régionales des villes en matière de déchets dans l'Océan Indien.

Des actions de plaidoyer pour les changements de législations nationales en sont à leurs débuts. Une initiative poussée par l'AVCOI lors de la rencontre des villes à Saint-Denis de la Réunion en Février 2016, sur la nécessité d'organisation d'élus locaux à Madagascar mérite d'être soulevé. En effet, l'AMGVM a vu le jour après cette rencontre. Elle a plaidé auprès du gouvernement malgache, pour la révision des indemnités des élus locaux, l'utilisation du fonds d'entretien routier dans les communes. Le premier a entraîné la révision du décret relatif aux indemnités des élus (Décret N° 2018 – 162 fixant les avantages et indemnités allouées aux responsables des Communes en date du 27 février 2018 et Décret N° 2018-427 complétant et modifiant certaines dispositions du Décret N° 2018 – 162 fixant les avantages et indemnités allouées aux responsables des Communes en date du 27 février 2018). Et le second a été accepté par l'autorité centrale et quelques grandes communes telles que Antananarivo, Tuléar, Morondava en ont bénéficié.

La stratégie de mobilisation des ressources est basée sur le développement des ressources propres et une diversification de celles-ci. L'AVCOI peut compter, en plus de l'apport de l'action :

- des cotisations statutaires des membres 23.000 € perçus au cours de la période de rapport et 35.000 € depuis 2016
- des contributions volontaires à l'image de Saint-Denis, qui verse une cotisation supérieure à la cotisation statutaire et a apporté une contribution volontaire de 5.000 € à l'AVCOI pour lutter contre l'épidémie de peste à Madagascar à l'hiver 2017-2018
- des contributions en nature (cf. mise à disposition des bureaux d'une valeur locative de 2.000 €/mensuels et de la prise en charge de locations de salle ou frais de transport par les villes d'accueil lors de l'Assemblée générale d'Antananarivo et celle de Saint-Denis)
- la recherche de financements extérieurs auprès de la COI et de la Région Réunion sur fonds FEDER.

La communication entre les membres est facilitée par la mise à disposition d'un annuaire. Les collectivités membres du Bureau disposent d'un membre de référent et des groupes d'échange sur WhatsApp et Messenger sont en place.

Une page Facebook de l'AVCOI, @AVCOceanIndien, est ouverte depuis septembre 2017. Elle relaye les actualités de membres du réseau et de l'association (Nombre de posts : 31, nombre d'abonné : 24, nombre d'amis : 89).

La stratégie de communication vise également la mise en place de partenariats avec des partenaires clés tels que l'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie de l'Océan indien (UCCIOI), ILEVA Déchets... La stratégie de communication repose également sur la diffusion d'une lettre d'informations. Quatre (04) lettres d'informations ont été élaborées.

La relance de l'AVCOI a permis de relancer plusieurs partenariats de coopération décentralisée qui étaient soit en sommeil soit ralenti du fait des faibles capacités des AL pour assurer leur suivi. On peut citer :

- District de Grand-Port (Maurice) – Commune de Tsiafahy (Madagascar)
- Saint-Denis (Réunion) – Antsirabe (Madagascar)
- La Possession (Réunion) – Victoria (Seychelles)
- Mamoudzou (Mayotte) – Majunga (Madagascar)

La première édition des Assises de la Croissance Verte de l'Océan indien s'est tenue les 2 et 3 octobre 2018, respectivement dans les villes de La Possession et de Saint-Pierre. Cet événement, à l'initiative d'ILEVA et de la ville de La Possession, a été réalisé en partenariat avec l'Association des Villes et Collectivités de l'Océan Indien (AVCOI). La délégation de l'AVCOI, conduite par son co-Président et Lord-Maire de Port-Louis, Monsieur Daniel Éric Clive LAURENT, était composée des Maires et hauts responsables des villes de Domoni, Mamoudzou, Victoria, Antananarivo, La Possession et Saint-Denis. Une délégation du SIDEVAM Mayotte, conduite par leur Premier Vice-Président, Monsieur CHAMSIDINE FAZULE a également participé aux événements.

L'économie circulaire était au cœur des échanges et des réflexions pendant ces deux journées. Selon Monsieur Laurent GEORGEAULT, Docteur en économie Circulaire, qui a apporté son expertise pendant les assises, la gestion des déchets étant un pilier, mais les changements à apporter sur les comportements de consommations et les offres économiques constituant les deux autres piliers permettent de boucler la boucle de l'économie circulaire. Les collectivités, dans leurs compétences, peuvent être des laboratoires de l'économie verte pour répondre aux défis des enjeux environnementaux du développement des villes et des territoires.

Le Workshop réalisé à la mairie de La Possession du 2 octobre 2018 était un temps d'échanges sur les grands principes et orientations politiques en matière de développement durable et d'économie circulaire, où leurs déclinaisons opérationnelles dans les collectivités ont été mises en avant. Par ailleurs, les entreprises innovantes, proposant des solutions d'amélioration de la gestion des déchets ont partagé leurs savoir-faire aux élus et décideurs politiques présents à la séance.

La journée du 3 octobre, accueillie à l'IUT de Saint-Pierre, était consacrée aux partages et retours d'expériences des villes de l'Océan Indien participantes. Les experts, les universitaires, les élus locaux de La Réunion et les organismes œuvrant dans le domaine de l'environnement ont échangé avec les élus sur les bonnes pratiques et ont mis en avant la nécessaire mutualisation des moyens et convergence de mode de faire des collectivités pour améliorer la gestion des déchets et contribuer aux changements vers une économie circulaire. Par ailleurs, une déclaration des élus de l'Océan Indien a été produite à l'issue des réflexions communes des élus présents.

La délégation de l'AVCOI a également été accueillie à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, par le Maire, Monsieur Michel FONTAINE, où les échanges se sont poursuivis notamment sur les possibilités de coopération à développer avec les autres villes de l'Océan Indien.

Enfin, la délégation de l'AVCOI a visité le Deuxième Forum région des éco entreprises et a pu découvrir les produits et services proposés par les éco entreprises réunies au sein du Cluster Green.

Cette première édition, qui fut une réussite, a posé les premières pierres du plaidoyer des élus locaux de l'Océan Indien sur l'économie circulaire.

A l'issue de ces Assises de la Croissance Verte, les élus des cinq îles de l'Océan Indien ont signé une charte dans laquelle ils s'engagent à unir leurs efforts en faveur d'une meilleure gestion des déchets dans la zone. Elaborée à l'échelle régionale, cette charte s'inscrit dans le prolongement de la feuille de route publiée lors de la Conférence de Marrakech de novembre 2016 sur les changements climatiques.

Dans le cadre de la coopération décentralisée et des partenariats établis entre les différentes collectivités, sous l'égide de l'Association des Villes de l'Océan Indien, les élus locaux ont réaffirmé leur volonté de réduire le gaspillage d'énergie, de limiter la consommation de matière première et de restreindre la production de déchets. Ils s'engagent également, avec l'appui de l'AVCOI, à favoriser la création d'une économie circulaire régionale. L'association doit solliciter les institutions et organisations gouvernementales pour imposer politiquement ce concept à l'échelle de l'Océan Indien.

D'une façon plus générale, ces premières Assises de la Croissance Verte ont permis aux participants d'actualiser l'état des lieux sur les déchets dans l'Océan Indien. Un état des lieux dressé par la COI et l'AFD (Agence française de développement) dans un rapport publié en 2014. A l'unanimité, les élus ont aussi pris conscience de l'urgence de la situation environnementale et se sont fixé comme objectif de mettre rapidement en œuvre des solutions communes. D'un point de vue opérationnel, cette décision se traduira par l'élaboration d'une feuille de route permettant de développer une synergie positive et de construire, étape après étape, les contours d'une coopération efficace.

« Le développement durable n'est pas une utopie mais une question de survie. Nous ne pouvons plus attendre car demain les générations futures nous le reprocheront », a déclaré Monsieur Michel FONTAINE, Maire de Saint-Pierre, Président de la CIVIS et Président d'ILEVA.

« Comme l'ensemble des îles de l'Océan Indien, Maurice plaide pour la construction d'un nouveau modèle de société qui favorise la transition vers des modes de vie plus durables », a souligné pour sa part Daniel Éric Clive LAURENT, Lord-Maire de Port-Louis et co-Président de l'AVCOI ».

De son côté, Nassuf Abdallah AHMED, Maire de Domoni (Comores), a rappelé que « Les Comores s'intéressent à la question des déchets depuis quelques années seulement. L'Etat a confié une partie de cette responsabilité aux communes. Nous n'avons que très peu de moyens mais notre détermination est forte et nous voulons coopérer avec les autres îles de l'Océan Indien qui possèdent, pour certaines d'entre elles, une véritable expertise ».

b) Le soutien apporté à la coopération entre Saint-Etienne (France) et Tamatave (Madagascar)

Ce projet de développement économique local porte sur la mise en place d'une pépinière d'entreprises.

La stratégie qui vise à sensibiliser au système d'assainissement EcoSan et aux potentialités qu'il offre en termes de création d'activités génératrices de revenus et d'emploi, potentialités renforcées par les services d'une pépinière d'entreprise mise en place.

Plus largement, l'équipe projet a participé à des actions plus spécifiquement liées au secteur de l'eau et de l'assainissement (journée mondiale de l'Eau, journée mondiale des toilettes, événements WASH organisé à Madagascar...), ainsi qu'à des journées « vitrine économique » de Tamatave. Des articles sont parus dans la presse locale et une page Facebook a été créée pour la pépinière.

Grâce au volet « assainissement » du projet, le cercle des personnes sensibilisées devient plus important (plus de 2.500 personnes à Tamatave). On note un réel intérêt des personnes qui ont, ou veulent, développer une activité d'horticulteur et de maraîchers. Ils trouvent dans les équipes opérationnelles du projet des interlocuteurs sérieux, capables de les informer sur les avantages et les contraintes liés aux installations et aux engrais produits.

On note aussi un intérêt grandissant pour ce qui est nommé « transformation des nuisances en ressources ». En témoignent les 118 demandes d'information concernant le concours de l'entrepreneuriat organisé à Tamatave pour lancer la pépinière d'entreprises et les 38 dossiers déposés.

Cet intérêt pour le concours de l'entrepreneuriat, le nombre de personnes prenant contact avec la pépinière ou participant aux événements de formation proposés démontrent aussi la pertinence de l'outil pépinière après seulement un an d'existence.

Convaincus de la nécessité d'agir pour le développement économique de leur territoire, des chefs d'entreprises tamataviens et stéphanois maintiennent leur mobilisation aux côtés des deux villes.

Si le parcours des jeunes entrepreneurs hébergés n'est pas linéaire et sans encombre, l'accompagnement par la pépinière leur a permis de poursuivre leur projet et, fait particulièrement significatif à Madagascar, d'entrer dans le secteur informel.

S'agissant de la sensibilisation au système EcoSan à Tamatave, ont été réalisés huit ateliers d'information et de sensibilisation réalisés pour au moins 107 personnes informées sur le système EcoSan. Des informations ont été publiées sur Facebook. Des participations à différents événements locaux (célébration journée, etc.) ont été organisées avec 15 visites du site d'expérimentation touchant environ 150 personnes, un échange pratique entre tous les bénéficiaires, des réunions du comité technique et près de 150 visites à domicile pour le suivi de l'utilisation des infrastructures utilisées.

Le programme est donc original puisqu'il a prévu un renouvellement régulier des techniques de sensibilisation pour s'adapter et être le plus efficace possible. Par exemple, mise en place d'un système de coach par quartier qui assure la mobilisation et la cohésion des bénéficiaires. Les coachs changent chaque trimestre.

De même, des critères et procédures de sélection des bénéficiaires de plus en plus exigeant pour s'assurer de la motivation des familles, gage d'une bonne utilisation du système par la suite.

De nouvelles infrastructures ont été déployées. L'objectif de 100 toilettes en 2018 a été atteint.

Les bénéficiaires directs sont 800 élèves et 30 instituteurs, 50 membres d'Association et 305 personnes (moyenne de 5 personnes par famille).

Une collecte d'une partie des bidons d'engrais liquide a été organisée dès le début du projet pour ne pas encombrer les bénéficiaires. Les résultats obtenus avec ce type d'engrais étant très positif, on note que de moins en moins de bénéficiaires donne leur engrais au projet.

La question du design des toilettes sèches a été discutée lors de ce comité de pilotage. La mobilisation de l'École de Design a été évoquée notamment pour poursuivre les recherches, non concluantes à ce jour, sur la diminution des coûts de construction très élevés.

Enfin, a été mise en place, à Tamatave, la pépinière d'entreprises.

Le secteur ciblé à l'origine était l'entreprenariat du secteur de l'assainissement. Il a été finalement décidé d'élargir aux entreprises agissant pour la « transformation des nuisances en ressources » de manière plus large.

La pépinière d'entreprises est devenue un outil connu et reconnu par les acteurs socio-économiques tamataviens et constitue autour de cet outil un réseau d'entrepreneurs stéphano-tamataviens.

c) L'action de sensibilisation des Maires de Djibouti à la bonne gouvernance

Ce programme de coopération entre l'AFD et l'AIMF a été exécuté par l'INAP, Institut de formation djiboutien.

Les questions de l'eau et de l'assainissement demeurent des priorités du gouvernement djiboutien. En effet, la pression climatique, l'urbanisation continue, l'explosion de la croissance démographique, la nécessité de renouvellement urgent des infrastructures obsolètes ainsi que l'extension des installations existantes d'eau et d'assainissement requièrent une large combinaison de solutions. Ce défi de l'eau a été surmonté grâce à un projet d'adduction d'eau en provenance de l'Éthiopie et un autre projet d'installation d'une usine de dessalement de l'eau de mer à Doraleh financée par la Coopération de l'Union européenne. Le système de l'assainissement a été réorganisé avec la mise en place d'une structure spécialisée. Cependant, la qualité de l'assainissement reste encore à améliorer pour atteindre les normes requises.

Des outils institutionnels et législatifs ont été mis en place mais les plans stratégiques ne sont pas encore décentralisés. La question de l'eau et de l'assainissement a été intégrée dans les plans de développement national. Dans ce cadre, des progrès tangibles ont été accomplis.

Aussi, dans le cadre de l'appui au renforcement de la gouvernance de l'eau et de l'assainissement, l'AIMF, avec l'appui de l'AFD, a engagé dans une première phase le lancement du projet de sensibilisation et de plaidoyer auprès des acteurs politiques et des responsables des collectivités territoriales de Djibouti.

L'AIMF a confié à l'INAP la mission de mise en œuvre de ce programme intitulé « Sensibilisation des collectivités territoriales sur la gouvernance de l'eau et de l'assainissement ». Principalement, il cible des actions de plaidoyers en faveur des différents acteurs impliqués, gouvernement, autorités locales,

ONEAD, ONG, association à base communautaire. Ce projet vise aussi à promouvoir les dimensions pratiques de la gouvernance de l'eau et de l'assainissement tel que défini par l'Agence Française de Développement. La planification initialement arrêtée, en commun accord avec les différents acteurs engagés dans ce processus a été respectée.

Ce programme de sensibilisation a été exécuté par une équipe de spécialistes pluridisciplinaire de l'INAP, en eau, hygiène et santé, assainissement, sociologue, anthropologue, juriste, oulémas ainsi que des conférenciers spécialisés.

Mener un programme de sensibilisation et de plaidoyers d'envergure national auprès des responsables des collectivités territoriales n'a pas été très simple. Effectivement, il a fallu tenir compte des différentes spécificités et sensibilités des uns et des autres, étant donné que les conseillers régionaux et conseillers municipaux n'ont pas les mêmes appréhensions de la problématique. Par exemple, la commune de Balbala connaît des pannes fréquentes au niveau des réseaux d'eau et d'assainissement alors que les régions ont d'autres problèmes tels que l'entretien et le suivi des infrastructures hydrauliques.

Ce programme de sensibilisation a été conçu en concertation avec les différents acteurs et intervenants du secteur. Dans ce cadre, une première étape a permis de consolider l'agencement et les modalités opératoires des modules de sensibilisation. L'atteinte des résultats a été facilitée par la qualité du contenu élaboré et dispensé mais également par la participation active de tous les acteurs.

C'est dans cet esprit que les participants des collectivités territoriales ont formulé des recommandations pour assurer un meilleur suivi et une pérennisation des acquis à moyen et long terme.

Ces propositions lors des rencontres sectorielles et durant les séquences de sensibilisation ont permis de mettre en place rapidement des séries d'action spécifiques.

Dans cette dynamique, la mairie de la ville de Djibouti a concrétisé la création d'une Direction technique chargée de la gestion et de suivi de ces opérations. Comme effet immédiat, cette institution a reçu quatre postes budgétaires (dont deux filles et deux garçons), tous gradés au minimum d'une licence. Ce programme a redonné espoir et a offert à tous ceux qui ont participé, une compréhension globale des enjeux de la gouvernance dans la gestion de l'eau et de l'assainissement. Spontanément à l'unanimité des participants et dans l'objectif d'une pérennisation des acquis, un réseau composé de sept membres a été désigné. Ils ont comme mission principale de jouer un rôle de catalyseur de ce groupe. Ceci représente pour eux une façon de mettre leur apprentissage au défi, l'occasion d'utiliser les approches et techniques testées et approuvées pour développer les compétences des différents groupes cibles. L'objectif est de consolider les connaissances, les aptitudes ainsi que les pratiques requises pour devenir des leaders dans la promotion de la bonne gouvernance de ces deux domaines.

d) Comores : modernisation de la chaîne comptable de la Fédération

L'objectif était de créer les conditions pour un retour rapide à l'orthodoxie budgétaire, la réhabilitation des capacités d'intervention des autorités pour la réalisation des objectifs nationaux de développement, en particulier ceux de la Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté ainsi que le renforcement du dialogue et du partenariat en vue de mobiliser et d'accroître l'aide extérieure.

Plusieurs activités ont été ainsi menées pour moderniser le cadre institutionnel et référentiel (légal, réglementaire) ainsi que les procédures budgétaires et comptables.

Les indicateurs qualitatifs de programme sont au nombre de quatre.

- Avantages procurés par le système

Les changements engendrés par le système intégré ont apporté des avantages indéniables dans la gestion des finances publiques.

- o accélération des processus : l'informatisation a pour premier avantage la simplification et la rapidité du traitement des opérations
- o amélioration de la fiabilité : l'autonomisation réduit également les anomalies et les défailances dans le traitement des opérations. Ceci améliore la fiabilité globale du système
- o renforcement de l'orthodoxie des opérations : l'intégration des règles de gestion et le contrôle automatique ont pour conséquence directe le respect des textes en vigueur dans la réalisation des opérations
- o crédibilité du système budgétaire vis-à-vis des tiers et des partenaires : SIM_ba apporte une meilleure transparence et la prévisibilité des processus. L'action combinée des diverses composantes des réformes des finances publiques a apporté une confiance accrue des tiers et des partenaires dans le système budgétaire. Ceci permet par ailleurs d'attirer les meilleurs fournisseurs à opérer dans le cadre des marchés publics. Ce qui aboutit à une meilleure efficacité des ressources de l'Etat.

- Modalités d'exécution des opérations

Le système informatique SIM_ba a apporté l'automatisation d'une grande partie des opérations, que ce soit au niveau de l'exécution ou du contrôle. SIM_ba a imposé des circuits de traitement et des règles de gestion conformément aux procédures en vigueur.

Au niveau de l'exécution, la mise en œuvre de circuits (avec des étapes de traitement et des acteurs par étape identifiés) ordonnance l'enchaînement des tâches à effectuer par les divers utilisateurs. Les règles de gestion et les calculs sont automatisés et désormais conditionnent l'exécution d'une opération. Par ailleurs, les divers états de synthèse ou autres états statistiques sont produits par le système et non plus confectionnés par les services.

Les travaux de contrôles sont également modifiés. Plusieurs types de contrôle sont effectués au niveau du système et constituent un filtre préalable qui n'a plus besoin d'être effectué manuellement.

Le fait de travailler sur un système intégré allège voire supprime les travaux de rapprochement. L'existence d'une base de données informatisée permettra aux contrôleurs de modifier leur mode de contrôle.

- Attributions et tâches des acteurs

Cette automatisation a modifié radicalement certaines attributions des opérationnels en supprimant et/ou en modifiant certaines tâches manuelles. Ainsi, la tenue manuelle des livres comptables a été remplacée par une comptabilisation informatisée. Les utilisateurs auront ainsi à vérifier les données et documents sources et valider les opérations (écritures) générées et non plus à écrire des fiches manuelles. Exemples : des dizaines de milliers d'écritures comptables alimentant sont générées automatiquement par SIM_ba. Ces mouvements comptables sont réputés justes ce qui permet de

confectionner automatiquement avec une grande fiabilité les documents comptables (journaux, grand livre, balance...).

De manière générale, les acteurs auront ainsi plus de tâches d'analyse et de validation et moins de tâches d'enregistrement et/ou de retranscription (à la machine, les tâches répétitives et à l'homme, les tâches nobles de contrôle et d'analyse).

- Autres aspects du programme
 - o L'amélioration de la qualité des données prévisionnelles
 - o La sécurisation des recouvrements de ressources et des dépenses
 - o L'amélioration des systèmes comptables et de la fiabilité et de l'exhaustivité des enregistrements
 - o La production d'informations annuelles et infra annuelles sur les opérations financières et budgétaires du budget de l'Etat
 - o La gestion du budget consolidé de l'Union des Comores ainsi que de chaque entité qui la compose : Administration centrale de l'Union, Ngazidja, Anjouan, Mohéli
 - o L'amélioration de la dépense publique : renforcement de la chaîne des dépenses par une engagement préalable, mise en place d'un facturier, dossier des dépenses informatisé partagé entre trois acteurs : ordonnateur, contrôleur financier et comptable
 - o Le renforcement des capacités des agents de l'Administration comorienne par des actions de formation et accompagnement, de manière à les rendre apte à assurer l'exploitation et maintenance du système de manière pérenne

e) La mise à niveau du système de gestion comptable d'Antananarivo, Madagascar

La ville a bénéficié des premières versions de SIM_ba remontant à 2008. Le premier semestre 2018 a été l'occasion de mettre à jour le logiciel. Ainsi, elle a bénéficié de la toute dernière version de SIM_ba. Les opérations de migration des bases de données vers la nouvelle version ont été menées avec l'appui des experts locaux.

f) Mahajanga, Madagascar : Extension de la filière assainissement

Le projet vise à améliorer la filière d'assainissement de la ville, avec une intervention intégrée couvrant l'accès (latrines familiales et publiques), l'évacuation (service de vidange et étude de faisabilité sur l'évacuation des eaux usées) et traitement (extension de la station et mise en place de la valorisation).

La première année du projet a vu le démarrage des activités sur le maillon accès, le soutenir au développement du service de vidange et au test de nouvelles technologies de recyclage-valorisation.

Sur le volet accès, les travaux de 55 latrines familiales ont démarré pour environ 660 bénéficiaires directs. Les études d'implantation pour 2 blocs sanitaires dotés de technologies innovantes ont été réalisées, pour un démarrage des travaux fin d'année 2018.

Sur le volet évacuation, les études relatives au dispositif marketing, au plan d'affaire et au développement des solutions de vidange pour les quartiers difficiles d'accès ont été réalisées. Une application mobile pour le service de vidange a été développée.

Sur le volet traitement, les études relatives au test de recyclage des boues de vidange (co-compostage et carbonisation) ont été réalisées.

Le coût total du projet s'élève à 1.360.000 € dont une participation du Fonds de Coopération de 300.000 €.

IV. Actions au Maghreb

a) L'Association des villes du Grand Maghreb

L'avenant n° 2 du 15 mars 2017 prévoit des activités préparatoires à la constitution des réseaux des Maires auprès de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) et des villes d'Asie du Sud Est de l'Asean.

Au niveau de l'Union du Maghreb Arabe (Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie, Libye), les villes se sont réunies à Tunis ainsi qu'à Nouakchott, du 5 au 7 février 2018. Un projet de statuts est élaboré et en attente de la réunion de l'Assemblée constituante du réseau pour être adoptée. Madame la Présidente de la Communauté urbaine de Nouakchott a été désignée Présidente du Réseau. Le Secrétaire général de l'UMA, S. Exc. Monsieur Taïeb BACCOUCHE, a déclaré officiellement son soutien à la constitution du réseau des villes de l'UMA et a offert l'appui de ses services juridiques pour élaborer les statuts du Réseau.

L'action combinée des Maires et du Réseau des Femmes Leaders du Maghreb a permis d'obtenir des avancées très rapides en l'espace de moins d'un an :

- Mobilisation des Maires de l'ensemble des pays de l'UMA, notamment issus d'Algérie et du Maroc, ainsi que de LIBYE
- Accords de principe sur les fondements du réseau et soutien des services juridiques de l'UMA pour la rédaction du document
- Reconnaissance et soutien officiel de la part du Secrétaire général de l'UMA

Lors de la Conférence de Tunis, le Secrétaire général de l'UMA a déclaré : « *La dynamique des collectivités territoriales joue un rôle fondamental pour contribuer à l'édifice de l'Union du Maghreb Arabe. Je soutiens le réseau des municipalités du Grand Maghreb et l'actio du Réseau des Femmes Leaders du Maghreb* ».

A la suite de la Conférence de Nouakchott, S. Exc. Monsieur le Secrétaire général de l'UMA a adressé un courrier de soutien à Madame la Présidente de la Communauté urbaine de Nouakchott, Présidente du réseau des villes maghrébines, dans lequel il exprime son soutien :

« J'ai l'honneur de vous informer de tout mon intérêt quant à l'établissement d'une coopération entre l'Union du Maghreb Arabe et le Réseau des Villes Maghrébines. Cette coopération renforcera l'approche participative entre les Etats maghrébins et les collectivités locales de la zone et leurs citoyens et développera les bases d'une décentralisation efficiente et efficace qui répond aux aspirations de nos concitoyens ».

Dans ce courrier, il offre un appui juridique aux membres du réseau pour élaborer les statuts et les faire adopter.

Une étude sur le rôle des villes dans l'intégration sous-régionale a été conduite par Monsieur Ahmed KHOUAJA, Professeur de sociologie à l'Université de Tunis. Il est, par ailleurs, impliqué dans le mouvement des OSC régionaux qui conduisent une étude sur le coût de la non intégration du Maghreb.

Un travail préparatoire est également conduit avec les femmes leaders de la région. Les femmes chefs d'entreprise sont en effet en mesure de peser pour accompagner les processus d'intégration économiques régionaux. Elles ont constitué un réseau de femmes leaders du Maghreb qui a été présenté lors de l'Assemblée générale de l'AIMF à Montréal. Madame Cyrine BEN ROMDHANE, élue femme de l'année du réseau AIMF a été élue Présidente de ce réseau. Leur visibilité et leur influence constituent des relais importants pour accompagner le processus.

Les membres du RFLM ont contribué à mobiliser le Maire d'Alger en vue de la Conférence de Nouakchott, lors de rencontres avec les autorités algériennes du 26 au 28 janvier 2018, sachant que les Maires du Maroc seraient présents. Elles ont présenté leur action et celle du réseau des Maires à l'occasion d'un atelier conjoint avec le Forum politique pour le Développement de l'Union européenne, lors des Journées Européennes du Développement des 5 et 6 juin 2018 et sur le stand conjoint des réseaux d'Autorités locales. Dans le prolongement de cette activité, l'histoire de Leïla BEN GACEM a été utilisée dans la campagne #Sheiswe à et vue sur Capacity4dev près de 190.000 fois. A cette occasion, elles ont procédé à l'enregistrement des statuts devant notaire avec l'appui des mairies de Bruxelles et Namur (Belgique).

b) [Grand Casablanca, Maroc : Alimentation en eau et en assainissement sur la commune de Bouskoura, Drabna Sud](#)

A la suite de l'accord-cadre entre l'AIMF, la Commune urbaine de Casablanca et la Lydec (Délégitaire de services), pour la mise en œuvre du programme national d'insertion de l'habitat informel, ce projet se propose d'accompagner les habitants de la commune de Bouskoura, caractérisée par une grande précarité, à l'accès à l'eau et à l'assainissement. Toulouse métropole et la ville de Bordeaux se sont solidarisées au projet, permettant ainsi à l'AIMF d'obtenir le soutien financier de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Après la phase d'étude et préparation, les travaux ont démarré en septembre 2018 et se termineront à l'été 2019, selon le calendrier prévisionnel. Une mission de l'ensemble des partenaires est programmée à fin novembre 2018 pour un point à mi-parcours.

Le coût total du projet s'élève à 1.200.000 €.

c) [Tunis, Tunisie : appui apporté à un collège de quartier défavorisé](#)

Soutenue financièrement par la Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération du Ministère français de l'Education nationale et par l'AIMF, l'association Kon Sadiki, réunissant des professeurs du lycée Sadiki où a été formée l'élite tunisienne, a monté un projet pédagogique innovant dans un collège proche des rives insalubres de la lagune de Tunis, dans un quartier difficile, défavorisé où l'insécurité perturbe les adolescents : Séjoumi.

Sidi Hassine Séjoui est l'une des communautés urbaines les plus importantes en termes de capital humain. Cité populaire sise à l'Ouest de Tunis, aux confins de la sebkha de Séjoui, compte cinq lycées et collèges pour une population de 100.000 habitants. Des établissements éducatifs publics et privés, tous nichés en face de l'artère principale où s'enchevêtrent : commerces, usines, habitations, et mosquées. Les élèves traversent dans la journée cette route au milieu d'une circulation dense et ininterrompue, sur fond de klaxons, de cris des marchands, du bruit des ateliers et des appels à la prière.

Elle a le statut de municipalité depuis le 2 août 2004. Le collège a été construit en 2001 dans cette zone dite « chaude » de la ville de Tunis. Il comprend 590 élèves, 49 professeurs, 2 personnels techniques, 5 surveillants et 2 personnels d'entretien. Il est dirigé par un Directeur considéré très sérieux, motivé, convaincu de l'importance et des bienfaits de l'activité parascolaire et citoyenne sur l'équilibre psychologique et l'épanouissement des enfants. La majorité des élèves sont issus de familles pauvres. Le suivi scolaire est quasi inexistant.

Dans cette zone « chaude », il n'y a aucun centre ou moyen de distraction éducative pour les élèves. Même la maison des jeunes mise à disposition n'est ni attractive ni fonctionnelle puisqu'il n'y a ni club, ni bibliothèque, ni même une aire de jeux pour que les élèves puissent s'exprimer, s'instruire ou rêver en jouant.

L'objectif du partenariat avec Kon Sadiki est de contrer la violence et de développer le sens civique des élèves par la pédagogie. Le projet a prévu la création d'un club média dans le cadre de l'accompagnement éducatif pour des élèves volontaires et motivés, qui réalise un journal scolaire, anime une radio et un club de lecture. Le club développera au cours de l'année l'esprit de citoyenneté, la compréhension du monde extérieur et favorisera l'épanouissement des jeunes.

Dans ce cadre et convaincu de l'importance de l'activité parascolaire sur l'équilibre psychologique et l'épanouissement des enfants. Le programme a prévu :

- La mise en place d'une bibliothèque et d'un club de lecture
- La mise en place d'un atelier d'écriture (articles de journaux après reportages et enquêtes sur un thème ou un événement particulier)
- La publication d'un journal scolaire bilingue (arabo-français) qui couvrira non seulement les manifestations sportives, culturelles, sanitaires, du collège mais aussi celles du quartier. Les collégiens pourront également présenter leurs créations (poèmes, cours récits...) dans le journal et les meilleures copies d'expression écrite y seront mises à l'honneur
- L'animation d'une radio pour faire entendre la voix des enfants, pour diffuser des informations sur les activités du collège, de la musique, pour interviewer des personnalités locales, des sportifs, des artistes ou des auteurs
- Enfin, un club de théâtre sera mis en place

Dix jeunes seront choisis pour élaborer un questionnaire de satisfaction sur les activités. Les meilleurs éléments auront droit à faire des stages spécifiques dans les médias et apprendre le métier de journaliste, infographiste...

d) « Interference », International Light Art Project de Tunis, Tunisie

Les lumières s'associent à l'art en ce XXI^{ème} siècle, à travers le mapping et en interaction avec l'architecture et le design, accompagnés de réflexions sur des sujets bien spécifiques, qui se rapportent à la société, la culture et l'économie, comme tout art qui se respecte, une nouvelle forme est née et elle est en vogue.

Cet art s'est invité au cœur de la Médina de Tunis, pendant les nuits du 6 au 9 septembre 2018, transformant la Medina en une œuvre artistique, tout en couleur et tout en musique.

« Interference » est un festival de lumières, organisé par Aymen GHARBI et Bettina PELZ, avec la collaboration de multiples associations et institutions, ainsi qu'avec la participation bénévole des artistes, de différentes nationalités et de différentes spécialisations, qui ont révolutionné la Médina de Tunis.

Cette exposition décentralisée a été réalisée pour cette année avec 42 œuvres d'artistes en provenance des Etats Unis d'Amérique, la Turquie, l'Iran, l'Allemagne, l'Argentine, la France, la Russie, le Japon, le Venezuela, la Pologne, l'Egypte, la Palestine, le Maroc, la Suisse et la Tunisie. A la quête des apparences spéciales de lumière et qui vont au-delà de l'expérience visuelle quotidienne, chacun des artistes essaie de trouver de nouveaux aspects dans cet énorme potentiel qu'offre la lumière et perception sensorielle, en invitant le visiteur à observer l'espace, l'environnement et à s'observer lui-même pour qu'il devienne plus sensible à la perception des situations lumineuses dans sa vie de tous les jours.

Interference a ainsi métamorphosé l'ancienne Médina de Tunis, qui a été nuancée entre architecture authentique et visions artistiques contemporaines. Un programme varié de conférences, workshops et ateliers s'est aussi tenu dans le cadre du festival.

Une balade nocturne a permis de découvrir la Médina sous un nouvel angle, avec des spectacles de lumière et d'accéder à des monuments ouverts exceptionnellement pour cette occasion.

Parmi ces sites : la Placette Rahdhan Bey, Bir Lahjar, dans des bâtiments historiques comme Dar Ben Achour, Dar Lasram ou encore Qishlet El Morjeni ainsi que quelques sites en ruines, aussi bien que dans les rues de Tunis.

V. Actions dans le Sud-Est Asiatique

a) Le réseau des villes du Sud-Est Asiatique

Les villes d'Asie du Sud Est ont fait part à l'AIMF de leur souhait de se regrouper afin de peser au sein du triangle de coopération entre le Cambodge, le Laos et le Vietnam et au sein de l'ASEAN depuis 2013. Les autorités locales cambodgiennes réunies à Phnom Penh et les autorités locales du Vietnam réunies à Hué ont renouvelé leur volonté d'engager leur rapprochement.

Les réunions organisées à Phnom Penh et à Hué ont rassemblé près de 20 responsables de capitales, métropoles et capitales régionales des deux pays : Phnom Penh, Battambang, Siem Reap, Takéo, Kâmpôt, Hô Chi Minh Ville, Hanoi, Can Tho, Thai Nguyen, Hoi An, Vinh, Pleiku, Dong Hoi, Tam Ky, Vung Tau, Da Lat. Ces rencontres ont permis d'identifier les attentes des maires vis-à-vis de leur mise en réseau et la plus-

value qu'ils en attendent vis-à-vis des autorités étatiques, mais aussi de l'ASEAN, dont certaines politiques des contextes très centralisés vis-à-vis des autorités étatiques, mais aussi de l'ASEAN, dont certaines politiques en matière d'infrastructures et de transport ne tiennent pas compte des maires. Des représentants de ces villes se sont réunies à l'occasion du Bureau de l'AIMF à Montréal et ont fixé la première réunion du réseau à Hué, fin 2017.

La conférence des villes d'Asie du Sud-Est a réuni à Hué 70 participants représentant 25 villes du Cambodge, du Laos et du Vietnam, autour du thème « financer et mettre en œuvre les investissements nécessaires au développement durable des villes d'Asie du Sud-Est » en présence du Vice-Ministre des Affaires étrangères du Vietnam en charge de l'intégration régionale. Les capitales des trois pays, Hanoi, Phnom Penh et Vientiane étaient présentes aux travaux, ainsi que les 5 métropoles millionnaires du Vietnam (Haiphong, Hanoi, Hô Chi Minh Ville, Danang, Can Tho), les villes secondaires du Cambodge (Sihanoukville, Battambang, Kampong Cham, Kâmpôt, Kratie, Stung Treng, Banlung) et du Laos (Champassak et Luang Prabang).

Les travaux ont porté sur le rôle des villes dans le renforcement de l'intégration régionale sur la base des exemples de coopération entre villes de la sous-région, les facteurs d'un environnement favorable à la mobilisation des investissements en faveur du développement durable des territoires, un échange de bonnes pratiques en matière de lutte contre les changements climatiques, notamment sécheresses et inondations.

Les villes ont également défini les termes d'un mémorandum d'accord présentant les bases de statuts du réseau des villes d'Asie du Sud-Est. Les villes de Hué et Phnom Penh sont candidates pour en héberger le siège. Bien que ralenti par le processus électoral et les élections législatives du 30 juillet 2018 au Cambodge, le mémorandum est en cours de signature par chaque ville et association de villes des trois pays.

b) Vientiane, Laos : Structuration de la filière de gestion des boues de vidanges

Le projet aborde l'ensemble de la filière d'assainissement depuis les dispositifs utilisés par les ménages jusqu'à la vidange et au traitement des boues pour que les populations aient accès à un service amélioré et à moindre coût, et que les nuisances soient traitées. L'humus produit par la nouvelle station est injecté dans la filière agricole et le modèle économique ainsi conçu permet de couvrir les coûts d'exploitation de l'équipement. La municipalité assure ainsi un meilleur service à ses administrés et récupère une redevance au niveau du budget municipal. Le projet compte trois composantes :

- technique, avec la construction de la première station de traitement du pays et la production d'un fertilisant organique (humus)
- réglementaire et de renforcement des capacités pour fournir aux autorités municipales l'ensemble des outils nécessaires pour piloter cette nouvelle filière
- communication et marketing, pour à la fois sensibiliser les ménages aux enjeux sanitaires et environnementaux liés à la gestion des boues de vidange et pour les inciter à vidanger régulièrement.

Après un démarrage en 2015, le projet a connu une première année de travail sur la stratégie municipale avec le dimensionnement de la station, la formation des entreprises, les formations pour les services de la municipalité, le processus de labélisation. Les travaux de la station se sont terminés à fin 2017 et le

décret municipal de régulation du secteur a été officiellement adopté en septembre 2018. La phase de sensibilisation des ménages ainsi que la mise au point de la station sont actuellement en cours et se termineront en mars 2019, à la fin du projet.

Certains résultats sont déjà atteints : la première station de traitement est construite et fonctionnelle ; 32.000 m³ de boues collectées et traitées par an ; 800 m³ d'humus produit par an ; 63 entreprises de vidanges formées aux bonnes pratiques et labélisées par la municipalité ; 50 agents des autorités locales et leur service technique formés.

Le prochain et dernier comité de pilotage de décembre 2018 a permis d'entériner le choix des autorités sur le mode de gestion de la station et d'évaluer les premiers impacts du projet au niveau des populations.

Le coût du projet s'élève à 1.220.000 €, avec une participation du SIAAP, de l'AESN et de la ville.

c) [Vientiane, Laos : Accès à l'eau potable pour les villages périphériques de Donehai et de Thangkhong](#)

Cette opération fait suite au programme que mènent l'AIMF et son partenaire, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à Vientiane (Laos), visant à résoudre les problèmes des conditions de vie des Laotiens en matière d'accès à l'eau potable dans les quartiers périphériques de la capitale. La population des deux villages est estimée à plus 4.000 habitants, actuellement sans aucun système collectif de distribution d'eau.

Le projet a démarré en 2017 mais les études ont subi du retard dû aux choix techniques qui se posaient aux responsables de la ville de Vientiane. Un premier choix a été retenu, et ensuite invalidé par raison de surcoûts. Les études dans la version définitive sont actuellement finalisées et l'Ordre de service de démarrage des travaux doit être émis en septembre 2018.

Selon le nouveau planning, les travaux se termineront au deuxième semestre 2019.

Le coût total du projet s'élève à 305.000 € dont 122.000 € du Fonds de Coopération.

d) [Hué, Vietnam : Réhabilitation et aménagement patrimonial des lacs Vo Sanh et Tan Mieu dans la citadelle](#)

Il s'agit d'un projet identifié via l'initiative de l'AIMF, « patrimoine culturel et développement durable ». Il conjugue une intervention d'amélioration de l'assainissement urbain (curage, amélioration du fonctionnement du réseau de drainage), avec une réflexion sur l'aménagement des lieux, particulièrement important en raison de leur caractère patrimonial (périmètre inscrit sur la liste du patrimoine mondial). Il est conduit en partenariat avec le SIAAP.

L'expertise fournie dans le cadre de l'initiative « patrimoine » a permis de revoir les plans d'aménagement des lacs, notamment pour éviter les stationnements et pour promouvoir l'utilisation de matériaux conformes à la valeur et à l'histoire des lieux. Les principaux travaux d'aménagement se sont terminés en 2018.

La finalisation des travaux avec la réhabilitation du système d'évacuation est prévue avant la fin de l'année 2018.

Les travaux se sont élevés à 730.000 € dont 255.000 € du Fonds de Coopération de l'AIMF.

VI. Actions en Amérique, en Caraïbes

a) « Carrefour des auteurs », le Salon du livre international et numérique en Haïti

A l'initiative des Alliances françaises en Haïti, de l'Institut français en Haïti et de la Fondation Connaissance et Liberté (Fokal), avec la participation de l'Organisation Internationale de la Francophonie, de France 24, de RFI et de l'AIMF, la première édition du Salon du livre international et numérique s'est déroulée du 5 au 16 novembre en Haïti. Une caravane de la quinzaine littéraire a fait le tour de six villes : Port-au-Prince, Cap-Haïtien, Gonaïves, Jacmel, Les Cayes et Jérémie, avec neuf auteurs venus de Haïti, de France, de Belgique, du Canada, d'Allemagne, du Cameroun, de la Rép. dém. du Congo.

Une quinzaine de journalistes a été associée à l'opération.

